SAINT-LOUIS 2019

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

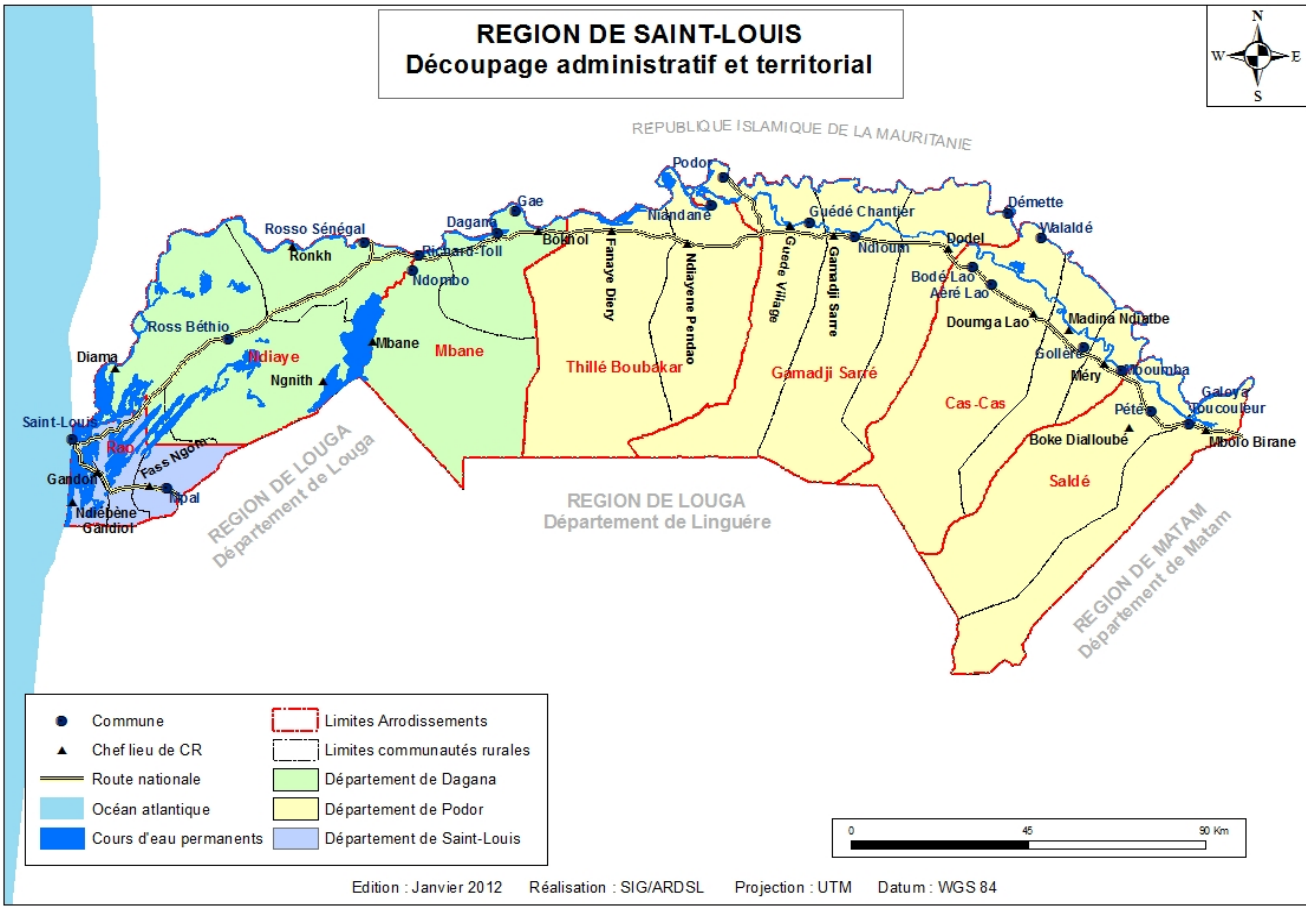

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2019

Mai 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Chef du service régional	Saliou MBENGUE
Adjoint chef de service régional	Madiop GUEYE
Chargé d'études	Fatou Mor SYLL

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Jean Rodrigue MALOU	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis
Adresse : Quartier sud, ex immeuble OMVS
Tél :33 961 14 09
B.P. : 46

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX 7

LISTE DES GRAPHIQUES 10

SIGLES ET ABREVIATIONS 11

AVANT PROPOS 12

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 13

I.1. DONNEES PHYSIQUES 13
I.2. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 13
I.3. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 13
I.4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 14
I.5. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 14
I.6. CULTURE 14

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 16

II.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION 16
II.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE 16
II.2.1. pyramide des âges de la population de la région en 2019 16
II.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges 17
II.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE 18
II.3.1. Répartition spatiale de la population en 2019 18
II.3.2. Densité de la population en 2019 18

CHAPITRE III : EDUCATION 20

III.1. LE PRESCOLAIRE 20
III.1.1. Les infrastructures 20
III.1.2. Le personnel 21
III.1.3. Les effectifs 21
III.1.4. Intensité de la préscolarisation 22
III.2. L'ELEMENTAIRE 22
III.2.1. Les infrastructures 22
III.2.2. Le personnel 24
III.2.3. Les effectifs 25
III.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et performance dans l'élémentaire 26
III.3. LE MOYEN SECONDAIRE 28
III.3.1. Les infrastructures 28
III.3.2. Le personnel 28
III.3.3. Les effectifs 29
III.3.4. Intensité de fréquentation scolaire et performance dans le moyen et le secondaire 30
III.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 31
III.4.1. Les infrastructures 31
III.4.2. Le personnel 32
III.4.3. Les effectifs 33
III.4.4. Performances dans l'ETFP 33
III.4.5. 35

CHAPITRE IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 35

IV.1. SANTE 35

IV.1.1. Les infrastructures de santé *35*
IV.1.2. Le personnel de santé *39*
IV.1.3. Bilan des programmes de sante *41*
IV.2. HYGIENE PUBLIQUE 43
IV.2.1. Les visites domiciliaires *44*
IV.2.2. Les inspections des ERP (Etablissements Recevant du Public) *45*
IV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 47
IV.3.1. En matière de santé *47*
IV.3.2. En matière d'hygiène publique *47*

CHAPITRE V : ASSISTANCE 48

V.1. ACTION SOCIALE 48
V.2. SAPEURS POMPIERS 48
V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 49

CHAPITRE VI : JUSTICE 52

VI.1. SITUATION CARCERALE 52
VI.2. EDUCATION SURVEILLEE 52
VI.2.1. Les infrastructures et le personnel *52*
VI.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger *53*

CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT 54

VII.1. L'EAU 54
VII.1.1. Les infrastructures *54*
VII.1.2. Les ressources en eau *55*
VII.1.3. L'accès à l'eau *56*
VII.2. L'ASSAINISSEMENT 60
VII.2.1. L'accès à l'assainissement en milieu urbain *60*
VII.2.2. L'accès à l'assainissement en milieu rural *62*
VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR 63
VII.3.1. Atouts et potentialités *63*
VII.3.2. Contraintes *64*
VII.3.3. Perspectives *64*

CHAPITRE VIII : AGRICULTURE 65

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES 65
VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 66
VIII.2.1. La mise en place des semences *66*
VIII.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants *68*
VIII.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires *69*
VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 69
VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 71

CHAPITRE IX : ELEVAGE 72

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 72
IX.1.1. Les services techniques *72*
IX.1.2. Les autres intervenants *73*
IX.2. LES INFRASTRUCTURES ET LES EFFECTIFS DU CHEPTEL 76
IX.2.1. Les infrastructures *76*
IX.2.2. Les effectifs du cheptel *77*
IX.3. LES PRODUCTIONS 78

IX.3.1. Statistiques sur les abattages contrôlés de viande *78*
IX.3.2. La production contrôlée de cuirs et peaux *79*
IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 80
IX.4.1. Atouts et potentialités *80*
IX.4.2. Contraintes *80*
IX.4.3. Perspectives *80*

CHAPITRE X : PECHE 82

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 82
X.1.1. Les services techniques *82*
X.1.2. Les autres intervenants *83*
X.1.3. Les infrastructures *84*
X.2. LA PECHE ARTISANALE 85
X.2.1. Les sites et l'armement de pêche *85*
X.2.2. La production *86*
X.2.3. La ventilation de la production *87*
X.3. L'AQUACULTURE 88
X.3.1. Les infrastructures et producteurs ou promoteurs aquacoles *88*
X.3.2. La situation de la production aquacole *89*
X.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 89
X.4.1. Atouts et potentialités *89*
X.4.2. Contraintes *90*

CHAPITRE XI : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT 92

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 92
XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES *92*
XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS *93*
XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 94
XI.2.1. Présentation du domaine forestier *94*
XI.2.2. Lutte contre les feux de brousse *94*
XI.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS 95
XI.3.1. Production de plants *95*
XI.3.2. Plantations réalisées *96*
XI.4. EXPLOITATIONS FORESTIERES 96
XI.5. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 97
XI.5.1. POTENTIEL FAUNIQUE *97*
XI.5.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE *98*
XI.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 98

CHAPITRE XII : EMPLOI ET TRAVAIL 99

XII.1. LA FORCE DE TRAVAIL 99
XII.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 100
XII.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL 102
XII.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 102

CHAPITRE XIII : TRANSPORT 104

CHAPITRE XIV : COMMERCE ET ARTISANAT 105

XIV.1. COMMERCE 105
XIV.2. ARTISANAT 106

CHAPITRE XV : JEUNESSE ET SPORTS 107

XV.1. JEUNESSE 107
XV.2. SPORT 108
EN RAISON DE DIFFICULTES DE COLLECTE REGULIERE DE STATISTIQUES SUR LE SECTEUR, EN PARTICULIER SUR LES DEUX DERNIERES ANNEES, L'ANALYSE S'APPUIE SUR L'ETAT DES LIEUX DE 2017. 108
XV.2.1. Les disciplines sportives pratiquées 108
XV.2.2. Les infrastructures sportives 109
XV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 110
XV.3.1. Atouts et potentialités 110
XV.3.2. Contraintes 111
XV.3.3. Perspectives 111

CHAPITRE XVI : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 113

INTRODUCTION 113
XVI.1. TOURISME 113
XVI.1.1. Situation des réceptifs 113
XVI.1.2. Les entrées de touristiques 114
XVI.2. CULTURE ET LOISIRS 115
XVI.2.1. Patrimoine culturel 115
XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 117
XVI.3.1. Atouts et potentialités 117
XVI.3.2. Contraintes 117

CHAPITRE XVII : POSTE ET SFD 119

XVII.1. POSTE 119
XVII.1.1. Evolution du nombre de bureaux de postes et de boites postales 119
XVII.1.2. Mandats émis 119
XVII.1.3. Mandats payés 120
XVII.1.4. Trafic postal 121
XVII.1.5. Origines et destinations des mandats 121
XVII.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES 122
XVII.2.1. Couverture en SFD de la région de Saint-Louis 122
XVII.2.2. L'épargne et les crédits 124

CHAPITRE XVIII : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 128

XVIII.1. URBANISATION 128
XVIII.1.1. Taux d'urbanisation 128
XVIII.1.2. Répartition de la population urbaine 129
XVIII.1.3. Les lotissements et distributions de parcelles 130
XVIII.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 131
XVIII.2.1. Les demandes et autorisations de construire 131
XVIII.2.2. Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social 134
XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 134
XVIII.3.1. Atouts et potentialités 134
XVIII.3.2. Contraintes 134
XVIII.3.3. Perspectives 135

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : évolution intercensitaire de la population de la région de saint-louis 16
Tableau II-2 :répartition spatiale de la population de la région, selon le milieu de résidence, en 2019 . 18
Tableau II-3: densité de la population selon les départements en 2019 19
Tableau III-1: répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par département en 2019 20
Tableau III-2: évolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le département 21
Tableau III-3: répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le département et le sexe. 21
Tableau III-4: évolution du taux brut de préscolarisation selon le sexe 22
Tableau III-5: évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le département et le statut 23
Tableau III-6: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut de l'établissement, par département en 2019 23
Tableau III-7: évolution du nombre de salles de classes et d'abris provisoires de l'élémentaire selon le département 24
Tableau III-8: structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département 24
Tableau III-9: répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2019 25
Tableau III-10: structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le statut de l'établissement et le sexe, par département 26
Tableau III-11: évolution du taux brut de scolarisation (TBS), Taux Brut d'accès (TBA) selon le sexe à l'élémentaire 26
Tableau III-12: évolution du taux d'achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative (en %) 27
Tableau III-13: évolution du taux d'admission au CFEE (en %) 27
Tableau III-14: répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et le statut, par département 28
TableauIII-15: répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique en 2019 29
Tableau III-16: évolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le cycle et le sexe et par département 29
Tableau III-17: Intension de la scolarisation du moyen secondaire général 30
Tableau III-18: évolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département (en %) 30
Tableau III-19: évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut et le département 32
Tableau III-20: évolution et répartition du personnel enseignant de l'ETFP selon le sexe et le département 32
Tableau III-21: répartition des effectifs des élèves selon le sexe et le département 33
Tableau III-22: évolution des résultats au BAC technique selon la série 34

Tableau III-23: évolution des résultats au concours pour l'obtention de diplôme de l'enseignement professionnel selon le diplôme 34
Tableau IV-2: Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 37
Tableau IV-3: Répartition des structures sanitaires privées selon le type et le département 38
Tableau IV-4: Indicateurs de couverture sanitaire des populations..... 39
Tableau IV-5: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle et selon le type de structure 40
Tableau IV-6: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture..... 41
Tableau IV-7: évolution des principaux indicateurs de la santé de la reproduction de la région..... 41
Tableau IV-8: Evolution de la prévalence et du taux de mortalité palustre de la région..... 42
Tableau IV-9: évolution du taux de guérison de la tuberculose 43
Tableau IV-10: Evolution et répartition du nombre de concessions visitées..... 44
Tableau V-2: répartition des sorties selon la nature et par circonscription administrative 49
Tableau VI-1: évolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région selon la formation et le sexe 52
Tableau VI-2: évolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe 53
Tableau VII-2: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par département 56
Tableau VII-3: Evolution des branchements et du réseau selon département 57
Tableau VII-4: Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par département 59
Tableau VII-5: Evolution des principaux indicateurs d'assainissement du milieu urbain selon la collectivité locale, en 2017 61
Tableau VII-6: Répartition des principaux indicateurs d'assainissement en milieu rural selon la collectivité locale, en 2018 62
Tableau VIII-1: Evolution des quantités de semences distribuées dans la région..... 67
Tableau VIII-2 : Evolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région..... 68
Tableau VIII-3: Evolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département..... 71
Tableau IX-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 73
Tableau IX-2 : Liste des autres intervenants en 2019 74
Tableau IX-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département 76
Tableau IX-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département 77
Tableau IX-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Saint-Louis selon les espèces, par département 78
Tableau IX-6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département 80
Tableau X-1 :Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service..... 82
Tableau X-2: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région en 2019..... 83
Tableau X-3: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par département..... 85
Tableau X-4: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche et le département..... 86

Tableau X-5 : Evolution de la production de la pêche artisanale, selon l'espèce et par département.... 87
Tableau X-6: Ventilation de la production artisanale selon l'usage et l'année, par département..... 88
Tableau X-7 : Evolution de la production artisanale selon l'usage entre 2018 et 2019 88
Tableau X-8: Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type 89
Tableau X-9: Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Saint-Louis 89
Tableau XI-1: effectif du personnel des eaux et forêts 92
Tableau XI-2: autres intervenants selon le statut, le domaine et la forme de collaboration avec le Service forestier 93
Tableau XI-3 : situation du domaine classé, par département en 2019 94
Tableau XI-4 : évolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse par circonscription administrative 94
Tableau XI-5 : Evolution de la situation des feux de brousse par département..... 95
Tableau XI-6 : répartition et évolution du nombre de plants par circonscription administrative 95
Tableau XI-7: situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 96
Tableau XI-8 : production forestière..... 97
Tableau XI-9 : répartition et évolution du nombre de zones amodiées 98
Tableau XI-10 : évolution des résultats des campagnes de chasse..... 98
Tableau XII-1: Evolution de la population en âge de travailler selon le sexe 99
Tableau XII-2: Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale 100
Tableau XII-3 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale 101
Tableau XII-4: Evolution du nombre de contrats de travail par département..... 102
Tableau XII-5 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail 102
Tableau XIV-1: évolution du nombre d'artisans inscrits selon la section, le statut et le département . 106 108
Tableau XV-1: Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département..... 108
Tableau XVI-2Evolution des entrées de touristes dans la région 114
Tableau XVI-3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région..... 116
Tableau XVII-1: évolution du nombre de bureaux de postes et de boites postales 119
Tableau XVII-2: évolution du nombre de mandats émis par la Poste selon la structure de transfert d'argent 119
Tableau XVII-3: évolution du nombre de mandats payés par la Poste selon la structure de transfert d'argent 120
Tableau XVII-4: évolution du trafic postal selon la nature 121
Tableau XVII-5: évolution du montant des mandats émis et payés selon la provenance et la destination 122
Tableau XVIII-1: Evolution de la population urbaine et régionale par sexe 130
Tableau XVIII-2: Evolution des lotissements et attribution de parcelles 130
Tableau XVIII-3: Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 132
Tableau XVIII-4: Evolution du nombre de demandes d'autorisation de construire selon la destination, par département..... 133

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II. 1: pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2019..... 17
Graphique II. 2: rapport de masculinité par groupes d'âge en 2019..... 18
Graphique XV-1 : Répartition des clubs selon la discipline..... 109
Graphique XVIII-1: Evolution du taux d'urbanisation intercensitaire de la région de Saint-Louis (en %)..... 129

SIGLES ET ABREVIATIONS

1	**AEMO**	Action Educative En Milieu Ouvert
2	**ANSD**	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
3	**BFEM**	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
4	**BPHA**	Bonnes Pratiques d'Hygiène Alimentaire
5	**CFEE**	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
6	**CMU**	Couverture Maladie universelle
7	**ERP**	Etablissement Recevant du Public
8	**MAC**	Maison d'arrêt et de Correction
9	**PDIDAS**	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'agro Business au Sénégal
10	**SAED**	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé
11	**SDE**	Sénégalaise Des Eaux
12	**SFD**	Systèmes Financiers Décentralisés
13	**SRAS**	Service Régional de l'Action Sociale
14	**TBS**	Taux Brut de Scolarisation

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) est une antenne régionale de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Sa mission s'inscrit dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, à savoir :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique;
ii. assurer la coordination technique de l'appareil statistique national ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours de 2019 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2018. Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Alle Nar DIOP

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

La loi n° 2002-002 du 15 février 2002 et le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 ont établi les limites actuelles de la région de Saint-Louis. La région qui s'étend sur une superficie de 19 034 Km² couvre environ 6,6% du territoire national. Elle est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique.

Elle est située à 270 km de Dakar et sa population est passée de 1 009 170 habitants en 2017 à 1 036 009 habitants en 2018, soit une densité de 54 habitants au Km² en 2018.

I.1. DONNEES PHYSIQUES

Par rapport au fleuve, la région comprend trois zones :

- le Walo qui se caractérise par des terres humides propices à la culture irriguée et à la pisciculture. Bordant le fleuve Sénégal, il dispose des sols favorables à la riziculture et aux cultures de décrue ;
- le Diéri, éloigné du fleuve, avec des terres favorables au maraîchage et à l'élevage ;
- la Zone des Niayes ou le Gandiolais, située sur la frange maritime, très connue pour ses activités de pêche maritime et de cultures maraichères.

I.2. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région est de type sahélien caractérisé par des alizés continentaux chauds et secs ou Harmattan et des alizés maritimes à l'ouest. Les températures moyennes annuelles sont relativement élevées. La zone continentale a des températures élevées presque toute l'année allant parfois au-delà de 40°c dans le département de Podor. Toutefois, l'influence adoucissante de la mer à l'ouest est favorable pour les cultures maraîchères.

I.3. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Saint-Louis dispose d'importantes ressources en eau. Ces ressources concernent aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées essentiellement par le Fleuve Sénégal, qui traverse tout le long de la région, les défluents de celui-ci, le lac de Guiers et de nombreux marigots et mares temporaires. De par sa réserve

d'eau douce, le lac occupe une place importante et joue un rôle stratégique pour l'alimentation en eau potable des populations et pour l'Horticulture.

Le fleuve et ses affluents constituent les principales sources d'eaux pour l'agriculture. Le riche potentiel hydrographique est valorisé à travers les barrages de Diama et Manantali. Les eaux souterraines sont constituées par les nappes phréatiques peu profondes mais qui sont affectées par la salinisation.

I.4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La région de Saint-Louis est composée depuis le découpage opéré en 2002, des départements de Dagana, Podor et Saint-Louis. Par ailleurs, l'acte III de la décentralisation qui sous-tend la communalisation intégrale a fait passer le nombre de communes de 19 à 38. Le département de Podor qui est le plus étendu compte plus de communes, soit 22 sur les 38 communes de la région là où celui de Saint-Louis n'en compte que 5. La région comprend 41 collectivités locales en ajoutant aux communes les trois conseils départementaux.

I.5. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

La région de Saint-Louis occupe une place de choix dans les stratégies nationales de développement économique. Elle se distingue particulièrement dans le secteur primaire et dans l'agroalimentaire. L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture et sur l'élevage. La région contribue fortement à la production nationale de céréales, en plus d'assurer la totalité de la production de la canne à sucre et de la tomate industrielle. L'oignon ainsi qu'une partie importante du riz local sont cultivées dans la région. La région bénéficie de la présence de grosses unités agro industrielles telles que la CSS, la SOCAS, les GDS et d'autres sociétés exportatrices qui constituent de réels atouts pour l'exploitation de ses potentialités agricoles.

Entre autre secteurs attrayants, il faut noter la pêche qui participe au dynamisme de l'économie locale. Les productions halieutiques régionales alimentent aussi bien le reste du pays que les pays frontaliers.

I.6. CULTURE

Les activités culturelles sont assez développées dans la région qui dispose d'un agenda culturel de dimension internationale. Le festival international de Jazz est une des activités culturelles les plus marquantes de la région. Plusieurs autres événements rythment la vie culturelle et

religieuse de la région. A ce titre, il faut inscrire le « FANAL », le « Magal des deux rakas » et, entre autres, les « gamous » annuels.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

Dans ce chapitre, il sera étudié la démographie de la population de la région de Saint-Louis en 2019. A cet égard, l'état de la population sera abordé à travers son niveau et son évolution dans une première section. Ensuite, la structure par âge et par sexe fera l'objet de la deuxième section avant d'exposer dans la troisième section la répartition spatiale et la densité.

II.1. Niveau et évolution de la population

La population régionale est ressortie à 1 063 542 habitants en 2019, soit 6,6% de la population nationale. Le taux d'accroissement annuel moyen est évalué à 2,0% entre les recensements de 1976 et 1988 et à 3,4% entre ceux de 2002 et 1988. Entre les recensements de 2002 et 2013, le taux d'accroissement annuel moyen s'est établi à 2,5% et la période 2013 – 2019 est caractérisée par un taux de 2,7%.

Tableau II-1 : évolution intercensitaire de la population de la région de Saint-louis

Désignation / Année	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	2019
Population	344 432	435 010	695 489	908 941	1 063 542
Taux d'accroissement annuel moyen (en %)		2,0	3,4	2,5	2,7

Source : ANSD

II.2. Structure par âge et par sexe

La structure par âge et par sexe sera abordée à travers la pyramide des âges et le rapport de masculinité par groupes d'âge.

II.2.1. PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE LA REGION EN 2019

Pour ce qui est de la pyramide des âges, elle a une forme similaire à celle des pays en développement avec une base élargie, se rétrécissant au fur et à mesure vers le sommet. Le Sénégal, à l'instar des autres pays en développement, a entamé sa phase de transition démographique et reste caractérisé par de forts taux de natalité et de mortalité.

Dans la région, un peu plus de quatre dixième (40,7%) de la population est âgé de moins de 15 ans et 5,8% ont 60 ans et plus. La population active ou celle des adultes (15 – 59 ans) représente 53,5% de celle régionale.

Graphique II. 1: pyramide des âges de la population de la région de Saint-Louis en 2019

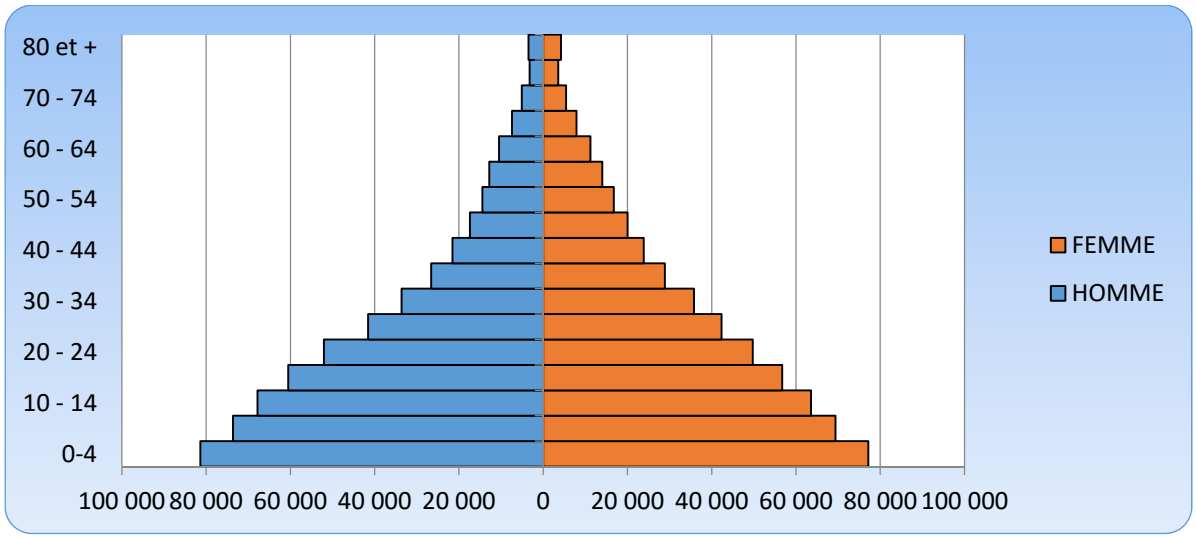

Source : ANSD

II.2.2. RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité résulte du rapport du nombre d'hommes au nombre de femmes. Il exprime ainsi, pour une tranche d'âge, le nombre de personnes de sexe masculin pour 100 femmes. La population masculine est évaluée à 531 318 et celle féminine à 532 224 soit un rapport de masculinité global de 100 hommes pour 100 femmes. A la naissance jusqu'à 19 ans révolus, une légère tendance haussière du rapport de masculinité est relevée et reste à la faveur des hommes. Ainsi, le rapport de masculinité est passé de 105,5 pour le groupe d'âges 0 – 4 ans à 106,7 pour le groupe d'âge 15 – 19 ans. Par la suite, une évolution baissière du rapport de masculinité est notée du groupe d'âge 20 – 24 ans au groupe d'âge 50 – 54 ans passant ainsi de 104,6 à 86,2. Relevons qu'à partir de 25 ans cet indicateur est en dessous de 100, soit le nombre de femmes devient plus important que celui des hommes. Par ailleurs, un regain de l'indicateur est enregistré à partir du groupe d'âge 55 – 59 ans jusqu'au groupe d'âge 75 – 79 ans où le rapport de masculinité s'est établi à 90,2. Enfin, pour les personnes âgées de 80 ans et plus, le rapport de masculinité est de 82,9.

Graphique II. 2: rapport de masculinité par groupes d'âge en 2019

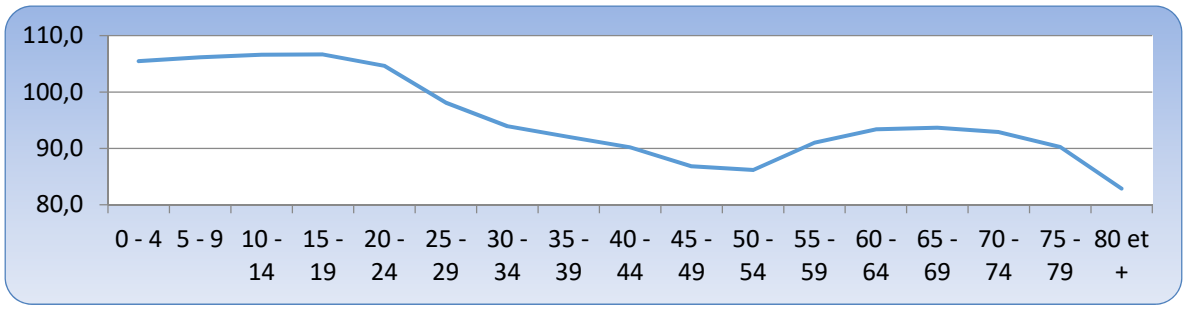

Source : ANSD

II.3. Répartition spatiale de la population et densité

La répartition spatiale de la population sera étudiée dans un premier temps avant d'aborder la densité de la population selon la circonscription administrative.

II.3.1. Repartition spatiale de la population en 2019

L'analyse de la répartition spatiale de la population montre que 49,3% des habitants de la région vivent en milieu urbain, soit 524 327 personnes. Un léger relèvement de l'urbanisation est noté passant de 48,7% en 2018 à 49,3% en 2019. En outre, la population féminine reste plus important que celle masculine tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau II-2: répartition spatiale de la population de la région, selon le milieu de résidence, en 2019

Année	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens	Masc.	Fém.	Ens	Masc.	Fém.	Ens
2019	261 940	262 387	524 327	269 378	269 838	539 216	531 318	532 224	1 063 542

Source : ANSD

II.3.2. Densite de la population en 2019

La densité de la population de la région est ressortie à 56 hbts/Km² en 2019. Des disparités selon les départements ont été relevées avec 54 hbts/Km² dans celui de Dagana, 34 hbts/Km² dans celui de Podor et 395 hbts/Km² dans le département de Saint-Louis. Au total, il est aisément noté la forte concentration de la population dans le département de Saint-Louis.

Tableau II-3: densité de la population selon les départements en 2019

Départements	Effectif 2019			Superficie	Densité (hbts/Km²)
	Masc.	Fém.	Ens		
Dagana	145993	136811	282804	5 208	54
Podor	211758	222053	433811	12 947	34
Saint-Louis	172668	174259	346926	879	395
Région	**531318**	**532224**	**1063542**	**19 034**	**56**

Source : ANSD

Chapitre III : EDUCATION

Le rôle du capital humain a été prôné depuis le début des années 1960 avec comme corollaire l'importance de l'éducation, en particulier, pour l'atteinte d'une croissance soutenue et par ricochet un niveau de développement plus élevé.

Au Sénégal, une part importante du budget de l'Etat est allouée au secteur de l'éducation compte tenu de ses effets d'entrainement sur les autres secteurs porteurs de croissance économique.

Ce chapitre traite le secteur de l'éducation dans ses différents niveaux. Ainsi, le préscolaire sera abordé dans une première sous-partie, ensuite l'élémentaire puis le moyen secondaire et enfin l'enseignement technique et la formation professionnelle.

III.1. Le Préscolaire

Ce sont les enfants de 3 à 5 ans qui sont visés par l'enseignement préscolaire. Celui-ci est composé de trois (3) sections à savoir petite, moyenne et grande sections. Cet enseignement initie les enfants aux activités d'éveil et au rythme scolaire.

III.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures préscolaires sont ressorties à 217 unités en 2019 dans la région avec 143 infrastructures publiques, 6 communautaires et 68 privées. Plus de la moitié des infrastructures (58,5%) se trouvent dans le département de Saint-Louis au moment où une infrastructure sur cinq se situe dans le département de Dagana. Il convient de noterl'absence d'infrastructures communautaires dans le département de Saint-Louis.

Tableau III-1: répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par département en 2019

Circonscription administrative	Public	Communautaire	Privé	Total	Pourcentage
Département de Dagana	34	4	6	44	20,3
Département de Podor	44	2	0	46	21,2
Département de Saint-Louis	65	0	62	127	58,5
Région	143	6	68	217	

Source : IA – Saint-Louis

III.1.2. LE PERSONNEL

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance a relativement augmenté de 3,9% entre 2017/2018 et 2018/2019. Cette hausse est engendrée par l'enrichissement de 1,1% du personnel dans le département de Dagana, de 10,3% dans celui de Podor et 2,9% dans celui de Saint-Louis. L'essentiel du personnel s'exerce dans le secteur public avec 413 en 2018/2019 contre 256 pour la même année dans le secteur privé.

Tableau III-2: évolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le département

Statut de l'établissement	Année	Département de Dagana	Département de Podor	Département de Saint-Louis	Région
Public	2017/2018	67	106	214	387
	2018/2019	69	118	226	413
Privé	2017/2018	21	1	235	257
	2018/2019	20	0	236	256
Total	2017/2018	88	107	449	644
	2018/2019	89	118	462	669
	Variation 2017/2018 – 2018/2019 (en %)	1,1	10,3	2,9	3,9

Source : IA – Saint-Louis

III.1.3. LES EFFECTIFS

L'effectif des enfants préscolarisés s'est établi en 2018/2019 à 14 823 soit une hausse de 4,3% par rapport à l'année scolaire 2017/2018. Leur répartition selon le sexe révèle qu'il y a légèrement plus de filles (8 008) que de garçons (6 815).

Tableau III-3: répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le département et le sexe.

Circonscription administrative	Effectifs	2017/2018	2018/2019	Variation 2017/2018 - 2018/2019 (en %)
Département de Dagana	Garçons	1051	1066	1,4
	Filles	1358	1407	3,6
	Effectif total	2409	2473	2,7
Département de Podor	Garçons	1548	1566	1,2
	Filles	2039	2036	-0,1
	Effectif total	3587	3602	0,4
Département de Saint-Louis	Garçons	3909	4183	7,0
	Filles	4309	4565	5,9
	Effectif total	8218	8748	6,4
Région	Garçons	6508	6815	4,7
	Filles	7706	8008	3,9
	Effectif total	14214	14823	4,3

Source : IA – Saint-Louis

III.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

Le taux brut de préscolarisation est ressorti en 2019 à 16,3% contre 15,9% en 2018, soit un écart de 0,4 point de pourcentage. Ce taux est plus élevé chez les filles que chez les garçons avec respectivement 17,7% et 14,2% en 2018 et 18,1% et 14,6% en 2019. Ce qui donne un indice de parité de 1,25 en 2018 et 1,24 en 2019.

Tableau III-4: évolution du taux brut de préscolarisation selon le sexe

Indicateurs de résultats	Sexe	Année 2018	Année 2019
TBPS (en %)	Total	15,9	16,3
	Filles	17,7	18,1
	Garçons	14,2	14,6
Indice de parité		1,25	1,24

Source : IA – Saint-Louis

III.2. l'Elémentaire

L'enseignement élémentaire vise les enfants âgés de 6 à 11 ans. Il comprend six niveaux que sont : cours d'initiation (CI), cours préparatoire (CP), cours élémentaire première année (CE1), cours élémentaire deuxième année (CE2), cours moyen première année (CM1) et cours moyen deuxième année (CM2). Le cycle est sanctionné par un Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE).

III.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de l'élémentaire sont évaluées à 833 en 2018/2019 avec 800 écoles primaires issus du public et 33 qui ressortent du privé. Il est décelé une hausse de 1,6% des infrastructures du primaire entre 2017/2018 et 2018/2019. Relevons qu'il n y a pas d'écoles élémentaires dans le département de Podor et qu'il y en a une seule dans le département de Dagana.

Tableau III-5: évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le département et le statut

Circonscription Administrative	2017/2018			2018/2019			Variation 2017/2018 - 2018/2019 (en %)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dagana	251	2	253	255	1	256	1,6	-50,0	1,2
Podor	361	0	361	369	0	369	2,2	-	2,2
Saint-Louis	176	30	206	176	32	208	0,0	6,7	1,0
Région	788	32	820	800	33	833	1,5	3,1	1,6

Source : IA – Saint-Louis

Pour ce qui est des groupes pédagogiques, il en existe trois (3) types : flux simple, double flux et multigrade. Les double flux et multigrade permettent de faire face à la demande croissante de scolarisation qui reste supérieure aux moyens en termes de salles de classe et de personnel.

4 977 groupes pédagogiques ont été notés dans la région durant l'année scolaire 2018/2019 avec 1 744 de multigrade et 145 de double flux. Il est ressorti qu'il n y a pas de double flux dans le privé et les classes multigrade sont au nombre de 23.

Tableau III-6: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut de l'établissement, par département en 2019

Circonscription administrative	Statut	Flux unique	Double flux	Multigrade	Total général
Département de Dagana	Public	757	38	451	1246
	Privé	0	0	0	0
	Total	757	38	451	1246
Département de Podor	Public	1052	18	1041	2111
	Privé	0	0	0	0
	Total	1052	18	1041	2111
Département de Saint-Louis	Public	1026	129	229	1384
	Privé	213	0	23	236
	Total	1239	129	252	1620
Région	Public	2835	185	1721	4741
	Privé	213	0	23	236
	Total	3048	185	1744	4977

Source : IA – Saint-Louis

Le nombre de salles de classe dans l'élémentaire s'est établi à 5 508 en 2018/2019 contre 3 973 en 2017/2018, soit une hausse de 38,0% entre ces deux années. Corrélativement, les abris provisoires ont diminué de 9,8% passant ainsi, de 583 en 2017/2018 à 526 en 2018/2019.

Cette baisse du nombre d'abris provisoires est notée dans les départements de Podor et Saint-Louis avec respectivement 19,9% et 18,4% malgré la hausse de 31,8% dans celui de Dagana.

Tableau III-7: évolution du nombre de salles de classes et d'abris provisoires de l'élémentaire selon le département

Classes	Année	Dagana	Podor	Saint-Louis	Région
Nombre de salles de classe	Année 2017/2018	1123	1598	1252	3973
	Année 2018/2019	1427	2249	1832	5508
Nombre d'abris provisoires	Année 2017/2018	107	226	250	583
	Année 2018/2019	141	181	204	526
Variation du nombre de salles de classes 2017/2018 – 2018/2019 (en %)		27,1	40,7	46,3	38,0
Variation du nombre d'abris provisoires 2017/2018 – 2018/2019 (en %)		31,8	-19,9	-18,4	-9,8

Source : IA – Saint-Louis

III.2.2. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant de l'élémentaire est évalué à 4 984 en 2018/2019 soit une hausse de 0,2% relativement à l'année scolaire 2017/2018. Cette augmentation est essentiellement engendrée par le renchérissement de 4,1% du personnel enseignant du privé. Les femmes représentent 34,0% du personnel enseignant de l'élémentaire en 2018/2019 contre 34,2% en 2017/2018, soit une baisse de 0,2 point de pourcentage. Les femmes sont plus présentes que les hommes dans le privé avec 157 femmes en 2018/2019 contre 150 hommes pour la même année.

Tableau III-8: structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département

Circonscription administrative	Sexe	Année 2017/2018			Année 2018/2019			Variation 2017/2018 - 2018/2019 (en %)		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dagana	Hommes	896	8	904	904	8	912	0,9	0,0	0,9
	Femmes	382	8	390	373	6	379	-2,4	-25,0	-2,8
	Ensemble	1278	16	1294	1277	14	1291	-0,1	-12,5	-0,2
Département de Podor	Hommes	1376	0	1376	1372	0	1372	-0,3	-	-0,3
	Femmes	447	0	447	471	0	471	5,4	-	5,4
	Ensemble	1823	0	1823	1843	0	1843	1,1	-	1,1

Département de Saint-Louis	Hommes	869	125	994	863	142	1005	-0,7	13,6	1,1
	Femmes	708	154	862	694	151	845	-2,0	-1,9	-2,0
	Ensemble	1577	279	1856	1557	293	1850	-1,3	5,0	-0,3
Région	Hommes	3141	133	3274	3139	150	3289	-0,1	12,8	0,5
	Femmes	1537	162	1699	1538	157	1695	0,1	-3,1	-0,2
	Ensemble	4678	295	4973	4677	307	4984	0,0	4,1	0,2

Source : IA – Saint-Louis

Au titre du diplôme académique des enseignants de l'élémentaire, 51,3% ont obtenu le Baccalauréat, 40,9% le BFEM et 2,3% et 3,7% seulement ont respectivement le DEUG/DUEL et la Licence. En outre, 1,5% ont au moins la maitrise et 10 uniquement ont le CFEE.

Tableau III-9: répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2019

Diplôme académique	Maitrise/ Master et Plus	Licence	DEUG/DUEL	BAC	BFEM	CFEE	Total général
Homme	72	139	91	1800	1179	8	3289
Femme	5	46	25	759	858	2	1695
Ensemble	77	185	116	2559	2037	10	4984

Source : IA – Saint-Louis

III.2.3. LES EFFECTIFS

L'effectif des élèves de l'enseignement primaire s'est établi à 159 086 en 2018/2019 contre 155 542 en 2017/2018 soit une hausse relative de 2,3%. Cette augmentation est occasionnée par la hausse de 2,6% des filles passant ainsi de 86 772 à 89 006 et de 1,9% des garçons passant de 68 770 à 70 080 entre ces deux années scolaires. Les effectifs ont plus évolué dans les départements de Saint-Louis (3,1%) et de Podor (2,9%) et seulement 0,6% dans celui de Dagana.

Tableau III-10: structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le statut de l'établissement et le sexe, par département

Années		2017/2018	2018/2019	Variation 2017/2018 - 2018/2019
Département de Dagana	Total	45490	45750	0,6%
	Filles	23709	23883	0,7%
	Garçons	21781	21867	0,4%
Département de Podor	Total	57722	59398	2,9%
	Filles	36396	37422	2,8%
	Garçons	21326	21976	3,0%
Département de Saint-Louis	Total	52330	53938	3,1%
	Filles	26667	27701	3,9%
	Garçons	25663	26237	2,2%
Région	Total	155542	159086	2,3%
	Filles	86772	89006	2,6%
	Garçons	68770	70080	1,9%

Source : IA – Saint-Louis

III.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCE DANS L'ELEMENTAIRE

Le taux Brut de Scolarisation (TBS) est ressorti à 94,6% en 2019 contre 94,1% en 2018 soit une légère hausse de 0,5 point de pourcentage. Ce taux est plus élevé chez les filles avec 109,2% en 2019 et 108,5% en 2018 que chez les garçons avec respectivement 80,8% en 2019 et 80,7% en 2018.

Concernant le Taux Brut d'Accès (TBA), il s'est établi à 114,3% en 2019 contre 114,9% en 2018 soit une légère baisse de 0,6 point de pourcentage. Le TBA des filles est de 129,8% en 2019 et 130,0% en 2018 et chez les garçons, il est de 100,7% en 2018 et 99,6% en 2019.

Tableau III-11: évolution du taux brut de scolarisation (TBS), Taux Brut d'accès (TBA) selon le sexe à l'élémentaire

Année	SEXE	Indicateurs	
		TBS (en %)	TBA (en %)
2018	G	80,7	100,7
	F	108,5	130,0
	T	94,1	114,9
2019	G	80,8	99,6
	F	109,2	129,8
	T	94,6	114,3

Source : IA – Saint-Louis

Le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) est de 64,3% en 2018/2019 contre 61,4% en 2017/2018. Ainsi, le TAP est plus élevé chez les garçons en 2017/2018 avec 71,6% que chez les filles avec 51,8%. Toutefois, l'effet inverse est noté en 2018/2019 avec un TAP de 53,7% chez les garçons et 75,6% chez les filles.

Tableau III-12: évolution du taux d'achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative (en %)

Indicateurs	Années	Dép. Dagana	Dép. Podor	Dép. Saint-Louis	Région de Saint-Louis
TAP Garçons	Année 2017/2018	64,08	33,97	62,22	71,62
	Année 2018/2019	61,93	36,88	63,28	53,70
TAP Filles	Année 2017/2019	76,31	66,40	76,85	51,76
	Année 2018/2019	76,35	69,69	74,82	75,60
TAP Global	Année 2017/2020	69,92	50,10	69,13	61,36
	Année 2018/2019	68,75	53,15	68,89	64,30

Source : IA – Saint-Louis

Le taux de réussite au CFEE s'est établi à 58,3% en 2017/2018 contre 50,2% en 2018/2019 soit un recul de 8,1 points de pourcentage entre ces deux années. Cette diminution est essentiellement engendrée par la baisse du taux de réussite des garçons qui est passé de 60,6% en 2017/2018 à 39,8% en 2018/2019 malgré la hausse du taux de réussite chez les filles de 5,1 points de pourcentage. Des disparités énormes sont notées suivant les départements.

Tableau III-13: évolution du taux d'admission au CFEE (en %)

Département	Sexe	Années	
		2017/2018	2018/2019
Dagana	Garçons	61,00	59,27
	Filles	58,22	58,41
	Ensemble	59,54	58,81
Podor	Garçons	65,90	66,79
	Filles	56,37	60,48
	Ensemble	59,75	62,59
Saint-Louis	Garçons	56,47	25,15
	Filles	55,84	66,26
	Ensemble	56,13	38,16
Région	Garçons	60,55	39,79
	Filles	56,68	61,76
	Ensemble	58,33	50,17

Source : IA – Saint-Louis

III.3. Le moyen secondaire

L'enseignement secondaire dispose de deux niveaux que sont : le cycle moyen ou premier cycle et le cycle secondaire ou « lycée ». Le cycle moyen vise les enfants de 12 à 15 ans et comprenant quatre années d'études (de la 6^{ième} à la 3^{ième}) est sanctionné par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Le second cycle ou lycée aboutit au Baccalauréat et est composé de trois niveaux : seconde, première et terminale.

III.3.1. LES INFRASTRUCTURES

Le nombre d'infrastructures dans le moyen secondaire est évalué à 152 en 2018/2019 contre 157 en 2017/2018 soit un recul de 3,2%. Cette diminution des infrastructures est occasionnée par la baisse de 4,4% des infrastructures publiques du secondaire en dépit de la hausse de 4,8% de celles privées. Le nombre d'infrastructures a augmenté de 2,9% dans le département de Dagana tandis que des baisses respectives de 4,2% et 6,0% sont enregistrées dans les départements de Podor et Saint-Louis.

Tableau III-14: répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et le statut, par département

Année scolaire	Statut	Département de Dagana	Département de Podor	Département de Saint-Louis	Région de Saint-Louis
Année 2017/2018	Public	31	71	34	136
	Privé	4	1	16	21
	Total	35	72	50	157
Année 2018/2019	Public	30	68	32	130
	Privé	6	1	15	22
	Total	36	69	47	152
Variation 2017/2018 - 2018/2019 (en %)	Public	-3,2	-4,2	-5,9	-4,4
	Privé	50,0	0,0	-6,3	4,8
	Total	2,9	-4,2	-6,0	-3,2

Source : IA – Saint-Louis

III.3.2. LE PERSONNEL

La répartition du corps enseignant du moyen secondaire selon le diplôme académique montre que sur les 2683 enseignants, 658 ont au moins la maitrise ou le master et plus, 648 ont la licence, 166 le DEUG, 1146 le baccalauréat et 65 ont obtenu seulement le BFEM.

TableauIII-15: répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique en 2019

Circonscription Administrative	Maitrise/ Master et Plus	Licence	DEUG	BAC	BFEM	Total
Dpt Dagana	125	123	34	308	21	611
Dpt Podor	253	226	60	401	21	961
Dpt Saint-Louis	280	299	72	437	23	1111
Région	658	648	166	1146	65	2683

Source : IA – Saint-Louis

III.3.3. LES EFFECTIFS

Le nombre d'élèves du cycle moyen est ressorti à 49 347 en 2019 contre 49 382 en 2018 soit une baisse de 0,1%. Celle-ci est engendrée par la diminution de 0,4% des effectifs des garçons malgré la hausse de 0,2% des effectifs des filles. Pour ce qui est du cycle secondaire, 23 356 ont été dénombrés en 2019 contre 24 115 en 2018 soit également une baisse de 3,1%. Ce repli du nombre d'élèves dans les lycées est occasionné par les baisses respectives de 3,1% et de 3,3% des filles et des garçons.

Tableau III-16: évolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le cycle et le sexe et par département

Circonscription administrative	Année	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Dagana	2018	7210	6542	13752	3085	3032	6117
	2019	7203	6461	13664	3299	3210	6509
Podor	2018	10415	6730	17145	4739	3885	8624
	2019	10746	6949	17695	4557	3572	8129
Saint-Louis	2018	9889	8596	18485	4827	4547	9374
	2019	9617	8371	17988	4409	4309	8718
Région	2018	27514	21868	49382	12651	11464	24115
	2019	27566	21781	49347	12265	11091	23356
Variation 2018 – 2019 (en %)		0,2	-0,4	-0,1	-3,1	-3,3	-3,1

Source : IA – Saint-Louis

III.3.4. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCE DANS LE MOYEN ET LE SECONDAIRE

Au titre du cycle moyen, le Taux brut de Scolarisation s'est établi à 48,7% en 2019 soit une amélioration de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2018. Ce taux est resté en faveur des filles tant en 2018 qu'en 2019 avec un indice de parité de 1,35 en 2019 contre 1,34 en 2018.

Concernant le cycle secondaire (lycée), le taux brut de Scolarisation est ressorti à 33,3% en 2019 et est également en faveur des filles avec 36,1% contre 30,7% pour les garçons. Ce qui équivaut à un indice de parité de 1,18 en 2019 contre 1,17 en 2018.

Tableau III-17: Intension de la scolarisation du moyen secondaire général

Cycle	Année	TBS Global	TBS Filles	TBS Garçons	Indice de parité
Moyen	2018	48,5%	55,7%	41,6%	1,34
	2019	48,7%	56,3%	41,6%	1,35
Secondaire	2018	35,2%	38,1%	32,4%	1,17
	2019	33,3%	36,1%	30,7%	1,18

Source : IA – Saint-Louis

Relativement aux taux d'admission au BFEM et au BAC, de meilleures performances ont été enregistrées en 2018/2019 eu égard à l'année scolaire 2017/2018. Ainsi, un taux de réussite de 71,2% a été relevé en 2018/2019 contre 64,2% en 2017/2018. Les taux de réussite au BFEM sont meilleurs chez les garçons que chez les filles.

S'agissant du baccalauréat, une amélioration de 7,3 points de pourcentage est notée entre 2017/2018 et 2018/2019 soit 40,0% en 2018/2109. Le taux est resté également plus élevé chez les garçons que chez les filles.

Tableau III-18: évolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département (en %)

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		BAC	
		2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019
Dagana	Garçons	70,63	75,50	35,02	34,98
	filles	67,03	72,90	29,58	25,98
	Ensemble	68,68	74,09	32,08	30,09
Podor	Garçons	78,96	71,68	37,57	46,30
	filles	68,01	72,90	33,15	39,54

	Ensemble	71,41	77,03	35,07	42,53
Saint-Louis	Garçons	59,39	66,68	35,39	45,31
	filles	50,51	59,45	21,68	41,41
	Ensemble	54,15	62,55	28,73	43,29
Région	Garçons	68,40	74,40	36,66	43,10
	filles	61,19	68,90	28,99	37,20
	Ensemble	64,17	71,20	32,66	40,00

Source : IA – Saint-Louis

III.4. L'enseignement technique et la formation professionnelle

Dans sa vision d'un Sénégal émergent, le gouvernement a placé la Formation professionnelle et technique (FPT) en seconde priorité de l'éducation nationale. L'enseignement technique et la formation professionnelle est une voie de formation de capacités pratiques et de compétences requises pour une bonne insertion dans le marché du travail. Il contribue à développer l'employabilité en mettant en avant la pratique dans le curricula.

III.4.1. LES INFRASTRUCTURES

Apres trois années de stagnation, le nombre de structures d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) a évolué en hausse (14,3 %) entre 2018 et 2019 soit, 3 unités supplémentaires. Cette hausse est imputable au secteur public dans les départements de Dagana et de Podor. Toutefois, le secteur prive concentre toujours plus de la moitié des structures de la d'ETFP dénombrées dans la région.

Le département de Saint-Louis concentre près de sept (65,21%) structures sur dix de la région et l'ensemble des établissements privés.

Tableau III-19: évolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut et le département

Conscription administrative	Année 2017/2018			Année 2018/2019			Variation 2017/2018 – 2018/2019 (en %)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dagana	2	1	3	3	1	4	50,0	0,0	33,3
Département de Podor	2	1	3	3	1	4	50,0	0,0	33,3
Département de Saint-Louis	3	12	15	3	12	15	0,0	0,0	0,0
Région	7	14	21	8	14	23	14,3	0,0	9,5

Source : IA – Saint-Louis

III.4.2. LE PERSONNEL

En 2019, le personnel des établissements d'enseignement technique ou de formation professionnelle, de la région de Saint-Louis, est constitué de 314 enseignants dont 98 femmes représentant moins du tiers de l'effectif, soit 31,2%. A l'image de la répartition des établissements, celle du personnel met en évidence le département de Saint-Louis avec une proportion de plus de six membres du personnel sur dix. Podor qui enregistre le plus faible effectif représente 17,51% de l'effectif total.

Tableau III-20: évolution et répartition du personnel enseignant de l'ETFP selon le sexe et le département

Conscription administrative	Sexe	Année 2017/2018	Année 2018/2019	Variation 2018 - 2019 (en %)
		Effectif	Effectif	
Département de Dagana	Masc.	38	45	18,4
	Fém.	27	17	-37,0
Département de Podor	Masc.	21	37	76,2
	Fém.	26	18	-30,8
Département de Saint-Louis	Masc.	143	134	-6,3
	Fém.	64	62	-3,1
Région	Masc.	202	216	6,9
	Fém.	117	98	-16,2
	TOTAL	319	314	-1,6

Source : IA – Saint-Louis

III.4.3. LES EFFECTIFS

Dans la région de Saint-Louis, l'enseignement technique et la formation professionnelle a accueilli 3336 élèves ou apprenants en 2019 soit une hausse de 19,9%. La hausse des effectifs est notée dans tous les départements en particulier dans celui de Dagana. Cependant, ce phénomène est plus observé chez les garçons (29,3%) que chez les filles (11,2%).

Les garçons sont globalement en supériorité numérique (51,74% des effectifs) par rapport aux apprenants de sexe féminin (48,26%). Il convient de noter que les filles sont majoritaires (62%) dans le département de Podor.

Tableau III-21: répartition des effectifs des élèves selon le sexe et le département

Conscription Administrative	Sexe	Année 2017/2018	Année 2018/2019	Variation 2017/2018 - 2018/2019 (en %)
		Effectif	Effectif	
Département De Dagana	Masc.	255	347	36,1
	Fém.	216	274	26,9
	TOTAL	471	621	31,8
Département De Podor	Masc.	158	193	22,2
	Fém.	291	314	7,9
	TOTAL	449	507	12,9
Département De Saint-Louis	Masc.	922	1186	28,6
	Fém.	941	1022	8,6
	TOTAL	1863	2205	18,4
Région	Masc.	1335	1726	29,3
	Fém.	1448	1610	11,2
	TOTAL	2783	3336	19,9

Source : IA – Saint-Louis

III.4.4. PERFORMANCES DANS L'ETFP

Les performances dans l'ETFP sont appréciées dans cette analyse à travers la réussite au baccalauréat technique (séries G, S3, T1 et T2) pour l'enseignement technique et celle notée pour les examens de BEP, BT et de BTS pour la formation professionnelle.

L'examen des résultats selon la série, montre une performance dans toutes les séries avec d'une part, les séries G, T1 et T2 pour lesquelles le taux d'admission a fortement progressé respectivement de 12,12 ; 54,6 et 41,52 points de pourcentage entre 2018 et 2019 et, d'autre part, la série S3 pour laquelle les 100% ont été atteints…

Pour le BEP et le BT, la hausse du nombre de candidats s'est accompagnée d'une hausse des résultats aux examens contrairement au BTS qui enregistre une forte baisse du taux de réussite (40 points de pourcentage).

Tableau III-22: évolution des résultats au BAC technique selon la série

Séries	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite	
	2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019
G	135	35	72	31	54,54%	66,66%
T1	17	21	3	14	12%	66,66%
T2	17	13	8	8	47,05%	88,57%
S3	2	2	2	2	100%	100%
STEG	ND	113	ND	70	ND	61,94%

Source : IA – Saint-Louis

Tableau III-23: évolution des résultats au concours pour l'obtention de diplôme de l'enseignement professionnel selon le diplôme

Niveau	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite	
	2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019
BEP	113	224	76	185	65,25%	83%
BT	45	64	33	61	73,33%	95,71%
BTS	10	18	9	9	90%	50%
TOTAL	168	306	118	255	76,19	76,23

Source : IA – Saint-Louis

Chapitre IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

La santé est un domaine primordial dont la politique nationale trouve son fondement dans l'article 17 de la constitution du Sénégal. Elle est basée sur les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de soins de santé primaires et prend aussi en compte les engagements internationaux tels que les OMD prolongés par les ODD. Elle entretient des liens étroits avec l'hygiène qui est constitué d'un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses. Certes des progrès importants ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre certaines endémies majeures, comme le paludisme et le SIDA mais la mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle restent encore élevées. Le Sénégal s'est engagé dans une politique ambitieuse pour relever les défis sanitaires à travers de multiples initiatives dont le PNDS (Programme National de Développement Sanitaire) qui est le document stratégique que le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS). Sur le plan sanitaire, la région de Saint-Louis est divisée en 5 districts sanitaires : Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana, Podor et Pété.

Dans ce chapitre, l'état des lieux est fait sur les infrastructures sanitaires ainsi que le personnel de santé puis sur la situation dans le domaine de l'hygiène à travers le personnel d'hygiène et les actions menées.

IV.1. Sante

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

En 2019, la région de Saint-Louis compte 3 EPS (établissements publics de santé) et 3 infirmeries situées dans les MAC (maison d'arrêt et de correction), également répartis dans les 3 départements. Les centres de santé sont au nombre de 8 dont 3 dans chacun des départements de Dagana et Podor et 2 dans le département de Saint-Louis. Par ailleurs, les postes de santés sont chiffrés à 112 dont 58 à Podor, 36 à Dagana et 18 à Saint-Louis. Les

infirmeries militaires, quant à elles, sont au nombre de 2 (une pour chacun des départements de Podor et Saint-Louis) et les cases de santé fonctionnelles au nombre de 191 dont 99 à Podor, 49 à Dagana et 43 à Saint-Louis. Cependant, seul le département de Saint-Louis renferme une inspection médicale des écoles.

Entre 2018 et 2019, ces statistiques sont restées les mêmes à l'exception des postes de santé où on note une augmentation d'un poste de santé dans le département de Dagana.

Tableau IV-1: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type de Structure de santé	Années	Départements			
		Saint-Louis	Dagana	Podor	Région
EPS	2019	1	1	1	3
	2018	1	1	1	3
	Variation (%)	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre de santé	2019	2	3	3	8
	2018	2	3	3	8
	Variation (%)	0,0	0,0	0,0	0,0
Poste de santé complet	2019	18	36	58	112
	2018	18	35	58	111
	Variation (%)	0,0	2,9	0,0	0,9
Infirmeries militaires	2019	1	0	1	2
	2018	1	0	1	2
	Variation (%)	0,0		0,0	0,0
Infirmeries MAC	2019	1	1	1	3
	2018	1	1	1	3
	Variation (%)	0,0	0,0	0,0	0,0
Inspection Médicale des Ecoles (IME	2019	1	0	0	1
	2018	1	0	0	1
	Variation (%)	0,0			0,0
Cases de santé fonctionnelles	2019	43	49	99	191
	2018	43	49	99	191

	Variation (%)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2019	67	90	163	320
	2018	67	89	163	319
	Variation (%)	0,0	1,1	0,0	0,3

Source : Région Médicale de Saint-Louis

La région abrite également des établissements publics de santé non hospitaliers. Il s'agit de la banque de sang régionale qui s'occupe des produits sanguins et dérivés, de la pharmacie régionale d'approvisionnement qui distribue les médicaments et produits essentiels, des centres de promotion et de réinsertion sociale, de la brigade de l'hygiène et du centre de formation en santé. Les centres de promotion et de réinsertion sociale sont chargés de donner des conseils et orientations et le centre de formation en santé assure une formation continue en santé. La brigade régionale d'hygiène, met l'accent sur la surveillance, le contrôle, la répression et l'IEC c'est-à-dire information, éducation, communication et le SAMU se charge de la régulation des urgences ainsi que des évacuations.

Tableau IV-2: Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	**Spécialités**
Banque de Sang régionale	Produits sanguins et dérivés
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale	conseil et orientation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé
SAMU	Régulation des urgences et évacuation

Source : Région Médicale de Saint-Louis

Les structures sanitaires privées de la région en 2019 sont réparties en 3 catégories : les cabinets privés médicaux et paramédicaux (37), les dispensaires privés ou confessionnels (4) et les officines privées (39). Relativement aux départements, celui de Saint-Louis vient en tête avec 42 structures privées (16 cabinets, 3 dispensaires et 23 officines). Il est suivi du

département de Podor qui polarise 20 structures (7 cabinets et 13 officines) et enfin vient le département de Dagana avec 18 structures dont 14 cabinets médicaux, 1 dispensaire et 3 officines.

A l'exception des cabinets médicaux et paramédicaux où on note une fermeture dans chacun des départements de Dagana et Podor, les statistiques relatives aux structures sanitaires privées de la région sont restées inchangées entre 2018 et 2019.

Tableau IV-3: Répartition des structures sanitaires privées selon le type et le département

Type de Structure de santé	Année	Département			
		Saint-Louis	Dagana	Podor	Région
Cabinets privés médicaux et paramédicaux	2019	16	14	7	37
	2018	16	15	8	39
	Variation (%)	0,0	-6,7	-12,5	-5,1
Dispensaire privé/confessionnel	2019	3	1	0	4
	2018	3	1	0	4
	Variation (%)	0,0	0,0		0,0
Officines privées	2019	23	3	13	39
	2018	23	3	13	39
	Variation (%)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2019	42	18	20	80
	2018	42	19	21	82
	Variation (%)	0,0	-5,3	-4,8	-2,4

Source : Région Médicale de Saint-Louis

Concernant le niveau des indicateurs de couverture sanitaire, la région de Saint-Louis a affiché en 2019, une situation correspondant à un poste de santé pour 9 495 habitants, un centre de santé pour 132 942 habitants et un hôpital pour 354 514 habitants. En 2018, ces statistiques étaient de l'ordre de 9 333 habitants pour un poste de santé, 129 501 habitants pour un centre de santé et 345 336 habitants pour un hôpital. En référence aux normes de l'OMS, seule la couverture en poste de santé reste conforme, même si le nombre d'habitants par poste de

santé a augmenté en 2019. Cependant, en dépit du non-respect des normes de l'OMS, les nombres d'habitants par hôpital et par centre de santé ont augmenté en 2019.

Tableau IV-4: Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2018	2019	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/9333	1/9 495	**1/10.000**
Nombre d'habitants par centre de santé	1/ 129 501	1/ 132 942	**1/50000**
Nombre d'habitants par hôpital	1/345 336	1/354 514	**150000**

Source : Région Médicale de Saint-Louis

IV.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

En 2019, 1360 professionnels de santé ont été dénombrés dans la région dont 1293 dans le public et 67 dans le privé.

Les matrones (586), les Sages-femmes d'Etat (206), les assistants infirmiers (152) et infirmiers d'état (137) sont les agents de santé les plus présents dans la région. Il est également dénombré 62 médecins spécialistes et 43 médecins généralistes dont respectivement 13 et 8 exercent dans le privé. Aussi, note-t-on la présence de 66 techniciens supérieurs, 7 techniciens anesthésiste, 6 pharmaciens biologistes et 1 assistant social.

Tableau IV-5: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle et selon le type de structure

Personnel	public	privé	Total
Médecin généraliste	35	8	43
Médecin spécialiste	49	13	62
Pharmacien- Biologiste	5	1	6
Chirurgien- Dentiste	10	7	17
TS Anesthésie	7	0	7
Assistant social	17	0	17
Aide social	1	0	1
Tech. Sup. de santé	63	3	66
Sage-femme	193	13	206
Infirmier d'Etat	115	22	137
Aide infirmier	60	ND	60
Tradipraticiens	ND	ND	ND
Assistant infirmier	152	ND	152
ASC-Matrone	586	ND	586
Total	1293	67	1360

Source : Région Médicale de Saint-Louis

En référence aux normes de l'OMS, les niveaux de couverture en médecins, en infirmiers et en sages-femmes nécessitent d'être améliorés dans la région, même si on note une amélioration du nombre d'habitants par médecin qui est passé de 15 463 en 2018 à 12661 en 2019 soit une baisse de 18,1%. De même, le nombre de femme en âge de procréer par sage-femme a connu une baisse de 22,8%. Cependant, le nombre d'habitants par infirmier ou agent de santé a connu une augmentation de 10% entre 2018 et 2019.

Tableau IV-6: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Couverture	Normes OMS
Médecins	2019	1/12661	1/10000
	2018	1/15463	
	variation hbts/medecin	-18,1	
Sages-femmes	2019	1/5163	1/3000 FAR
	2018	1/6684	
	variation FAR/Sage-femme	-22,8	
Infirmiers ou agents sanitaires	2019	1/5399	1/5000 hhts
	2018	1/4910	
	variation hbts/infirmier ou AS	10,0	

Source : Région Médicale de Saint-Louis

IV.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

IV.1.3.1. Santé de la reproduction

En 2019, le taux de couverture en 4 CPN est de 39%. Comparativement à 2018, ce taux a connu une hausse de 4 points. Cette augmentation est notée au niveau du taux d'achèvement en CPN (1 points) et du taux d'accouchement dans les structures sanitaires qui est passé de 67% en 2018 à 76% en 2019 soit une amélioration de 9 points. Cependant, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives s'est contracté de 2,8 points entre les deux périodes.

Tableau IV-7: évolution des principaux indicateurs de la santé de la reproduction de la région

Indicateurs	**Année**	**Taux en %**
Couverture en 04 CPN	2019	39%
	2018	35%
Achèvement en CPN	2019	58%
	2018	57%

Accouchement dans les structures sanitaires	2019	76%
	2018	67%
Utilisation de méthodes contraceptives	2019	23%
	2018	25,80%

Source : Région Médicale de Saint-Louis

IV.1.3.2. Programme national de lutte contre le paludisme

En 2019, le nombre de cas de paludisme dénombrés dans la région se chiffre à 932 contre 1025 en 2018, soit une augmentation de 9,1%. Ces baisses sont ressenties dans les départements de Podor et Dagana où elles sont de 21,3% et 7,6%, respectivement. Contrairement à l'évolution régionale, le département de Saint-Louis a enregistré une augmentation de 4,1% du nombre de cas de paludisme. La même tendance est notée au niveau du taux de mortalité lié au paludisme, où il y a une baisse en valeur absolue de 0,1‰ au niveau régional, ainsi que dans les départements de Podor et Dagana, et une stagnation à un niveau de 1,1‰ dans le département de Saint-Louis.

Tableau IV-8: Evolution de la prévalence et du taux de mortalité palustre de la région

Indicateurs	**Années**	**Départements**			
		Saint-Louis	**Dagana**	**Podor**	**Région**
Nombre de cas de paludisme	2019	381	219	332	932
	2018	366	237	422	1025
	Variation (%)	4,1	-7,6	-21,3	-9,1
Taux de mortalité liée au paludisme (en ‰)	2019	1,1	0,8	0,8	0,9
	2018	1,1	0,9	1,0	1,0

Source : Région Médicale de Saint-Louis

IV.1.3.3. Programme national de lutte contre la tuberculose

Entre 2018 et 2019, le taux de succès du traitement des nouveaux cas de tuberculose est passé de 87% à 92%, soit une baisse de 5% en valeur absolue. Cette baisse est notée dans le département de Saint-Louis et Dagana où elle est de 2 points et 1 point, respectivement. Par contre, dans le département de Podor, on constate une amélioration de 3 points dudit taux.

Tableau IV-9: évolution du taux de guérison de la tuberculose

Indicateurs	Années	Départements			Région
		Saint-Louis	Dagana	Podor	
Taux de succès du traitement des nouveaux cas de tuberculose (%)	2019	88%	89%	95%	87%
	2018	90%	90%	92%	92%

Source : Région Médicale de Saint-Louis

IV.2. HYGIENE PUBLIQUE

L'hygiène publique est l'ensemble des conditions sanitaires des lieux publics et des lieux de travail. Au Sénégal, c'est le Service National d'Hygiène (sous la tutelle du Ministère de la santé et de l'Action Sociale (MSAS) qui est en charge de l'hygiène. La direction contribue à l'amélioration de la Santé et à la Prévention contre des maladies liées au manque d'Eau potable, de l'Hygiène et de l'Assainissement.

Le Personnel du Service National de l'Hygiène est chargé seul ou conjointement avec d'autres corps, d'assurer :

- l'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité ;
- le respect et l'exécution de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zone rurale ;
- la recherche et la constatation des infractions en matière d'hygiène ;
- la surveillance aux frontières et le contrôle de la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire ;

- l'assistance aux autorités administratives, sanitaires et locales dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique.

La Brigade Régionale d'Hygiène de Saint-Louis est l'unité opérationnelle du Service National de l'Hygiène dans la région. Elle est composée de cinq Sous-Brigades d'Hygiène (SBH) (Saint louis, Richard Toll, Dagana, Podor et Pété) et de deux (02) Postes d'Hygiène (PH) que sont Ndioum et Rosso-Sénégal.

IV.2.1. LES VISITES DOMICILIAIRES

Entre 2018 et 2019, le nombre de concessions visitées par les agents de la Brigade régionale d'Hygiène est passé de 17 213 à 3 981, soit une baisse de 76,9%. Cette diminution fait suite à une réduction considérable du nombre de domiciles que la brigade doit visiter chaque année (73%). Par ailleurs, l'effectif des agents chargés des visites s'est réduit à 24 agents en 2019, contre 27 en 2018. Cette réduction est notée dans les districts de Richard-Toll, Podor et Saint-Louis. En termes de pourcentage de domiciles visités, on remarque une baisse de 14,4% de cet indicateur au niveau régional. Elle est plus accentuée dans les districts de Saint-Louis (22,4%) ; Pété (14,6%) et Richard-Toll (10,8%). Dans les districts de Dagana et Podor, elle est inférieure à 10%.

Tableau IV-10: Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Districts Sanitaires	Année	Nbre Agents chargés des visites des lieux	Nbre domiciles à visiter dans l'année	Nombre domiciles visités	% domiciles visités
Saint-Louis	2018	7	6300	4868	77,3%
	2019	6	1890	1134	60,0%
	Variation (%)	-14,3	-70,0	-76,7	-22,4
Richard-Toll	2018	8	7560	5649	74,7%
	2019	7	1890	1260	66,7%
	Variation (%)	-12,5	-75,0	-77,7	-10,8
Dagana	2018	3	1890	1206	63,8%

	2019	3	630	378	60,0%
	Variation (%)	0,0	-66,7	-68,7	-6,0
Podor	2018	6	5670	4194	74,0%
	2019	5	1260	840	66,7%
	Variation (%)	-16,7	-77,8	-80,0	-9,9
Pété	2018	3	1890	1296	68,6%
	2019	3	630	369	58,6%
	Variation (%)	0,0	-66,7	-71,5	-14,6
Total	**2018**	**27**	**23310**	**17213**	**73,8%**
	2019	**24**	**6300**	**3981**	**63,2%**
	Variation (%)	**-11,1**	**-73,0**	**-76,9**	**-14,4**

Source : Brigade régionale d'hygiène de Saint Louis

IV.2.2. LES INSPECTIONS DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Sur les 6 622 ERP dénombrés dans la région en 2019, 846 ont été contrôlés par les agents d'hygiène dans le courant de l'année, soit un pourcentage de visites de 12,8%. Comparativement à 2018, ce pourcentage a baissé de 58,8% dans la région et cette baisse s'est généralisée dans l'ensemble des districts sanitaires.

Par ailleurs, seuls 38,8% des ERP visités respectent les Bonnes Pratiques d'Hygiène Alimentaire(BPHA). Cette proportion est de 39,2% dans le district de Saint-Louis ; 30,7% dans celui de Pété et 22,6% dans le district de Podor. Les districts de Richard-Toll et de Dagana ont enregistré les taux de respect des bonnes pratiques les plus élevés avec respectivement 50,9% et 48,7%.

Concernant les infractions commises, elles sont au nombre de 3 000 dans toute la région en 2019 et 1 504 ont été enrayées soit 50,1%. Cette proportion est plus importante dans les districts de Saint-Louis et Richard-Toll (53% et 51%, respectivement).

Tableau IV. 1: Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département, entre 2018 et 2009

Districts Sanitaires	année	Nbre total ERP	Nbre ERP Visités	% ERP Visitées	Nbre ERP visitées respectant les BPHA	% ERP Visitées respectant les BPHA	Infractions d'hygiène Constatées	Infractions d'hygiène enrayées	% Infractions enrayées
Saint-Louis	2018	2112	442	20,9%	194	43,9%	2701	1157	42,8%
	2019	2143	199	9,3%	78	39,2%	878	465	53,0%
	Variation (%)	1,5	-55,0	-55,6	-59,8	-10,7	-67,5	-59,8	23,6
Richard-Toll	2018	1160	624	53,8%	278	44,6%	1500	636	42,4%
	2019	1191	226	19,0%	115	50,9%	963	491	51,0%
	Variation (%)	2,7	-63,8	-64,7	-58,6	14,2	-35,8	-22,8	20,3
Dagana	2018	562	315	56,0%	122	38,7%	961	370	38,5%
	2019	577	117	20,3%	57	48,7%	236	113	47,9%
	Variation (%)	2,7	-62,9	-63,8	-53,3	25,8	-75,4	-69,5	24,4
Podor	2018	1470	321	21,8%	133	41,4%	599	261	43,6%
	2019	1509	190	12,6%	43	22,6%	687	343	49,9%
	Variation (%)	2,7	-40,8	-42,3	-67,7	-45,4	14,7	31,4	14,6
Pété	2018	1171	307	26,2%	105	34,2%	661	236	35,7%
	2019	1202	114	9,5%	35	30,7%	236	92	39,0%
	Variation (%)	2,6	-62,9	-63,8	-66,7	-10,2	-64,3	-61,0	9,2
Total	2018	6475	2009	31,0%	832	41,4%	6422	2660	41,4%
	2019	6622	846	12,8%	328	38,8%	3000	1504	50,1%
	Variation (%)	2,3	-57,9	-58,8	-60,6	-6,4	-53,3	-43,5	21,0

Source : Brigade régionale d'hygiène de Saint Louis

IV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.3.1. EN MATIERE DE SANTE

Les contraintes concernent :

- Le gap en ressources humaines à tous les niveaux (médecins, sage-femme, infirmiers...) ;
- L'inégale répartition de ces ressources humaines dans la région. Les médecins spécialistes sont concentrés dans la zone urbaine de Saint-Louis et les structures sanitaires de l'intérieur souffrent d'un déficit de tous ordres de médecins (pédiatre, cardiologue, chirurgien).
- l'absence de spécialités comme la neurochirurgie ou des cancérologues.
- la vétusté du parc de véhicules qui n'a pas reçu de dotations nouvelles depuis 2016.

IV.3.2. EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE

Parmi les contraintes, il faut citer :

- Le déficit du personnel ;
- l'absence de budgets alloués aux sous Brigades d'hygiène de la région de Saint-Louis ;
- l'insuffisance de moyens logistiques (motos et véhicules tout terrain) ;
- l'absence de véhicules dans les sous brigades d'hygiène
- l'exiguïté des locaux des sous Brigades d'hygiène de Richard-Toll, Saint-Louis et Pété.

Chapitre V : ASSISTANCE

L'assistance sociale constitue un volet crucial dans la lutte contre les inégalités sociales et est mise en œuvre par les structures étatiques qui bénéficient de l'appui des ONG et autres organismes. L'assistance sera analysée à travers l'action sociale et les interventions des sapeurs-pompiers en vue de soutenir les personnes en situation difficile.

V.1. ACTION SOCIALE

La politique de la protection des couches vulnérables s'avère indispensable pour la lutte contre les inégalités sociales. Les résultats sont évalués à travers la protection des personnes défavorisées effectuée par les services d'action sociale, de la couverture maladie universelle et de la délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale.

Ainsi, le nombre de personnes bénéficiaires de la carte d'égalité des chances n'a pas évolué entre 2018 et 2019 et est resté constant à 714. De surcroit, au titre des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale, le taux de couverture par les mutuelles de santé est ressorti à 11,6% en 2019 contre 11,8% en 2018, soit un recul de 0,2 point de pourcentage. Enfin, le nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de bourses de sécurité familiale est de 15 725 en 2019 au même titre que l'année 2018.

Tableau V-1 : indicateurs de protection sociale

Indicateurs de protection sociale et de solidarité nationale	2018	2019
Nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité des chances	714	714
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)	11,80%	11,60%
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU	11613	-
Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de bourses de sécurité familiale	15725	15725

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Saint-Louis/DGPSN/ACMU

V.2. SAPEURS POMPIERS

Les sorties du Groupement d'Incendie et de Secours N°5 de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers ont été évaluées en 2019 à 1998, soit une baisse de 2,0% relativement à l'année

2018. Cette diminution du nombre de sorties est engendrée par les baisses relatives de 12,7% des secours aux victimes, de 5,0% des incendies et de 23,1% des opérations diverses soient respectivement 1014, 134 er 213 en 2019. Cependant, il faut relever les hausses de 41,0% de l'assistance aux personnes en danger et de 37,4% des autres activités en 2019 eu égard à l'année 2018, soient respectueusement 299 et 338 en 2019. Relevons tout de même des évolutions variées selon les départements.

Tableau V-2: répartition des sorties selon la nature et par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de sorties					
		Secours aux victimes	Incendies	Assistance aux personnes en danger	Operations diverses	Autres activités	Total
Dagana	2018	343	43	46	155	72	659
	2019	369	45	37	91	68	610
Saint-Louis	2018	532	60	90	63	148	893
	2019	472	69	79	63	158	841
Podor	2018	287	38	76	59	26	486
	2019	173	20	183	59	112	547
Région	2018	1162	141	212	277	246	2038
	2019	1014	134	299	213	338	1998
Variation 2018-2019 (en %)		**-12,7**	**-5,0**	**41,0**	**-23,1**	**37,4**	**-2,0**

Source : Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers – Section 5 – Saint-Louis

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Les principales recommandations qui sont ressorties au niveau des services compétents de la région sont les suivantes :

- le financement du PTA ;
- le recrutement de gérants pour toutes les Mutuelles de Santé ;
- la mise à disposition de ressources ;
- Le renouvèlement des instances des Mutuelles de Santé ;
- l'orientation des autorités territoriales ;
- la relance de la CMU-Elève ;
- l'orientation des prestataires de soins ;

- le développement le système de gestion intégré de la couverture maladie universelle (SIGICMU) ;
- l'effectivité du remboursement des factures des initiatives de gratuité ;
- le partage des protocoles et procédures sur le contrôle médical ;
- l'organisation des campagnes de mobilisation sociale qui permettront d'accéder aux PH qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'au service pour déposer leurs dossiers. Ce travail de collecte doit être effectué en collaboration avec les responsables des associations de personnes handicapées ;
- l'enrôlement de toutes les personnes handicapées détentrices de la CEC dans ce programme de filet social pour une prise en charge médicale effective ;
- l'enrôlement de toutes les personnes handicapées détentrices de la CEC dans ce programme de filet social pour un appui ;
- l'intégration les ménages inscrits dans le Registre National Unique et non encore bénéficiaires de bourses de sécurité familiale ;
- le développement les programmes d'autonomisation des ménages ayant atteint la durée d'enrôlement dans le PNBSF.

Concernant les perspectives, il s'agira de :

- la promotion des adhésions groupées à travers les groupes organisés (OCB, associations, organisations paysannes etc.) ;
- la mise en place du nouveau dispositif organisationnel de l'assurance maladie et le basculement des initiatives de gratuité dans les mutuelles de santé ;
- l'enrôlement d'indigents par les autorités territoriales ;
- la poursuite de l'enrôlement de la quatrième génération des bénéficiaires de BSF ;
- l'enrôlement d'indigents par la CLM dans les mutuelles de santé des départements de Podor et de Dagana et ;
- la poursuite des missions de contrôle médical dans le cadre des initiatives de gratuité ;
- visites auprès des différentes collectivités territoriales de la région avec l'appui des partenaires et autorités en vue d'enregistrer le maximum de Personnes Handicapées (PH) ;

- plaidoyer auprès des autorités pour que l'enrôlement dans le PNBSF des PH détentrices de CEC soit effectif et ;
- l'enrôlement de nouveaux ménages identifiés à partir du RNU mis à jour.

Chapitre VI : JUSTICE

VI.1. Situation carcérale

Les données de l'année 2019 ne sont pas disponibles.

VI.2. Education surveillée

Au titre de l'éducation surveillée, l'Etat a dédié une direction spéciale relative à la protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Ainsi, la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation et de l'accompagnement et de l'insertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Ainsi, les infrastructures et le personnel feront l'objet de la première sous-partie avant d'étudier dans la seconde, les enfants en conflit avec la loi et ceux en danger.

VI.2.1. LES INFRASTRUCTURES ET LE PERSONNEL

Pour ce qui est des infrastructures, seule la Coordination de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) assure lesdites activités dans la région et est sous le couvert de la Cour d'Appel de Saint-Louis.

Le Service est composé, en 2019, de cinq (5) éducateurs spécialisés dont 2 hommes et 3 femmes contre 5 en 2018, soit une constance du nombre d'agents. Toutefois, il faut relever qu'il y ait un moniteur en 2018 parmi les employés du Service.

Tableau VI-1: évolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région selon la formation et le sexe

Formation	Sexe	Région		Variation 2018/19 (en %)
		2018	2019	
Educateurs Spécialisés	M	2	2	0,0
	F	2	3	50,0
Moniteur	M	1	0	-100,0
	F	0	0	-
Total		5	5	0,0

Source : AEMO – Saint-Louis

VI.2.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

Les enfants en conflit avec la loi et ceux en danger sont au nombre de 283 en 2019 contre 535 en 2018, soit une diminution de 47,1%. Cette baisse est engendrée par la diminution de moitié des enfants en conflit avec la loi et de 60,4% de ceux en danger.

Il est relevé également selon le sexe, une baisse de 44,0% des garçons en conflit avec la loi ou en danger et de 55,0% des filles qui sont dans les mêmes cas, entre 2018 et 2019.

Tableau VI-2: évolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflit avec la loi			Enfants en danger			Total		
		G	F	Ens	G	F	Ens	G	F	Ens
Région	2018	100	8	108	286	141	427	386	149	535
	2019	102	12	114	114	55	169	216	67	283
	Variation 2018/19 (en %)	2,0	50,0	5,6	-60,1	-61,0	-60,4	-44,0	-55,0	-47,1

Source : AEMO – Saint-Louis

Chapitre VII : EAU ET ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un facteur essentiel à la promotion du développement durable pour le Sénégal. Il s'insère dans les priorités pour le pays surtout pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (**ODD**), à l'horizon 2030. En ce sens, l'Etat s'engage à travers le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire **(PEPAM)** à ravitailler l'ensemble du pays en eau potable**.** Au niveau de l'assainissement, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (**ONAS**) présente dans les grandes villes a pour mission d'améliorer le cadre de vie des populations.

Ainsi, ce chapitre a pour objet de dresser la situation de la région de Saint-Louis en matière d'assainissement et d'accès à l'eau potable.

VII.1. L'EAU

L'accès à l'eau est l'un des défis majeurs à relever dans la région de Saint-Louis.

L'approvisionnement en eau potable des populations ainsi que la gestion des ressources en eau sont sous le contrôle de la Direction Régionale de l'hydraulique (DRH) de Saint-Louis.

Cette dernière s'appuie au niveau central sur La Direction de l'Hydraulique (DH), la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et l'Office de Forages Ruraux (OFOR) et au niveau régional sur la Brigade Hydrologique de Saint-Louis et la Brigade des Puits et Forages de Ndioum.

VII.1.1. LES INFRASTRUCTURES

En 2019, la région de Saint-Louis compte au total 4 usines de production, dont 2 dans le département de Dagana, et 1 dans chacun des départements de Podor et de Saint-Louis. Concernant les châteaux d'eau, ils sont au nombre de 11 (6 dans le département de Dagana, 3 dans celui de Saint-Louis et 2 dans le département de Podor). Le département de Saint-Louis

présente le plus grand nombre de branchements avec 36 512 branchements à domicile, 407 branchements dans les lieux publics et 464 bornes fontaines. Dans le département de Dagana, on dénombre 10 213 branchements à domicile, 190 bornes fontaines et 166 branchements publics. Ces statistiques sont respectivement de l'ordre de 3 465 ; 51 et 85 pour le département de Podor.

Tableau VII-1: répartition du nombre d'infrastructure hydraulique, par département, en 2019

Départements	Nb usines de production	Nb châteaux d'eau	Nb branchements domicile	Nb bornes fontaines	Nb branchements lieu public
Dagana	2	6	10213	190	166
Podor	1	2	3465	51	85
Saint-Louis	1	3	36512	464	407
Région	**04**	**11**	50250	705	658

Source : SDE

VII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

VII.1.2.1. Les eaux de surface

Parmi les ressources en eaux, la région de Saint-Louis dispose du fleuve Sénégal qui longe tous les trois départements. De même que ses principaux affluents et défluents qui sont le Doué, le Ngalenka, la Taouey, le Lac de Guiers, le Ndiael, Les trois marigots, le Gorom Lampsar, la Réserve de Bango, le Ndialakhar.

VII.1.2.2. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines font également partie des ressources en eaux de la région. Tout autour de la bordure des zones humides, la nappe est saumâtre ou salée pour le département de Dagana, Podor et Saint-Louis dans une moindre mesure.

Au niveau du Diédiéngol (zone goudron) du Ferlo, les nappes sont abondantes.

VII.1.3. L'ACCES A L'EAU

VII.1.3.1. En milieu urbain

Au cours de l'année 2018, le nombre de réseaux d'adduction en eau potable est chiffré à 6 dans la région de Saint-Louis dont 2 dans chaque département. Ce nombre n'a pas évolué en 2019. Contrairement au nombre de réseaux, la longueur des réseaux a connu une augmentation de 9,4% en 2019. Cette hausse est plus accentuée dans le département de Saint-Louis (12,5%), suivi du département de Podor (3,3%) et elle est moins importante dans le département de Dagana (0,5%). Par contre, au niveau de la production d'eau potable, même si on note une augmentation de 7,5% au niveau régional, elle est plus importante dans le département de Podor où elle est à l'ordre de 16,4%.

Tableau VII-2: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par département

Circonscription administrative	Années	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)
Dagana	2019	2	306704,2	1619442,72
	2018	2	305221,2	1582164
	Variation (%)	0,0	0,5	2,4
Podor	2019	2	67119,7	691124
	2018	2	64975,7	593774
	Variation (%)	0,0	3,3	16,4
Saint-Louis	2019	2	1064012,0	7794442
	2018	2	944540,0	7227486
	Variation (%)	0,0	12,6	7,8
Région	2019	**6**	1437835,9	10105008,7
	2018	**6**	1314736,9	9403424,6
	Variation (%)	0,0	9,4	7,5

Source : SDE

Le nombre de branchements effectués par SEN'EAU en 2019 dans la région de Saint-Louis s'élève à 2121 branchements, dont 1153 sociaux et 968 ordinaires. Comparativement à l'année 2018, le nombre total de branchements a connu une hausse de 12,2%. Cette tendance à la hausse est plus accentuée au niveau des branchements sociaux qui ont augmenté de 19,7% contre une augmentation de 4,3% des branchements ordinaires. De même, les renouvellements de réseau ont connu une augmentation de 20,3% entre les deux périodes. Par contre, les extensions de réseau sont passées de 16 527 en 2018 à 10 806 en 2019 soit une baisse de 34,6%.

Tableau VII-3: Evolution des branchements et du réseau selon département

Départements	Année	Branchement ordinaires	Branchement sociaux	total branchement	Extension de réseau (ml)	Renouvellement réseau (ml)
Dagana	2019	94	264	358	400	1363
	2018	120	357	477	935	0
	variation(%)	-21,7	-26,1	-24,9	-57,2	ND
Podor	2019	13	126	139	204	682
	2018	58	131	189	4402	292
	variation(%)	-77,6	-3,8	-26,5	-95,4	133,6
Saint-Louis	2019	861	763	1624	10202	5142
	2018	750	475	1225	11190	5682
	variation(%)	14,8	60,6	32,6	-8,8	-9,5
Region	2019	968	1153	2121	10806	7187
	2018	928	963	1891	16527	5974
	variation(%)	4,3	19,7	12,2	-34,6	20,3

Source : SDE

La répartition selon le département indique un décrochage important du département de Saint-Louis par rapport aux autres départements en matière de branchements et d'extensions de réseau. En effet, en 2019, un total de 1624 branchements a été dénombré dans le département de Saint-Louis, contre 358 dans le département de Dagana et 139 dans celui de Podor. Cette tendance est la même au niveau des extensions de réseau où la répartition fait ressortir 10 202 dans le département de Saint-Louis, 400 dans le département de Dagana et 204 dans celui de Podor. La tendance à la baisse est observée dans l'ensemble des départements. De même, le nombre total de branchements a diminué dans les départements de Dagana et Podor et a connu une hausse de 32,6% dans Saint-Louis département. A l'inverse, les renouvellements de réseau ont augmenté dans les départements de Dagana et Podor et baissé dans celui de Saint-Louis.

- **Le nombre d'abonnés par type**

En 2019, dans la région de Saint-Louis, 51 553 abonnés ont été dénombrés en milieu urbain contre 49 219 en 2018, soit une augmentation de 4,7%. La majeure partie de ces abonnés sont de types « privés » (50190). Les abonnés de type « officiels » et« affaires » sont au nombre de 705 et 658, respectivement.

Par ailleurs, le département de Saint-Louis concentre le plus grand nombre d'abonnés (37383), il est suivi du département de Dagana (10569) et du département de Podor (3601). A l'image de la situation régionale, on note la dominance des abonnés de type « privés » dans chaque département.

Tableau VII-4: Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par département

Départements	Années	Type d'abonnés			
		Affaires (G.C)	Officiels (ADM)	Privés (P.C)	Total
Dagana	2019	166	190	10213	10569
	2018	164	186	9790	10140
	Variation (%)	1,2	2,2	4,3	4,2
Podor	2019	85	51	3465	3601
	2018	87	52	3314	3453
	Variation (%)	-2,3	-1,9	4,6	4,3
Saint-Louis	2019	407	464	36512	37383
	2018	408	456	34762	35626
	Variation (%)	-0,2	1,8	5,0	4,9
Région	2019	658	705	50190	51553
	2018	659	694	47866	49219
	Variation (%)	-0,2	1,6	4,9	4,7

Source : SDE

VII.2. L'ASSAINISSEMENT

Les questions liées à l'assainissement constituent une grande préoccupation pour les autorités sénégalaises. La région de Saint-Louis, particulièrement la ville de Saint-Louis n'est pas en reste. En effet, du fait de sa position géographique, des aléas climatiques et de sa nappe phréatique peu profonde, l'assainissement reste une préoccupation importante surtout en période d'hivernage.

VII.2.1. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN

En milieu urbain, le taux d'accès des ménages à des latrines est de 97% dans la région en 2017 et la proportion de ménages avec latrines adéquates est de l'ordre de 88%.

Le taux d'accès est supérieur à 80% dans les collectivités locales à l'exception des communes de Bodé Lao, Ndioum et de Golléré où il est à l'ordre de 78%, 73% et 67% respectivement. Dans certaines grandes communes comme Saint-Louis, Dagana, Richard-Toll et, entre autres, Rosso Sénégal, le taux est de 100%.

Par ailleurs, seule la commune de Saint-Louis compte 100% de ménages avec des latrines adéquates.

Tableau VII-5: Evolution des principaux indicateurs d'assainissement du milieu urbain selon la collectivité locale, en 2017

Département	Collectivité locale	Taux d'accès des ménages aux latrines	% Ménages avec latrines adéquates
Dagana	Dagana	100%	88%
Dagana	Gaé	86%	49%
Dagana	Ndombo	85%	42%
Dagana	Richard Toll	100%	98%
Dagana	Ross Béthio	88%	63%
Dagana	Rosso Sénégal	100%	87%
Podor	Aéré Lao	100%	88%
Podor	Bodé Lao	78%	44%
Podor	Démette	100%	84%
Podor	Galoya	100%	56%
Podor	Golléré	67%	43%
Podor	Guédé Chantier	86%	16%
Podor	Mboumba	88%	47%
Podor	Ndioum	73%	30%
Podor	Niandane	92%	53%
Podor	Pété	85%	72%
Podor	Podor	100%	98%
Podor	Walaldé	91%	23%
Saint-Louis	Mpal	90%	79%
Saint-Louis	Saint-Louis	100%	100%
Milieu urbain		**97%**	**88%**

Source : Service régional de l'assainissement

VII.2.2. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

En milieu rural, le taux global d'accès des ménages à des latrines est de 67% en 2018. Les communes de Gandon et Bokhol présentent les taux les plus élevés, soient respectivement 94% et 92%. A contrario, le taux est plus faible dans les communes de Boké Dialloubé et de Gamadji Saré où il est de 47% et de 33% respectivement.

En ce qui concerne le pourcentage de ménages avec des latrines adéquates, il est estimé à 46,8% au niveau régional. Les communes de Mery, de Gandon, de Mbolo Birane, de Diama, et de Ngnith présentent les meilleures situations avec plus d'un ménage sur deux ayant des latrines adéquates, en 2018.

NB : les statistiques de 2019 ne sont pas disponibles.

Tableau VII-6: Répartition des principaux indicateurs d'assainissement en milieu rural selon la collectivité locale, en 2018

Départements	Collectivités Locale	Taux d'accès des ménages aux latrines en 2018	% Ménages avec Latrines adéquates en 2018
Dagana	Bokhol	92%	80%
Dagana	Diama	77%	70%
Dagana	Mbane	56%	36%
Dagana	Ngnith	80%	76%
Dagana	Ronkh	73%	46%
Podor	Boké Dialloubé	33%	25%
Podor	Dodel	62%	28%
Podor	Doumga Lao	59%	47%
Podor	Fanaye Diéry	69%	50%
Podor	Gamadji Saré	47%	20%
Podor	Guédé Village	74%	46%
Podor	Madina Ndiathbé	53%	40%
Podor	Mbolo Birane	55%	52%
Podor	Mery	66%	55%

Podor	Ndiayéne Pendao	65%	32%
Saint-Louis	Fass Ngom	66%	42%
Saint-Louis	Gandon	94%	54%
Saint-Louis	Ndiébéne Gandiole	85%	43%
Milieu rural		67%	46,8%

Source : Service régional de l'assainissement

VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. en matière d'eau

La région dispose d'énormes potentialités en matière d'eau dont :

- le fleuve Sénégal (300 km à l'Est et au Nord) et ses principaux affluents et défluents : le Doué, le Ngalenka, la Taouey, avec un volume d'écoulement moyen annuel d'environ 20,4 milliards de m3 ;
- le Lac de Guiers, le Ndiael, Les trois marigots ;
- le Gorom Lampsar, la Réserve de Bango, le Ndialakhar ;
- l'abondance des eaux souterraines ;
- l'extension des branchements privés réalisés par la SDE dans les communes urbaines et parfois dans les communes rurales en particulier dans les Département de Saint Louis et de Dagana.

2. en matière d'assainissement

En matière d'assainissement, la région bénéficie des projets de grande envergure initiés dans le cadre du PUDC.

VII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'eau

La saturation de la capacité de production des départements de Dagana et de Saint-Louis et les difficultés de la production disponible à couvrir correctement la demande sont les principales contraintes auxquelles doivent faire face les services techniques de l'Hydraulique.

VII.3.3. PERSPECTIVES

1. en matière d'eau

En termes de perspectives, dans le secteur de l'eau, il faut noter les activités suivantes :

- Construction d'une nouvelle usine de 12 000 m3/j pour le département de Saint Louis
- Etude pour la réhabilitation et l'extension des usines de Dagana, Richard Toll et Podor
- Réalisation et mise en service d'un nouveau forage à Ndioum.

Chapitre VIII : AGRICULTURE

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent (PSE) relatif à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise et constitue d'ailleurs son pilier n°1 à travers principalement le Projet d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture au Sénégal (PRACAS). Le secteur est un grand générateur d'emplois et son développement constitue un élément de taille pour l'atteinte de la sécurité alimentaire dans le pays.

A l'instar d'autres régions, l'agriculture occupe une bonne part de la population dans la région. En outre, Saint-Louis représente une part non des moindres dans la production agricole du pays. Une large gamme de cultures -dont le riz, le maïs, le sorgho- y sont pratiquées.

Dans ce chapitre, après une présentation des services techniques, l'accent sera mis sur la préparation de la campagne agricole et le bilan de celle-ci.

VIII.1. Les services techniques

Au niveau régional, la direction régionale du développement rural constitue la représentation du Ministère en charge de l'agriculture. Elle est structurée en division et comporte également des représentations départementales. L'organigramme est organisé ainsi qu'il suit :

- Division de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles ;
- Division des productions végétales composée de trois sections que sont :
  - Section de contrôle et certification des semences ;
  - Section de suivi de la campagne agricole ;
  - Section protection des cultures ;
- Division des productions Animales ;
- Division du génie Rural ;
- Bureau administratif et financier comprenant :
  - Section gestion et comptabilité matière ;
  - Section personnel et ressources humaines.

Au niveau départemental, la DRDR s'appuie sur les Services Départementaux du Développement rural (SDDR) qui ont pour mission de (d') :

- appliquer les programmes agricoles définis pour le département ;
- suivre le secteur agricole ;
- suivre et évaluer les programmes de développement agricole dans le département ;
- appuyer les collectivités dans leurs programmes d'action destinés au développement agricole du département.

Il faut noter que l'effectif du personnel de la DRDR de Saint Louis est constitué de :

- ✓ d'ingénieurs Agronomes ;
- ✓ d'ingénieurs des travaux Agricoles ;
- ✓ de techniciens ;
- ✓ d'agents administratifs ;
- ✓ de personnel d'appui.

VIII.2. La préparation de la campagne agricole

La préparation de la campagne agricole est abordée à travers la mise en place des semences, les engrais et les autres fertilisants, les produits phytosanitaires et les matériels, équipements agricoles et le crédit.

VIII.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

La politique agricole au Sénégal incorpore une subvention des intrants agricoles y compris les semences pour faciliter leur accessibilité à la population. En 2019, la lettre circulaire n°0478/MAER/DA du 20 Mai 2019 a fixé les prix de cessions des intrants (semences et engrais) pour la campagne agricole 2019/2020.

Au niveau régional et local, des comités de suivi assurent la supervision des opérations de cession des intrants et des matériels agricoles.

Les statistiques de distribution mises en avant concernent les spéculations suivantes d'arachide, de maïs, de sorgho local et de niébé.

S'agissant de l'arachide, 200 tonnes d'arachide ont été reçues pour la campagne 2019/2020, soit autant que pour la campagne 2018/2019. A l'image de la précédente campagne, les quantités de semences d'arachide reçues ont été entièrement cédées ou vendues aux producteurs. Il faut noter que pour l'arachide, les semences ont été cédées aux producteurs dans les départements de Dagana et de Saint-Louis, soit 100 tonnes dans chacun des deux départements.

Concernant le maïs, une diminution de plus de la moitié des quantités de semences reçues est enregistrée dans la région. En effet, les quantités sont passées de 50 tonnes reçues et cédées aux producteurs pour la campagne 2018/2019 à 24 tonnes durant la campagne 2019/2020. Pour cette spéculation, le département de Podor a reçu la plus grande part soit 14 sur les 24 tonnes et celui de Dagana le reste.

Pour le sorgho local, les quantités de semence reçues au titre de la campagne 2019/2020 sont de l'ordre de 40 tonnes au niveau régional contre 47,0 tonnes pour l'exercice précédent, soit

une diminution de 14,9%. Toutes les quantités reçues sont vendues ou cédées aux producteurs et le département de Podor en a reçu les trois quarts et celui de Dagana l'autre quart.

Pour le niébé, les quantités mises en place sont estimées à 106,0 tonnes pour la campagne 2019/2020 contre 148,0 pour la précédente campagne, soit une baisse de plus du quart (28,4%) dans les quantités cédées aux producteurs. Environ deux tiers (66,0%) des semences sont enregistrés pour le département de Saint-Louis contre respectivement 18,9% et 15,1% pour les départements de Dagana et de Podor.

Il faut noter que pour certaines spéculations et des non moindre comme le riz, les statistiques ne sont pas mises en évidence du fait d'absence de données.

Tableau VIII-1: Evolution des quantités de semences distribuées dans la région

Spéculations		Département de Dagana		Département de Podor		Département de Saint-Louis		Région de Saint-Louis		
		Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Variation Campagne 2018/2019 - 2019/2020
Arachide	Reçu (T)	100	100	0	0	100	100	200	200	0,0
	Vendu (T)	100	100	0	0	100	100	200	200	0,0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maïs	Reçu (T)	10	10	40	14	0	0	50	24	-52,0
	Vendu (T)	10	10	40	14	0	0	50	24	-52,0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sorgho local	Reçu (T)	3,5	10	43,5	30	0	0	47	40	-14,9
	Vendu (T)	2,7	10	43,5	30	0	0	46,2	40	-13,4
	Reliquat (T)	0,8	0	0	0	0	0	0,8	0	--100,0
Riz	Reçu (T)	15	NC	35	NC	0	NC	50	#VALEUR!	NC
	Vendu (T)	15	NC	35	NC	0	NC	50	#VALEUR!	NC
	Reliquat (T)	0	#VALEUR!	0	#VALEUR!	0	#VALEUR!	0	#VALEUR!	#VALEUR!
Niébé	Reçu (T)	15	20	38	16	95	70	148	106	-28,4
	Vendu (T)	15	20	38	16	95	70	148	106	-28,4
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DRDR – Saint-Louis

En outre, pour des spéculations telles que le niébé et la pastèque, il y a eu un programme additionnel de mise à disposition d'intrants dans les zones confrontées à un déficit de pluie. Celui-ci a porté sur une distribution de 41,8 tonnes pour le niébé, de 2221 pots (de 500g) pour la pastèque.

VIII.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

La mise en place des engrais abordée dans cette section a concerné l'engrais NPK 15.15.15, l'Urée et le DAP 18.46.0, les statistiques sur les autres types n'ayant pas pu être collectées. En outre, il faut noter que les prix de cessions des engrais, tenant compte des subventions, sont, pour le sac de 50 kilogrammes et pour la campagne de 2019/2019, de 10 050 FCFA pour l'engrais NPK 15.15.15, 9 520 FCFA pour l'urée et de 10 520 FCFA pour le DAP. En termes de quantité, la situation se présente comme suit.

S'agissant de l'engrais 15.15.15, les quantités reçues sont de 235,0 tonnes dans la région au titre de la campagne 2019/2020 contre 588,0 tonnes pour la campagne 2018/2019, soit une diminution de plus de la moitié voire de 60,0% pour être précis. Sur la quantité reçue, une proportion de 4,9% n'a pas été distribuée ou vendue aux producteurs. Il faut noter que la quantité mévendue l'a été exclusivement concernant le quota reçu dans le département de Dagana.

Concernant l'engrais de type Urée, la région en a reçu une quantité de 21 323,0 tonnes et en a vendu 21240,0 tonnes durant la campagne de 2019/2020 contre 19 077,6 tonnes reçues pour la précédente campagne, soit une augmentation de 11,8% des quantités reçues pour ce type d'engrais entre les deux campagnes agricoles. La quantité non vendue représente moins de 1% des quantités reçues.

Pour l'engrais DAP, 7 331,4 tonnes sont reçues dans la région pour les préparations de la campagne 2019/2020, soit une hausse de 6,6% comparativement aux quantités reçues lors de la campagne d'avant où quelques 6 874,5 tonnes ont été réceptionnées. Il faut noter que 11,0% de la quantité reçue pour ce type d'engrais n'est pas vendu, ce qui correspondant à un reliquat de 807,8 tonnes.

Il convient de signaler que le département de Saint-Louis n'a pas reçu de quantités enregistrées pour les types d'engrais considérés dans cet état des lieux.

Tableau VIII-2 : Evolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région

Engrais et autres fertilisants		Département de Dagana		Département de Podor		Département de Saint-Louis		Région de Saint-Louis		
		Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Variation Campagne 2018/2019-2019/2020
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	25,0	NC	75,0	NC	20,0	NC	120,0	NC	NC
	Vendu (T)	13,5	NC	57,0	NC	2,2	NC	72,7	NC	NC
	Reliquat (T)	11,5	NC	18,0	NC	17,8	NC	47,3	NC	NC
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	48,0	40,0	490,0	195,0	50,0	0,0	588,0	235,0	-60,0
	Vendu (T)	36,0	28,6	330,5	195,0	47,3	0,0	413,8	223,6	-46,0
	Reliquat (T)	12,0	11,4	159,5	0,0	2,7	0,0	174,2	11,4	

Urée	Reçu (T)	14559,5	17547,0	4488,2	3776,0	30,0	0,0	19077,6	21323,0	11,8
	Vendu (T)	10510,4	17464,0	4375,0	3776,0	27,0	0,0	14912,4	21240,0	42,4
	Reliquat (T)	4049,1	83,0	113,2	0,0	3,0	0,0	4165,2	83,0	
DAP	Reçu (T)	5492 ,5	5695,4	1382,0	1636,0	0,0	0,0	6874,5	7331,4	6,6
	Vendu (T)	4853,4	5095,9	1166,8	1427,8	0,0	0,0	6020,1	6523,6	8,4
	Reliquat (T)	639,2	599,5	215,2	208,2	0,0	0,0	854,4	807,8	

Source : DRDR – Saint-Louis

VIII.2.3. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La région a enregistré la présence d'oiseaux granivores qui s'attaquent en particulier aux exploitations de riz. Pour y faire face des moyens sont mis en œuvre et des actions sont entreprises par la DPV qui assure la prise en charge du traitement des situations similaires. A ce titre des drones sont mobilisés. De même, pour faire face à la présence de chenille sur les cultures de pastèque et de niébé, des opérations d'épandage d'insecticides ont été menées par les services de la DPV.

Les données statistiques n'ont pas permis de quantifier les quantités de produits phytosanitaires mobilisés au titre des dernières campagnes. Il faut rappeler qu'en 2018, 7 170 litres de pesticides ont été mobilisés pour lutter et prévenir les agressions contre les cultures dans la région.

VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

La campagne 2019/2020 est marquée dans l'ensemble par des contreperformances dans des grandeurs agricoles autant pour les superficies emblavées que pour les productions et les rendements. Toutefois, les niveaux de contraction diffèrent d'une spéculation à l'autre.

S'agissant du mil, les superficies emblavées sont passées de 2 487,0 ha à quelques 1550,0 entre les deux campagnes, soit une baisse de plus du tiers (37,7%) de surfaces emblavées. Cette situation semble impacter en partie sur la production qui a grandement baissé (de 94,8%) en se situant à 31,3 tonnes. Par ailleurs, cette situation se reflète aussi par les rendements à l'hectare qui sont de l'ordre de 20Kg/ha contre 240Kg/ha pour la précédente campagne.

Concernant le sorgho, la production a baissé d'un plus de la moitié (57,5%), passant de 5 985,0 tonnes à 2 546,3 tonnes. Il faut noter que pour le sorgho, 5 150,0 ha ont été emblavés durant la campagne 2019/2020 contre 9 100,0 ha pour la campagne 2018/2019, soit une diminution

de 43,4% entre les deux campagnes agricoles. En conséquence, le rendement à l'hectare est en baisse et ce de 24,9% en s'établissant à 494,4 kilogrammes à l'hectare.

Pour ce qui est de la culture de maïs, les superficies emblavées ont enregistré une baisse de moitié passant de 3082,0 ha à 1573,3 ha. Cette baisse s'est répercutée sur la production laquelle a diminué de près de trois quarts. En effet, la production est estimée à 2562,5 tonnes pour la campagne 2019/2020 contre 9354,0 tonnes pour la campagne d'avant faisant passer les rendements à leur tour de 3035,0 à 1628,7 kilogrammes à l'hectare.

Pour le riz, les niveaux de baisse sont moindres comparativement aux niveaux de contraction notés pour les spéculations citées plus haut. Les superficies emblavées sont ressorties même en légère hausse de 371 ha en valeur absolue entre les deux campagnes. Toutefois la production s'est contractée de 5,9% passant de 402 704,0 tonnes à 378 891,0 tonnes sous l'effet de la baisse des rendements qui sont estimés à 6 008,0 Kg/ha contre 6 423,0 Kg/ha pour la campagne 2018/2019.

Il faut noter que la production de mil, de sorgho et de mais se fait en grande partie dans le département de Podor qui concentre respectivement 96,8%, 87,4% et 76,3% des superficies emblavées pour lesdites cultures. En revanche, le riz reste plus cultivé dans le département de Dagana qui a totalisé 79,0% des surfaces emblavées pour la campagne 2019/2020.

Tableau VIII-3: Evolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département

Spéculations		Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint-Louis			Région de Saint-Louis		
		Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Variation Campagne 2018/2019-	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Variation Campagne 2018/2019-	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Variation Campagne 2018/2019-	Campagne 2018/ 2019	Campagne 2019/ 2020	Variation Campagne 2018/2019-
Mil	Sup (Ha)	484,0	NC	NC	1949,0	1500,0	-23,0	55,0	50,0	-9,1	2487,0	1550,0	-37,7
	Rdt (Kg/Ha)	591,0	NC	NC	150,0	200,0	33,3	350,0	250,0	-28,6	240,0	20,2	-91,6
	Prod(T)	286,0	NC	NC	292,0	30,0	-89,7	19,0	1,3	-93,4	597,0	31,3	-94,8
Sorgho	Sup (Ha)	700,0	625,0	-10,7	7000,0	4500,0	-35,7	1400,0	25,0	-98,2	9100,0	5150,0	-43,4
	Rdt (Kg/Ha)	550,0	450,0	-18,2	700,0	500,0	-28,6	500,0	600,0	20,0	658,0	494,4	-24,9
	Prod(T)	385,0	281,3	-26,9	4900,0	2250,0	-54,1	700,0	15,0	-97,9	5985,0	2546,3	-57,5
Maïs	Sup (Ha)	880,0	333,3	-62,1	1322,0	1200,0	-9,2	880,0	40,0	-95,5	3082,0	1573,3	-49,0
	Rdt (Kg/Ha)	4000,0	2500,0	-37,5	1750,0	1391,0	-20,5	4000,0	1500,0	-62,5	3035,0	1628,7	-46,3
	Prod(T)	3520,0	833,3	-76,3	2314,0	1669,2	-27,9	3520,0	60,0	-98,3	9354,0	2562,5	-72,6
Riz	Sup (Ha)	48939,0	49852,0	1,9	13754,0	13212,0	-3,9	0,0	0,0	NC	62693,0	63064,0	0,6
	Rdt (Kg/Ha)	6400,0	5869,9	-8,3	6500,0	6500,0	0,0	0,0	0,0	NC	6423,0	6008,0	-6,5
	Prod(T)	313926,0	292624,7	-6,8	88778,0	86266,3	-2,8	0,0	0,0	NC	402704,0	378891,0	-5,9

Source : DRDR – Saint-Louis

VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Les principales contraintes de l'agriculture sont liées à :

- la vétusté et parfois à l'absence de parc automobile dans les SDDR ;
- la vétusté des locaux des SDDR ;
- l'insuffisance et la vétusté des aménagements de certains périmètres ;
- l'insuffisance du matériel agricole (tracteurs, moissonneuse batteuses, houe, semoir, etc.) ;
- l'insuffisance de pistes de production dans le Delta combinée à la dégradation des pistes existantes ;
- la persistance des problèmes phytosanitaires ;
- des difficultés de drainage dans le Delta ;
- la non fonctionnalité de certains points de collecte d'arachide ;
- l'insuffisance des infrastructures de stockage des produits agricoles.

Chapitre IX : ELEVAGE

L'élevage est définit comme l'ensemble des activités qui permettent d'assurer la reproduction et la multiplication des animaux domestiques, parfois sauvages, destinés à l'usage des Hommes. Au même titre que l'agriculture, elle occupe une place prépondérante dans l'activité économique de la région. En effet, le secteur de l'élevage contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition et constitue un fort potentiel en matière d'amélioration des performances économiques du pays. C'est ce qui lui a valu d'ailleurs sa place dans le pilier 1 de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise.

Une bonne partie du territoire régional est destinée à l'élevage. La région regorge également la partie non négligeable de la zone sylvo-pastorale du pays.

L'analyse du secteur de l'élevage sera effectuée à travers les services techniques et les autres intervenants, les infrastructures et les effectifs du cheptel, les productions et les éléments de diagnostic.

IX.1. Les services techniques et les autres intervenants

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les effectifs des services vétérinaires de la région sont restés constants à 35 entre 2018 et 2019. Les hommes sont au nombre de 30 et sont largement majoritaires par rapport aux femmes qui représentent seulement un septième des effectifs. Le département de Podor est plus nanti avec 17 agents dont 2 Ingénieurs des Travaux d'Elevage et 15 agents techniques mais il a la particularité de ne compter aucune femme. Le département de Dagana compte 10 agents dont 2 Ingénieurs des Travaux d'Elevage et 8 agents techniques. Pour ce qui est du département de Saint-Louis, 6 agents ont été dénombrés avec 2 Ingénieurs des Travaux d'Elevage et 4 agents techniques au moment où le service régional compte 1 docteur vétérinaire et 1 ingénieur agronome.

Tableau IX-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Ingénieur Agronome			Ensemble		
		H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
SREPA de Saint-Louis	2018	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	2
	2019	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	2
SDEPA de Saint-Louis	2018	0	0	0	1	1	2	2	2	4	0	0	0	0	0	6
	2019	0	0	0	1	1	2	2	2	4	0	0	0	3	3	6
SDEPA de Dagana	2018	0	0	0	2	0	2	7	1	8	0	0	0	9	1	10
	2019	0	0	0	2	0	2	7	1	8	0	0	0	9	1	10
SDEPA de Podor	2018	0		0	2	0	2	15	0	15	0	0	0	17	0	17
	2019	0	0	0	2	0	2	15	0	15	0	0	0	17	0	17
Région	2018	0	1	1	5	1	6	24	3	27	1	0	1	30	5	35
	2019	0	1	1	5	1	6	24	3	27	1	0	1	30	5	35
Variation 2018/2019 (en %)		-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Les autres intervenants sont essentiellement composés d'ONG, de projets, d'associations et de coopératives. Leurs domaines d'intervention sont essentiellement axés sur l'alphabétisation, la santé animale, les infrastructures pastorales, l'énergie, l'agriculture, le pastoralisme, la filière lait, la filière des petits ruminants et l'aviculture moderne. Ces intervenants couvrent soit tout le niveau régional, départemental, communal ou villageois.

Tableau IX-2 : Liste des autres intervenants en 2019

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
ASSTEL	ONG	Elevage/Alphabétisation	Dagana
PRAPS	PROJET	Infrastructures élevage/Santé Animale	Communes Mbane, Bokhol, Diama et Gnith
ENDA ENERGIE	ONG	LAIT/Energie	Communes Mbane et Diama
APESS	ASSOCI ATION	Elevage	Département Dagana
CPLDD	COOPERATIVE	Lait	Département Dagana
DRIARS	Projet	Agriculture et Elevage	-
REDISSE	Projet	Santé	Nationale
PRAPS	Projet de développement	Pastoralisme	Tout le département
ENDA ENERGIE	ONG	Filière lait	Tatqui / commune Fanaye
Fondation MON'3	ONG	Filière Petits ruminants	Commune Méri
YELLITARE	ONG	Pastoralisme	- Thielbi-Badagor/ Commune Bokké Dialloubé - Loumbel Mbatma / Commune Doumga Lao

AIDEP	Projet de développement du département de Podor	Infrastructures pastorales : parcs à vaccination, Quai d'embarquement, abattoirs, marché à bétail)	10 communes (anciennes communautés rurales)
ONG 3D	ONG	Aviculture moderne	Ndioum

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)

IX.2. Les infrastructures et les effectifs du cheptel

IX.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Au titre des infrastructures pastorales, les forages agropastoraux ont augmentés de 64,5% entre 2018 et 2019 passant ainsi de 76 à 125. Les unités de transformation de produits laitiers ont connu une hausse de 22,2% durant cette même période. Les abattoirs modernes sont passés de 4 à 5 soit un accroissement d'un quart ainsi qu'une hausse de 14,3% des pharmacies et cliniques vétérinaires. Toutefois, les parcs à vaccination ont baissé de 67,7% passant de 62 en 2018 à 20 en 2019.

Tableau IX-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département

Infrastructures	Département Saint-Louis		Département Dagana		Département Podor		Région de Saint-Louis		Variation 2018/2019 (en %)
	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	
Forages agropastoraux	0	0	5	0	71	125	76	125	64,5
Parcs à vaccination	20	20	42	0	0	0	62	20	-67,7
Centres zootechniques	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine,	0	0	0	0	0	0	0	0	-

caprine, asine, porcine ou équine									
Fermes avicoles modernes	1	1	0	0	0	0	0	0	-
Unités de transformation de produits laitiers	0	0	0	2	9	9	9	11	22,2
Abattoirs modernes	1	1	1	0	2	4	4	5	25,0
Pharmacies et cliniques vétérinaires	5	6	2	0	2	2	7	8	14,3

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)

IX.2.2. LES EFFECTIFS DU CHEPTEL

Relativement aux effectifs du cheptel, les bovins se sont accrus de 3,0% entre les campagnes 2018/2019 et 2019/2020 soit 374 413 en 2019/2020, les ovins de 6,0% entre ces mêmes deux campagnes passant de 542 230 en 2018/2019 à 575 006. Les caprins sont évalués à 403 595 durant la campagne 2018/2019 et 424 362 pendant la campagne 2019/2020. Les équins sont passés de 26 678 en 2018/2019 à 27 135 en 2019/2020, soit une hausse de 1,7%.

Tableau IX-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département

Espèces	Saint-Louis		Dagana		Podor		Région		Variation 2019/2020 - 2018/2019 (en %)
	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2019 / 2020	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2019 / 2020	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2019 / 2020	Campagne 2018 / 2019	Campagne 2019 / 2020	
Bovins	18 300	18 300	82 992	86 727	262 049	269 386	**363 341**	**374 413**	3,0
Ovins	39 500	39 500	49 175	60 185	453 551	475 321	**542 230**	**575 006**	6,0
Caprins	37 500	37 500	83 451	90 651	282 644	296 211	**403 595**	**424 362**	5,1
Asins	655	655	16 110	16 545	ND	ND	ND	ND	-
Equins	1 690	1 690	1 262	1 292	23 726	24 153	**26 678**	**27 135**	1,7
Porcins	-	-	5 279	5 432	ND	ND	**ND**	**ND**	-
Caméliens	256	256	612	630	ND	ND	**ND**	**ND**	-

Total bétail	**97 901**	**97 901**	**222 771**	**261 462**	**ND**	**1 065 072**	**ND**	**ND**	-
Volaille	30 500	30 500	987 428	1 064 438	ND	ND	**ND**	**ND**	-

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)

IX.3. Les productions

IX.3.1. STATISTIQUES SUR LES ABATTAGES CONTROLES DE VIANDE

Le nombre total d'abattages contrôlés de viande s'est accru de 27,4% entre les campagnes 2018 et 2019. Cette hausse est variable suivant les espèces considérées. Ainsi, le nombre de bovins abattus s'est amélioré de 29,4% tandis qu'on observe une diminution des abattages chez les ovins (48,6%), les caprins (56,4%) et les caméliens (16,4%).

L'augmentation des abattages de bovins est corrélée aux hausses de 26,2% du nombre de taureaux abattus, de 9,4% des bœufs abattus, de 35,2% des vaches et de 34,5% des veaux et/ou vêles abattus.

Par rapport au poids des bêtes abattues, on enregistre une augmentation globale de 11,6% de tonnes expliquée par la hausse de 17,4% de la viande de bovins

Tableau IX-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Saint-Louis selon les espèces, par département

Espèces		**Dagana**		**Saint-Louis**		**Podor**		**Région**		**Variation 2018/2019 (en %)**
		Campagne 2018	**Campagne 2019**	**Campagne 2018**	**Campagne 2019**	**Campagne 2018**	**Campagne 2019**	**Campagne 2018**	**Campagne 2019**	
Taureaux	**Nb**	364	1 096	1952	1846	94	100	2410	3 042	26,2
	Poids (T.)	54,571	164,633	330,594	229,709	12,58	14,792	397,745	409	2,8
Bœufs	**Nb**	70	377	1514	1347	54	68	1638	1 792	9,4
	Poids (T.)	11,031	43,126	162,135	120,745	6,36	5,09	179,526	169	-5,9
Vaches	**Nb**	883	3 108	3805	3471	748	771	5436	7 350	35,2
	Poids (T.)	129,308	381,065	517,751	481,208	63,412	17,712	710,471	880	23,9
	Nb	481	1 209	1085	1000	213	184	1779	2 393	34,5

Espèces		Dagana		Saint-Louis		Podor		Région		Variation 2018/2019 (en %)
		Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	
Veaux / vêles	**Poids (T.)**	50,888	129,147	13,697	13,18	13,43	3,53	78,015	146	87,1
Total bovins	**Nb**	1 798	5 790	8 356	7 664	1 109	1 123	11263	14 577	29,4
	Poids (T.)	245,798	717,971	1024,177	844,842	95,782	41,124	1365,757	1 604	17,4
Ovins	**Nb**	3 796	8 908	7632	6698	1607	1676	13035	6698	-48,6
	Poids (T.)	107,336	159,654	91,823	77,3	19,283	23,172	218442	77303	-64,6
Caprins	**Nb**	6 325	14 515	11524	11165	7731	5977	25580	11165	-56,4
	Poids (T.)	137,029	212,706	193,817	115,092	69,643	17,055	3304489	115092	-96,5
Porcins	**Nb**	0	0	0	0	0	0	0	0	-
	Poids (T.)	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Camélidés	**Nb**	2	19	57	56	8	43	67	56	-16,4
	Poids (T.)	0,435	5,167	14,461	11,9	1,67	6,592	16566	11906	-28,1
Equins	**Nb**	0	0	0	0	0	0	0	0	-
	Poids (T.)	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Asins	**Nb**	0	0	0	0	0	0	0	0	-
	Poids (T.)	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Total	**Nb**	11 921	29 232	27 569	25 583	10 455	8 819	49 945	63 634	27,4
	Poids (T.)	490,598	1095,498	1324,278	1049,134	186,378	87,943	2001,254	2232,575	11,6

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)

IX.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE CUIRS ET PEAUX

La production de peaux et cuirs s'est fortement accrue entre 2018 et 2019 avec une hausse de 137,4%. Cette augmentation est due à la hausse de 52,3% de la production de cuirs qui est passée de 10 373 en 2018 à 15 801 en 2019.

Au cours de la période sous revue, la production de peaux ovines est passée de à 14 107 unités en 2018 à 76 462 en 2019. Enfin, celle des peaux caprines est passée de 26 099 à 27 804 unités

soit une hausse de 6,5%. Relevons tout de même que des disparités sont notées selon les départements.

Tableau IX-6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département

Espèces	Département Dagana		Département Podor		Département Saint-Louis		Région		Variation 2018/2019 (en %)
	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2018	Campagne 2019	
Cuirs	2 640	7 126	829	1115	6904	7560	10 373	15 801	52,3
Peaux ovines	5 518	68 036	1496	1728	7093	6698	14 107	76 462	442,0
Peaux caprines	7819	10 822	7232	5817	11048	11165	26 099	27 804	6,5
Total	15 977	85 984	9557	8660	25045	25423	50 579	120 067	137,4

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales (SREPA)

IX.4. Diagnostic du secteur

IX.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- ✓ Disponibilité paille de riz, du foin et des résidus des récoltes dans la zone walo ;
- ✓ Innovation de la culture fourragère ;
- ✓ Présence d'herbe de bonne qualité pendant l'hivernage ;
- ✓ Présence d'ouvrages hydrauliques.

IX.4.2. CONTRAINTES

- ➢ Salinisation des terres ;
- ➢ Terres argileuses ;
- ➢ Dépendance de la pluviométrie ;
- ➢ Les maladies parasitaires ;
- ➢ La sous-estimation du cheptel ;
- ➢ Problème d'eau pour l'abreuvement du bétail dans le diéri.

IX.4.3. PERSPECTIVES

- Augmentation des superficies de cultures fourragères ;

- Faire beaucoup de réserves fourragères dans les deux zones ;
- Augmentation des superficies de mise en défens dans le diéri ;
- Dotation de plus de machine botteleuse ;
- Déparasiter fréquemment le bétail ;
- Installation plus d'ouvrages hydrauliques dans le diéri ;
- Installation de centres de collecte lait dans le walo et diéri.

Chapitre X : PECHE

Le secteur de la pêche est déterminant dans l'économie du Sénégal. Il contribue significativement au produit intérieur brut et occupe une place importante dans l'alimentation des populations. La région de Saint-Louis, étant une des rares régions du Sénégal à être bordées par l'océan et encerclées par des cours d'eau occupe une place de choix pour le secteur. La pêche y joue un rôle primordial et se révèle incontournable pour le développement économique de la région. Elle figure parmi les trois secteurs les plus déterminants économiquement, à côté de l'agriculture et de l'élevage. La pêche locale est majoritairement artisanale et est pratiquée en mer, au niveau des fleuves, des affluents et des lacs.

Cependant, des difficultés liées principalement à la gestion des productions, au manque de système de conservation et de licences de pêche sont notées dans le secteur.

Dans ce chapitre, l'accent est mis sur la production halieutique de la région, l'usage et la gestion de celle-ci. L'analyse est différenciée à travers la pêche artisanale, la pêche industrielle et l'aquaculture.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

En 2019, l'effectif du personnel des services techniques de la pêche de la région de Saint-Louis comporte 17 membres, soit le même effectif qu'en 2018. Le personnel est constitué majoritairement d'hommes (15 sur 17). Parmi les membres, il est dénombré deux ingénieurs des pêches, deux techniciens supérieurs des pêches et six agents techniques des pêches.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[1]		Podor		Dagana		Saint-Louis		Région	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Ingénieur des pêches	Masc.	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

[1] Service régional des pêches

	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	**Masc.**	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2
Agent technique des pêches	**Masc.**	0	0	1	1	0	0	4	4	5	5
	Fem.	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
	Tot.	0	0	1	1	0	0	5	5	6	6
Autres	**Masc.**	1	1	1	1	2	2	2	2	6	6
	Fem.	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
	Tot.	2	2	1	1	2	2	2	2	7	7
Ensemble	**Masc.**	3	3	2	2	3	3	7	7	15	15
	Fem.	1	1	0	0	0	0	1	1	2	2
	Tot.	4	4	2	2	3	3	8	8	17	17

Sources : SRP/SL

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Plusieurs autres acteurs sont présents au niveau de la région dans le cadre de partenariat public-privé. Les partenaires contribuent sous forme de ressources (financières, humaines, techniques ou intangibles telles que l'information et l'appui politique) et participent au processus de décision. Parmi les interventions, Il convient de souligner celles en relation avec le « Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » (PGIRE) qui est dans sa seconde phase et qui concerne nombre de communes. Il faut aussi noter que plusieurs interventions sont orientées dans la pisciculture.

Tableau X-2: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région en 2019

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
Ministère de la pêche et de l'économie par COSEG	Projet de l'Etat	Pisciculture en cages flottantes	Communes de : Podor, Niandane, Guédé village
DER	Projet de l'Etat	Pisciculture en cages flottantes	Podor commune
PUMA	Projet Etat	Pisciculture en cages flottantes	Arrondissement Gamadji Saré, de Saldé et Cas-cas

BP/ADEPA	British Petrolum	Sécurité, Bonne Gouvernance, AGR	Département St louis
GIZ	ONG	Pisciculture en cages flottantes	Diattar-Demet
Etat-Action sociale	Etat	Pisciculture	Guédé (Village de reclassement des lépreux°)
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, ETTP-BAT, SOTERCO, Mairie de R-Toll, Mareyeurs	PGIRE[2] II : Construction d'un marché au poisson	Mareyage	Richard-Toll
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, ETTP-BAT, SOTERCO, Mairie de Mbane, Femmes transformatrices	PGIRE II : Construction d'une aire de transformation du poisson	Transformations du poisson	Thiago
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, SIGMA SOTERCO, Mairie de Gaé, Union Locale des Pêcheurs de Gaé	PGIRE II : Construction d'une ferme piscicole	Pisciculture	Gaé
OMVS, BM, DPC, SDP de Dagana, SIGMA SOTERCO, Comité de gestion inter-villageois, Mairie de Ronkh	PGIRE II : Aménagement suivi de repeuplement de la mare de Beud	Repeuplement	Ronkh

Sources : SRP/SL

X.1.3. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures occupent une place importante dans les activités de pêche. Elles sont indispensables pour la conservation et la transformation des produits halieutiques. Les infrastructures existantes fonctionnelles de la région sont exclusivement localisées dans le département de Saint-Louis. Celui-ci dispose de deux (02) quais de pêche et de huit (08) fabriques de glace en 2019, soit le même nombre qu'en 2018. Dans le département, il est dénombré six usines de transformation des produits halieutiques, soit deux usines de plus qu'en 2018. Le département de Podor compte deux complexes frigorifiques et celui de Dagana

[2] Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

en compte un seul. Ce dernier département abrite le seul marché moderne aux poissons de la région.

Tableau X-3: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par département

Infrastructures	Podor		Dagana		Saint-Louis		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Quais de pêche	0	0	0	0	2	2	2	2
Complexes frigorifiques	2	2	1	1	0	0	3	3
Fabriques de glace	0	0	0	0	8	8	8	8
Stations d'essence	0	0	0	1	17	19	17	20
Marchés modernes aux poissons	0	0	0	1	0	0	0	1
Usines de transformation de produits halieutiques	0	0	0	0	4	6	4	6

Sources : SRP/SL

X.2. La pêche artisanale

X.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La région de Saint-Louis compte 129 villages de pêcheurs dans les départements de Dagana et de Podor pour la pêche continentale. Ce nombre de villages de pêcheurs est resté constant sur les 4 dernières années pour chacun des départements.

Concernant les embarcations, un total de 6 891 pirogues est dénombré dans la région en 2019 contre 6 700 en 2018, soit une augmentation de 2,9%. La pêche maritime concentre l'essentiel des embarcations : soit huit pirogues sur dix (81,1% de l'arsenal de pirogues). Il faut noter que les embarcations pour la pêche continentale se répartissent entre le département de Podor (39,8%) et celui de Dagana (60,2).

Quant aux pêcheurs, leur nombre est estimé à 18 492 en 2019 contre 17 990 en 2018. Le nombre a augmenté de 2,8% entre les deux années reflétant l'augmentation de 2,5% du nombre d'acteurs de la pêche continentale et de 2,9% de celui noté pour la pêche maritime.

Tableau X-4: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche et le département

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pirogues			Nombre de pêcheurs		
		PC[3]	PM[4]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Podor	**2018**	***75***	0	***75***	487	0	487	2300	0	**2300**
	2019	***75***	0	***75***	518	0	518	2380	0	**2380**
Dagana	**2018**	54	0	54	713	0	713	3690	0	3690
	2019	54	0	54	784	0	784	3760	0	3760
Saint-Louis	**2018**	0,0	Nd	Nd	0,0	5500	5500	0	12000	12000
	2019	0,0	Nd	Nd	0,0	5589	5589	0	12352	12352
Région	**2018**	129	Nd	129	1200	5500	6700	5990	12000	17990
	2019	129	Nd	129	1302	5589	6891	6140	12352	18492
Variation	**2018-2019**	0,0	Nd	0,0	8,5	1,6	2,9	2,5	2,9	2,8

Source : SRP/SL

X.2.2. LA PRODUCTION

La production est scindée selon les espèces : poissons, mollusques, crustacées. En 2019, la région a enregistré une production de 48 175 tonnes de poissons, soit une augmentation de 31,6% par rapport à l'année d'avant. Le niveau de production de poissons est porté essentiellement par le département de Saint-Louis qui concentre plus de 97% de la production. Dans ce département, la production a augmenté de 36,2%. Il faut noter que le département de Dagana a enregistré une baisse de près de la moitié de la production de 2018 avec celle-ci qui est passée de 1 926 tonnes à 1010 tonnes.

S'agissant des mollusques et des crustacés, exclusivement pêchés dans le département de Saint-Louis, leurs productions respectivement estimées à 123,2 et 18,6 tonnes sont en baisse respectivement de 61,5% et de 48,3% par rapport à 2018. En termes monétaires, la situation est à l'image des quantités. La valeur de la production a augmenté de 34,2% pour les poissons et a baissé respectivement de 62,5% pour les mollusques et de 52,3% pour les crustacés.

[3] Pêche continentale
[4] Pêche maritime

Tableau X-5 : Evolution de la production de la pêche artisanale, selon l'espèce et par département

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Dép. Podor	2018	255	321340000	0	0	0	0
	2019	265	340525000	0	0	0	0
	Var. (en %) 2018-2019	3,9	6,0	NC	NC	NC	NC
Dép. Dagana	2018	1926	742660750	0	0	0	0
	2019	1010	799290500	0	0	0	0
	Var. (en %) 2018-2019	-47,6	7,6	NC	NC	NC	NC
Dép. Saint-Louis	2018	34440	9850000000	320	512435000	36	70200000
	2019	46900	13507280000	123,2	192192000	18,6	33480000
	Var. (en %) 2018-2019	36,2	37,1	-61,5	-62,5	-48,3	-52,3
Région	2018	36621	10914000750	320	512435000	36	70200200
	2019	48175	14647095000	123,2	192192000	18,6	33480000
	Var. (en %) 2018-2019	31,6	34,2	-61,5	-62,5	-48,3	-52,3

Source : SRP/SL

X.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

La production est majoritairement destinée au mareyage, soit une proportion de 66,3% en 2019 moins que la proportion de 75,3% de 2018. Cette proportion correspond en quantité à 32 518 tonnes en 2019 contre 26 981 en 2018, soit une hausse de 20,5%.

S'agissant de la consommation locale, elle représente quasiment le cinquième de la production et a augmenté de 90,1% entre 2018 et 2019. La quantité pour usage de consommation locale a plus que doublé dans le département de Saint-Louis (2,2 fois la quantité de 2018) tandis qu'elle est en baisse dans le département de Dagana où elle est passée de 944 à 542 tonnes.

Concernant les transformations, celle artisanale s'opère sur 13,3% de la production contre 1,4% pour celle industrielle. En termes de quantités, la transformation artisanale a augmenté de 64,5% au niveau régional. Il faut noter que la transformation se fait principalement dans le département de Saint-Louis et dans une proportion moindre et de manière artisanale dans celui de Dagana.

Tableau X-6: Ventilation de la production artisanale selon l'usage et l'année, par département

Destinations	Département Podor		Département Dagana		Département Saint-Louis		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Consommation locale	52,3	53,6	49,0	53,7	11,4	18,4	13,9	19,3
Mareyage	47,7	46,4	46,1	39,1	77,6	66,9	75,3	66,3
Transformation industrielle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	1,4
Transformation artisanale	0,0	0,0	4,8	7,2	11,0	13,2	10,8	13,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau X-7 : Evolution de la production artisanale selon l'usage entre 2018 et 2019

Destinations		Consommation locale	Mareyage	Transformation industrielle	Transformation artisanale	Total
Podor	2018	127	116	0	0	**243**
	2019	142	123	0	0	**265**
	Var. (en %) 2018-2019	11,8	6,0	NC	NC	9,1
Dagana	2018	944	888	0	93	1925
	2019	542	395	0	73	1010
	Var. (en %) 2018-2019	-42,6	-55,5	NC	-21,5	-47,5
Saint-Louis	2018	3917	26742	0	3781	34440
	2019	8800	32000	690	6300	47841
	Var. (en %) 2018-2019	124,7	19,7	NC	66,6	38,9
Région	2018	4988	26981	0	3874	35843
	2019	9484	32518	690	6373	49065
	Var. (en %) 2018-2019	90,1	20,5	NC	64,5	36,9

Source : SRP/SL

X.3. L'aquaculture

X.3.1. LES INFRASTRUCTURES ET PRODUCTEURS OU PROMOTEURS AQUACOLES

Le sous-secteur de l'aquaculture constitue un maillon important dans la stratégie de croissance accélérée. Elle permet de pallier les baisses enregistrées dans la production halieutique et de répondre en conséquence aux besoins des populations en produits halieutiques. La région de Saint-Louis constitue une des régions à fortes potentialités de production aquacole surtout avec les vallées inondables.

En 2019, les infrastructures de production aquacole dénombrées dans la région ont augmenté par rapport à 2018. Le nombre de cages est passé de 149 à 173, soit une augmentation de 16,1%. Concernant les étangs et les bassins, ils ont augmenté respectivement de deux et de trois unités par rapport à leur nombre de 2018.

Tableau X-8: Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type

Infrastructures	Nombre		Variation 2018-2019 (en %)
	2018	2019	
Etangs	172	174	1,2
Bassins	47	50	6,4
Cages	149	173	16,1

Source : ANA/SL

X.3.2. LA SITUATION DE LA PRODUCTION AQUACOLE

La région de Saint-Louis a enregistré une augmentation de la production aquacole entre 2018 et 2019. Les quantités de poissons récoltés sont ressorties en hausse de 12,9% en passant de 155 tonnes à 175 tonnes (soit une augmentation de 20 tonnes). Cette situation est à lier en partie avec l'augmentation des quantités empoissonnées lesquelles sont passées de 0,775 tonne à 0,85 tonne entre les deux années. S'agissant de la production d'aliments, elle est en hausse de 14,3%.

Tableau X-9: Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Saint-Louis

Indicateurs	Année		Variation (en %) 2018-19
	2018	2019	
Quantité empoissonnée d'alevins de 10g (en tonnes)	0,775	0,85	9,7
Quantité de poissons récoltée (en tonnes)	155	175	12,9
Production d'aliments (en tonnes)	49	56	14,3

Source : ANA/SL

X.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

X.4.1.1. en matière de pêche

Parmi les atouts et potentialités en matière de pêche dans la région, il faut noter:

- ✓ la frange maritime qui est riche et diversifiée en poissons ;
- ✓ la consistance du parc piroguier et la présence de pêcheurs expérimentés ;

- ✓ l'existence d'une forte main d'œuvre et en qualité ;
- ✓ les migrations périodiques de bancs de poissons du nord (Mauritanie) au Sud du Sénégal en passant par la frange maritime de Saint-Louis ;
- ✓ l'existence d'une coopération en matière de pêche avec la Mauritanie voisine,
- ✓ l'abondance d'espèces de hautes valeurs commerciales pour la transformation industrielle.

X.4.1.2. en matière d'aquaculture

Dans le domaine de d'aquaculture, la région peut s'appuyer sur:

- ✓ l'existence de plans d'eau favorables au développement de la pisciculture ;
- ✓ l'existence d'une antenne basée à Richard-Toll pour l'encadrement rapproché des acteurs
- ✓ la réorganisation en cours de la filière « aquaculture »
- ✓ la présence de projets et programmes intervenant dans le secteur
- ✓ la forte demande en poissons ;
- ✓ la main d'œuvre abondante et bon marché.

X.4.2. CONTRAINTES

X.4.2.1. en matière de pêche

Le secteur de la pêche fait face à nombre de contraintes parmi lesquelles :

- ✓ le manque d'infrastructures adéquates de débarquement et de conservation des produits ;
- ✓ la fragilité et inadaptation des pirogues en bois ;
- ✓ l'exigüité des zones de pêche ;
- ✓ la surexploitation avec comme conséquence l'épuisement des ressources halieutiques ;
- ✓ l'accès de plus en plus difficile aux eaux mauritaniennes ;
- ✓ Insécurité de la navigation, en particulier, au niveau de l'embouchure.

X.4.2.2. en matière d'aquaculture

Les contraintes dans le sous-secteur de l'aquaculture sont liées à :

- ✓ l'insuffisance de l'aliment industriel et surtout l'absence d'aliment de calibre adapté pour les larves et alevins ;
- ✓ coût élevé pour l'acquisition des infrastructures et des aliments de poissons ;
- ✓ la vétusté des infrastructures existantes de production ;
- ✓ la forte prédation des alevins par les oiseaux ;
- ✓ l'insuffisance de la logistique ;

- ✓ l’insuffisance de ressources humaines pour l’appui.

Chapitre XI : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

La prise en compte explicite de l'environnement a fait évoluer les objectifs de la politique économique à la recherche à la fois d'un équilibre économique, social et environnemental. En ce sens, les questions environnementales ont pris leur ampleur avec l'avènement des Objectifs de Développement Durable (ODD). Au Sénégal, les ressources naturelles occupent une place non négligeable dans l'économie nationale car elles participent à la création d'emplois et génèrent une importante valeur ajoutée.

La mise en œuvre de la politique forestière de la région est dédiée à l'inspection régionale des eaux et forêts de Saint-Louis qui, est chargée de la gestion des ressources forestières tant dans le domaine classé que dans le domaine protégé.

Ainsi, dans ce chapitre, il sera successivement abordé les services techniques et les autres intervenants de l'environnement, la gestion du domaine forestier, l'exploitation forestière, la gestion de la faune et la chasse et enfin le diagnostic du secteur.

XI.1. Les services techniques et les autres intervenants

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

L'effectif du personnel de l'IREF n'est pas disponible en 2019 alors qu'en 2018 il s'était établi à 46. L'IREF est composé de 5 divisions que sont : la division du reboisement et conservations des sols, la division suivi-évaluation, formation et sensibilisation, la division aménagement et production forestière, la division protection des forêts et la division de la gestion de la faune.

Tableau XI-1: effectif du personnel des eaux et forêts

Diplômes	Année	
	2018	2019
Ingénieur des Eaux et Forêts	3	nd
ITEF, Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts	8	nd
ITPN, Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux	1	nd
Agent technique des Eaux et Forêt	19	nd
Autres	15	nd
Ensemble	46	nd

Source : IREF – Saint-Louis

XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

A part l'IREF, plusieurs autres acteurs interviennent dans la gestion des ressources naturelles au niveau de la région. Ainsi, ces partenaires et leurs domaines de collaboration de même que la forme de collaboration avec le Service Forestier sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau XI-2: autres intervenants selon le statut, le domaine et la forme de collaboration avec le Service forestier

Nom des partenaires	Domaines de collaboration	Forme de collaboration avec le Service Forestier
GDS	Reboisement haies vives et brise vents	Protocole d'accord avec l'IREF
SCL	Reboisement (production de plants	informel
AFRIG SA	Reboisement piste de production	Protocole de collaboration établi
Groupement CES-SOSETER	Reboisement axes routiers	Protocole signé avec l'IREF
CARITAS	Reboisement et formation	Protocole signé avec IREF
Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS)	Appui conseil en matière de reboisement/déboisement	Contact direct
Le Partenariat Lille-Saint-Louis (PSLR)	-Plantation de haies vives et d'espace boisé au niveau des structures sanitaires et éducatives ; -Sensibilisation et renforcement des capacités des bénéficiaires.	Protocole de partenariat
Collectivités territoriales	Appui conseil/appui budgétaire	Convention cadre
Services Parcs Nationaux	Gestion des aires protégées (Parcs Réserve de Guembeul et AMP)	Contact direct
Amodiataires	Exploitation cynégétique, appui conseil	Collaboration informelle Cahier de charge et plan de travail annuel
SENEGINDIA	-reboisement	Contact direct
Laiterie du Berger	Lutte contre les feux de brousse	Contact direct
Henan Chine	Reboisement axe routier	Protocoles signé avec IREF

Source : IREF – Saint-Louis

XI.2. Gestion du domaine forestier

XI.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER

Une superficie de 549 113,87 ha caractérise le domaine forestier de la région avec 72 001,5 ha dans le département de Dagana, 412 156 dans le département de Podor et 64 956,37 ha dans celui de Saint-Louis. De surcroit, en termes de nombre de zones classées, la moitié se trouve à Podor, soit 26 au moment où 17 sont dénombrées à Dagana et 9 dans le département de Saint-Louis.

Tableau XI-3 : situation du domaine classé, par département en 2019

Département	Forêts Classées	
	Nombre	Superficie (Ha)
Dagana	17	72 001,5
Podor	26	412 156
Saint-Louis	9	64 956,37
Région	**52**	**549 113,87**

Source : IREF – Saint-Louis

XI.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

XI.2.2.1. Lutte préventive

Des comités de lutte contre les feux de brousse ont été créés par les autorités en charge de la gestion des forets en collaboration avec les populations et permettent de contribuer à la lutte contre la déforestation.

Le nombre de comités est resté constant à 226 en 2018 comme en 2019 avec 122 dans le département de Podor, 77 dans celui de Dagana et 27 dans le département de Saint-Louis.

Tableau XI-4 : évolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse
Podor	2018	122
	2019	122
Dagana	2018	77
	2019	77
Saint Louis	2018	27
	2019	27
Région	**2018**	**226**
	2019	**226**

Source : IREF – Saint-Louis

XI.2.2.2. Lutte active

Les données relatives à la lutte active et aux feux de brousse ne sont pas disponibles pour l'année alors qu'en 2018, 27 hectares ont été brulés dans la région.

Tableau XI-5 : Evolution de la situation des feux de brousse par département

Département	Superficies brulées (ha)	
	2018	2019
Dagana	25	Nd
Podor	0	Nd
Département Saint-Louis	2	Nd
Région	27	Nd

Source : IREF saint louis

XI.3. Reboisement et conservation des sols

XI.3.1. PRODUCTION DE PLANTS

La production de plants constitue une activité des agents des eaux et forêts. Elle, permet de préserver le patrimoine forestier face à la menace de déforestation. Ainsi, 48 478 plants ont été produits dans la région en 2019 contre 656 711 en 2018, soit une baisse de 92,5%.

Les plants produits sont constitués de 14 700 régies, 32 305 villageoises ou communautaires, 423 pour les privés et individuelles et 1050 scolaires. Relevons tout de même que des disparités sont notées selon les départements.

Tableau XI-6 : répartition et évolution du nombre de plants par circonscription administrative

Circonscription administrative		Régie		Villageoises/ communautaires		Privées / Individuelles		Scolaires		Total	
		Ha	Plants	Ha	Plants	ha	Plants	ha	Plants	ha	Plants
Podor	2018	5	84607	0	0	2	60171	0	0	7	144778
	2019	0	0	61,3	21894	0	0	0	0	61,3	21894
Dagana	2018	5	143337	0	0	9	117733	0	0	14	261070
	2019	7	7000	0	0	0	0	0	0	7	7000
Saint-Louis	2018	2	230282	0	0	5	20581	0	0	7	250863
	2019	12,7	7700	11,3	10411	1,5	423	9,3	1050	34,8	19584
Région	2018	12	458226	0	0	16	198485	0	0	28	656711
	2019	19,7	14700	72,6	32305	1,5	423	9,3	1050	103,1	48478
	Variation 2018 - 2019 (en %)	64,2	-96,8	-	-	-90,6	-99,8	-	-	268,2	-92,6

Source : IREF – Saint-Louis

XI.3.2. PLANTATIONS REALISEES

La restauration des périmètres forestiers détruits ainsi que la création de secteurs boisés ou de forêt sont effectuées suivant les plantations massives, linéaires et conservatoires de même que la foresterie urbaine.

Pour ce qui est des plantations massives, elles sont évaluées à 103,1 hectares en 2019 contre 84,8 en 2018, soit une hausse de 21,6%. Relativement aux plantations linéaires, elles sont ressorties à 68,1 Km en 2019 contre 49,5 en 2018 soit également un renchérissement de 37,6% entre 2018 et 2019. Concernant les plantations conservatoires, elles sont à 163,5 Ha en 2019 contre seulement 19,2 en 2018. Enfin, la foresterie urbaine a été évaluée à 27,7 ha en 2019. Soulignons que des disparités sont notées suivant les départements.

Tableau XI-7: situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Type de plantations	Plantations massives (Ha)	Plantations linéaires (Km)	Plantations conservatoires	Foresterie urbaine
Département de Saint-Louis	**2018**	***15,9***	***17,6***	***0***	***N.D.***
	2019	34,78	16,4	3,5	10,4
Département de Podor	**2018**	20,9	17,5	0	***N.D.***
	2019	61,34	26,49	75	0
Département de Dagana	**2018**	48	14,4	19,2	***N.D.***
	2019	7	25,2	85	17,3
Région	**2018**	84,8	49,5	19,2	***N.D.***
	2019	103,1	68,1	163,5	27,7
	Variations 2018 - 2019 (en %)	21,6	37,6	751,6	-

Source : IREF – Saint-Louis

XI.4. Exploitations forestières

La production forestière est essentiellement composée de produits non ligneux. Ainsi, la gomme mounass est évaluée à 9 180 Kg en 2019 contre 11 852 en 2017 et la gomme arabique à 5 450 Kg en 2019. 88 unités de Lit tara ont été dénombrées en 2019 et 1216 Kg de bois de chauffe (stères) pour la même année. Près 508 tonnes de Jujube et 626 tonnes de Gowé ont été également produites dans la région en 2019. 22 850 Kg de soump, 69 455 Kg de diguidé, 5020 Kg de leydour, 100 Kg de nep nep et 153 Kg de natte pm sont produits dans la région en 2019.

Tableau XI-8 : production forestière

Produits forestiers non ligneux	Quantité exploitée (en Kg)		
	2017	2019	Variation 2017-2019 (en %)
Gomme mounass	11852	9 180	-22,5
Gomme arabique	4387	5450	24,2
Gomme commiphora	318	ND	-
Racine	55	ND	-
Lit tara (unité)	ND	88	-
Bois de chauffe (stères)	1522	1 216	-20,1
Jujub	403836	507 949	25,8
Gowé	1321070	626 094	-52,6
Soump	60487	22 850	-62,2
Diguidé	69812	69 455	-0,5
Leydour	3520	5020	42,6
Feuille de Baobab	175	ND	-
Nep nep	ND	100	-
Natte pm	ND	153	-

Source : IREF – Saint-Louis

XI.5. Gestion de la faune et chasse

XI.5.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Le respect de la législation concernant la gestion des terres du terroir donne droit à l'amodiation en dehors des territoires protégés. En effet, le droit de chasse exclusivement dévolu par l'Etat est loué à une personne physique ou morale et est soumis à un contrat où les clauses sont fixées dans un cahier de charge.

Ainsi, entre 2018 et 2019, le nombre de zones amodiées est resté constant avec un total de 18 dans la région dont 14 dans le département de Dagana, 3 dans celui de Podor et un seul site dans le département de Saint-Louis.

Tableau XI-9 : répartition et évolution du nombre de zones amodiées

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées		
	2018	2019	Variation 2018 - 2019 (en %)
Dept. Dagana	14	14	0
Dept. Podor	3	3	0
Dept. Saint-Louis	**1**	**1**	0
Région	**18**	**18**	0

Source : IREF – Saint-Louis

XI.5.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Le nombre de chasseurs dans la région est ressorti en 2019 à 394, soit une hausse de 8,8% comparativement à 2018. S'agissant des pièces de gibiers à poils abattus, elles sont au nombre de 228, soit une baisse relative de 23,7% par rapport à l'année 2018. Concernant les pièces de gibiers à plumes abattus, 15 652 unités ont été dénombrées soit une chute de 36,8% eu égard à 2018.

Tableau XI-10 : évolution des résultats des campagnes de chasse

Désignation	2018	2019	Variation 2018 - 2019 (en %)
Nombre de chasseurs	362	394	8,8
Nombre de pièces de gibiers à poils abattus	299	228	-23,7
Nombre de pièces de gibiers à plumes abattus	24777	15652	-36,8

Source : IREF – Saint-Louis

XI.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Pour ce qui est des recommandations, une plus grande implication des collectivités territoriales est souhaitée de même que les autres conseils départementaux de la région à l'instar de celui de Dagana.

Les perspectives consistent essentiellement à aménager les espaces verts, notamment dans le département de Saint-Louis, à la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et à un enrichissement et des mises en défens.

Chapitre XII : EMPLOI ET TRAVAIL

La problématique de l'emploi et les questions de travail constituent des sujets de premier plan dans les débats et réflexions des autorités. Dans la région, il existe de multiples initiatives prises et cadres de concertation pour le renforcement des capacités en particulier des jeunes en vue de leur employabilité. En outre, la région se caractérise par la présence de plusieurs projets et programmes et de représentations d'organes de l'Etat tels que l'ANPEJ.

Dans ce chapitre, l'accent est mis d'abord sur la force de travail à travers les indicateurs clés du marché du travail. Par la suite, les questions sur l'activité économique et les contrats et les conflits de travail sont abordées.

XII.1. LA FORCE DE TRAVAIL

La région se caractérise par une population potentiellement active (15 ans ou plus) en permanente évolution. De 519 949 en 2013, la population des 15 ans ou plus est estimée en 2015 à 554 795, en 2017 à 591 722 et en 2018 à 610 926. Elle est constituée de 50,8% de femmes en 2019 (contre 50,9% en 2018 et 51,1% en 2017) et les jeunes de moins de 25 ans représentent plus du tiers (35,0% en 2017, 34,9% en 2018 et 34,7% en 2019).

En termes de main d'œuvre, les récentes enquêtes ont permis de calculer certains indicateurs pour la région. Ainsi, le taux d'activité était estimé à 41,8% en 2015, par l'ENES. Et le potentiel de main d'œuvre (main d'œuvre élargie) est de l'ordre 283 217 en 2017 (ERI-ESI). Il faut noter que, sur la main d'œuvre potentielle, 17,1% est disponible à travailler même si pour autant aucune démarche n'est effectuée et 4,9% désire travailler bien qu'étant non disponible et ne cherchant pas non plus de travail.

Par ailleurs, avec un ratio emploi/population de 15 ans ou plus évalué à 37,0%, la région dispose d'un potentiel démographique pour développer l'activité économique.

Tableau XII-1: Evolution de la population en âge de travailler selon le sexe

Année/Age		15-24	25-34	35-64	65 ou +	TOTAL (15 ans ou plus)
2013	H	91 311	58 850	85 914	16 648	**252 723**
	F	90 433	63 272	94 962	18 559	**267 226**
	Total	181 744	122 122	180 876	35 207	**519 949**

2015	**H**	98 619	63 786	91 085	17 285	**270 775**
	F	95 766	68 071	101 016	19 167	**284 020**
	Total	194 385	131 857	192 101	36 452	**554 795**
2017	**H**	105 876	69 167	96 779	18 106	**289 928**
	F	101 156	73 070	107 569	19 999	**301 794**
	Total	207 032	142 237	204 348	38 105	**591 722**
2018	**H**	109 308	72 088	99 877	18 611	**299 884**
	F	103 829	75 600	111 083	20 530	**311 042**
	Total	213 137	147 688	210 960	39 141	**610 926**
2019	**H**	112 559	75 170	103 155	19 195	**310 079**
	F	106 475	78 137	114 767	21 156	**320 535**
	Total	219 034	153 307	217 922	40 351	**630 614**

Source : ANSD-projections démographiques

XII.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'activité économique est marquée en 2019 par l'ouverture dans la région de 96 nouveaux établissements et la réouverture de sept, soit plus que le nombre de nouvelles ouvertures de 2018 qui ont été de 71 nouveaux établissements. En termes d'emplois créés, un total de 518 emplois est généré par les nouvelles créations d'établissements, soit 2,3 fois le nombre d'emplois induits par les créations de 2018. Le secteur des BTP représente 36,3% des emplois générés, devant celui du commerce qui domine dans le décompte des établissements concernées.

Tableau XII-2: Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale

Convention collective	**Nombre d'établissements concernés**			**Nombre d'emplois créés**		
	2018	2019	Var. (%) 2018-2019	2018	2019	Var. (%) 2018-2019
Professions agricoles et assimilées	5	6	20,0	19	75	294,7
Commerce	37	43	16,2	90	114	26,7
Hôtellerie	5	8	60,0	13	30	130,8
Boulangerie	8	12	50,0	20	28	40,0
Industries alimentaires	0	0	NC	0	0	NC

BTP	9	13	44,4	50	188	276,0
Enseignement privé	1	9	800,0	14	64	357,1
Collectivités locales	1	0	-100,0	7	0	-100,0
Mécanique générale	1	4	300,0	2	9	350,0
Assurances	0	0	NC	0	0	NC
Auxiliaires de transport	1	0	-100,0	1	0	-100,0
Banque	1	0	-100,0	5	0	-100,0
Sécurité privée	2	1	-50,0	5	10	100,0
TOTAL	**71**	**96**	**35,2**	**226**	**518**	**129,2**

Source : IRTSS de Saint-Louis

En ce qui concerne la fermeture d'établissements, la région en a enregistré 21 en 2019, soit moins qu'en 2018. Ces fermetures d'établissements sont à l'origine de pertes d'emploi de l'ordre de 106 particulièrement dans les professions agricoles (54,7%) et les BTP (21,7%).

Tableau XII-3 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale

Convention collective	**Nombre d'établissements concernés**			**Nombre d'emplois perdus**		
	2018	2019	Var. (%) 2018-2019	2018	2019	Var. (%) 2018-2019
Professions agricoles et assimilées	3	6	100,0	47	58	23,4
Commerce	11	6	-45,5	39	12	-69,2
Hôtellerie	1	3	200,0	3	13	333,3
Boulangerie	2	0	-100,0	4	0	-100,0
BTP	3	6	100,0	58	23	-60,3
Industries alimentaires	0	0	NC	0	0	NC
Enseignement privé	1	0	-100,0	2	0	-100,0
Collectivités locales	0	0	NC	0	0	NC
Mécanique générale	1	0	-100,0	2	0	-100,0
Assurances	0	0	NC	0	0	NC
Sécurité privée	1	0	-100,0	15	0	-100,0
Hôtellerie/Restauration	1	0	-100,0	0	0	NC
TOTAL	**24**	**21**	**-12,5**	**170**	**106**	**-37,6**

Source : IRTSS de Saint-Louis

XII.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

En 2019, un total de 3 032 contrats ont été reçus par l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS), soit une baisse de 23,7% en comparaison de 2018 où elle avait reçu 3 973 contrats. A l'image de 2018 et des années précédentes, tous les contrats reçus en 2019 sont validés. Il faut noter que plus de la moitié des contrats reçus (59,1%) le sont pour le département de Saint-Louis. Ceci contraste avec le département de Podor qui totalise 3,6% des contrats reçus ou validés.

Tableau XII-4: Evolution du nombre de contrats de travail par département

Département	Contrats de travail						Nombre de travailleurs immatriculés		
	Reçus			Validés					
	2018	2019	Var. (%) 2018-2019	2018	2019	Var. (%) 2018-2019	2018	2019	Var. (%) 2018-2019
Dagana	1418	1131	-20,2	1418	1131	-20,2	ND	ND	ND
Podor	102	110	7,8	102	110	7,8	ND	ND	ND
Saint-Louis	2453	1791	-27,0	2453	1791	-27,0	ND	ND	ND
Région	**3973**	**3032**	**-23,7**	**3973**	**3032**	**-23,7**	**417**	**775**	**85,9**

Source : IRTSS de Saint-Louis

XII.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

L'IRTSS intervient également dans le cadre de ses missions dans le règlement de conflits. Cela s'opère à travers la tenue de sessions de conciliation entre employeurs et travailleurs.

En 2019, l'inspection régionale a enregistré 146 conflits de travail, soit un cinquième (1/5) de plus qu'en 2018. Un tiers (1/3) des conflits enregistrés en 2019 est résolu contre près de la moitié en 2018. Il faut noter que le niveau de résolution de conflits diminue d'année en année en tenant compte de 2017 où le taux de résolution a été de plus 6 conflits résolus sur dix enregistrés.

Tableau XII-5 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail

Conflits	Année			Variation (en %)	
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019
Enregistrés	91	122	146	**34,1**	**19,7**

Résolus	56	58	49	**3,6**	**-15,5**
Taux de résolution (%)	**61,5**	**47,5**	**33,6**	**-14,0**	**-14,0**

Source : IRTSS de Saint-Louis

Chapitre XIII : TRANSPORT

Les données 2019 du secteur ne sont pas disponibles

Chapitre XIV : COMMERCE ET ARTISANAT

XIV.1. Commerce

Les données 2019 du secteur ne sont pas disponibles

XIV.2. Artisanat

Le secteur de l'artisanat englobe l'ensemble des activités permettant d'offrir des produits ou services par le biais d'un savoir-faire particulier et hors contexte industriel. Ce secteur joue un rôle crucial dans l'activité socio-économique de la région où il existe des villes réputées être touristiques.

En 2019, le nombre d'artisans inscrits à la Chambre des métiers de Saint-Louis est évaluée à 6535 soit une augmentation de 4,2% relativement à l'année 2018. Ainsi, 4947 entreprises ont été inscrites en 2019 contre 1588 compagnons. En outre, les artisans inscrits évoluent essentiellement dans la section production avec 3834 unités soit 58,7% des artisans. Ceux qui exercent des activités dans la section service sont au nombre de 1761 soit 26,9% et les autres sont dans l'artisanat de l'art.

En 2019, c'est essentiellement l'artisanat de l'art qui a enregistré la plus grande hausse par rapport à l'année 2018 soit 11,6% au moment où ceux inscrits dans les services n'ont augmenté que de 4,0% et ceux qui sont dans la production 2,6%. Il faut toutefois relever que des variations différenciées ont été notées entre les départements.

Tableau XIV-1**: évolution du nombre d'artisans inscrits selon la section, le statut et le département**

Localité administrative	Section	Compagnons		Entreprises		Ensemble		Variation 2018-2019 (en %)
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	
Département de Saint - Louis	Production	598	609	1590	1753	2188	2362	8,0
	Service	266	270	889	929	1155	1199	3,8
	Art	20	44	241	266	261	310	18,8
Département de Dagana	Production	157	158	517	525	674	683	1,3
	Service	135	135	193	198	328	333	1,5
	Art	48	48	130	150	178	198	11,2
Département de Podor	Production	232	139	643	650	875	789	-9,8
	Service	74	81	136	148	210	229	9,0
	Art	104	104	299	328	403	432	7,2
Région	Production	987	906	2750	2928	3737	3834	2,6
	Service	475	486	1218	1275	1693	1761	4,0
	Art	172	196	670	744	842	940	11,6
	Total	**1634**	**1588**	**4638**	**4947**	**6272**	**6535**	**4,2**

Source : Chambre des métiers de Saint-Louis

Chapitre XV : JEUNESSE ET SPORTS

La structure démographique de la région de Saint-Louis laisse apparaître une supériorité numérique des jeunes au sein de la population totale (plus de 75% en valeur relative). Ces derniers sont généralement plus réceptifs des efforts et activités physiques et en particulier du sport. Le développement du sport est inscrit au rang des priorités dans l'agenda du Gouvernement. Le sport constitue un vecteur de mobilisation d'idéaux communs lors de compétitions sportives et participe à l'amélioration de la santé des populations. Sur le plan économique, la pratique sportive constitue une source de revenus à travers la reconnaissance et la valorisation du talent des compétiteurs.

Dans, la région de Saint Louis, le sport est visible à travers les infrastructures et la participation de la région à divers championnats et compétitions au niveau national aussi bien pour les garçons que pour les filles. La région organise des compétitions annuelles. Elle abrite également un service régional des sports et un service régional de la jeunesse.

Dans ce chapitre, l'accent est mis sur les infrastructures sportives et de jeunesse existant dans la région et les disciplines qui y sont pratiquées. Le chapitre traite d'abord du secteur de jeunesse avant de faire un état des lieux sur le secteur des sports.

XV.1. JEUNESSE

La région de Saint Louis dispose d'un nombre relativement faible infrastructures de la jeunesse. En 2019, leur décompte fait état de l'existence de deux CDEPS à raison d'un par département, d'un seul espace jeunes, de cinq maisons à outils, de trois centres d'incubation et de vingt-quatre foyers des jeunes.

Il faut noter que le nombre d'infrastructures pour la jeunesse n'a pas évolué entre 2018 et 2019 aussi bien au niveau régional que pour chaque département.

La région ne dispose pas de centre de conseil pour adolescent, et entres autres, de kiosques emplois.

Sur les deux années, le département de Dagana semble être le plus loti en termes d'infrastructures de jeunes.

S'agissant des associations déclarées, environ un millier est dénombré dans la région dont 35,5% se retrouvent dans le département de Saint-Louis.

Tableau XV-1: Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département

Département		CDEPS	Espace jeunes	Maisons à outils	Foyers des jeunes	Centres d'incubation
Dagana	2018	1	0	2	11	2
	2019	1	0	2	11	2
Podor	2018	1	0	2	6	0
	2019	1	0	2	6	0
Saint-Louis	2018	1	1	1	7	1
	2019	1	1	1	7	1
REGION	2018	3	1	5	24	3
	2019	3	1	5	24	3

Source : Service Régional de la jeunesse

XV.2. SPORT

En raison de difficultés de collecte régulière de statistiques sur le secteur, en particulier sur les deux dernières années, l'analyse s'appuie sur l'état des lieux de 2017.

XV.2.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

La pratique du sport reste assez répandue dans la région. Le football constitue la discipline phare dans la pratique sportive. Selon les dernières statistiques régionale, de 2017, celui-ci regroupe 40% des clubs de sport dénombrés dans la région. Le sport travailliste (10% des

clubs), les Jeux de dames (7%), le Taekwondo (6%) et le Handball (5%) suscitent aussi un engouement de la population.

Graphique XV-1 : Répartition des clubs selon la discipline

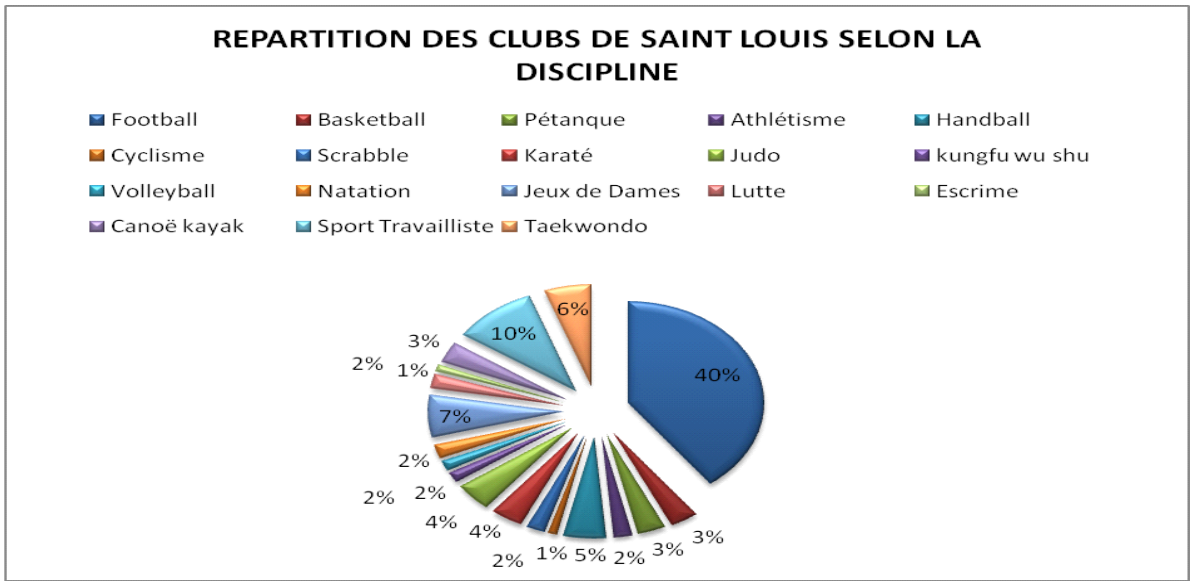

Source : Service Régional Sport

Les autres types de sports comptent moins de clubs à l'échelle régionale. En outre, le Football qui reste le sport avec plus d'envergure dans cette région fédère de nombreuses Associations Sportives et Culturelles (ASC), soit 407. Les ASC de la région sont réparties ainsi qu'il suit : 34% dans le département de Podor, soit la même proportion que pour Dagana et 32% pour le département de Saint Louis.

La région comprend trois (03) ODCAV, 39 Zones et 24 120 licenciés.

XV.2.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La pratique du sport, en particulier du sport professionnel, nécessite en général des infrastructures, certaines disciplines sportives ne pouvant s'exercer que sur des installations. En 2017, sur l'étendue de la région, 80 infrastructures sportives ont été dénombrées. Celles-ci comprennent 37 aires de jeux, des plateaux multifonctionnels d'un total de 13. Onze stades, un stadium et dix terrains clôturés (10) ont été répertoriés également en 2017 contre autant de stades mais moins de stadium et de terrains que l'année d'avant.

Selon les départements, celui de Saint-Louis concentre la plus grande partie, soit 44 infrastructures sur les 80 évoquées plus haut, le département de Podor étant celui avec moins d'infrastructures sportives.

Tableau XV-2: Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par département

Type	Dagana			Podor			Saint louis			Région		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Nbre Stade	4	4	0	2	2	0	5	5	0	11	11	0
Stadium	3	0	-100	1	0	-100	1	1	0	5	1	-80
Terrains clôturés	10	3	-70	3	1	-66,7	6	6	0	19	10	-47,4
Plateau MF	5	6	20	7	4	-42,9	4	3	-25	16	13	-18,8
Salles	2	1	-50	2	1	-50	8	6	-25	12	8	-33,3
Aires de jeux	**16**	**11**	-31,3	**16**	**3**	-81,3	**28**	**23**	-17,9	**60**	37	-38,3
Total	**40**	**25**	-37,5	**31**	**11**	-64,5	**52**	**44**	-15,4	**123**	80	-35,0

Source : Service Régional Sport

Il faut noter que comparativement au nombre d'infrastructures présentes en 2016, les pertes sont enregistrées dans tous les départements. Les pertes d'infrastructures sont plus récurrentes à Podor qui enregistre une diminution de plus de la moitié de ses infrastructures entre 2016 et 2017 voire même plus de 6 infrastructures sur 10. Les pertes dans le département de Dagana correspondent à plus du tiers des infrastructures. Dans le département de Saint-Louis, les pertes représentent moins du sixième des infrastructures.

XV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Le secteur de la jeunesse et des sports peut s'appuyer sur un certain nombre de potentialités comme :

- Potentialités naturelles propices au financement de programmes structurants de commercialisation et de la transformation des produits agricoles, halieutiques, forestiers etc.
- la présence d'une antenne ANPEJ et de partenaires techniques et financiers pour l'accompagnement des jeunes ;

- l'élargissement de l'offre de formation à travers la démultiplication des écoles de formation professionnelle qui constitue des éléments de taille pour accroitre l'employabilité des jeunes ;
- la marque de disponibilité des partenaires tels que les Ligues ;
- la passion des jeunes pour la pratique du sport;
- la multiplication des compétitions sportives dans la région ;
- la présence d'écoles des sports ;
- la multiplication des clubs sportifs affiliés ;
- la présence d'infrastructures sportives scolaires, universitaires, militaires et civiles ;
- les projets de réhabilitation de certaines infrastructures;
- l'engagement des groupements sportifs et des autorités locales dans l'accompagnement des activités sportives et ;
- la disponibilité de terrains fonctionnels au niveau de chaque département.

XV.3.2. CONTRAINTES

Les contraintes majeures relevées dans le domaine sont liées :

- au déficit en ressources humaines qualifiées et de personnel d'animation à l'échelon départemental ;
- à la faiblesse des ressources financières pour appuyer les projets des jeunes et des crédits alloués pour la réhabilitation d'infrastructures;
- aux déficits des infrastructures de jeunes, répondant aux normes requises ;
- à l'obsolescence voire l'absence de textes statutaires régissant la gestion des infrastructures de jeunesse ;
- le déficit de logistique pour coordonner les politiques de jeunesse dans la région
- à la vétusté de certaines installations sportives.

XV.3.3. PERSPECTIVES

Pour soutenir le secteur du sport, il est important de développer certaines pratiques sportives et d'initier des actions. Cela concerne :

- le renforcement et la relance de nouvelles disciplines sportives à Saint-Louis, comme le Canoê Kayak, le Yoshékan Budo, l'Escrime, la Boxe française;
- la promotion de certaines disciplines sportives qui ont connu des difficultés : le Handball, le taekwondo, la Boxe, le scrabble, les Jeux de Dames par l'organisation de championnats locaux et la formation des cadres sportifs ;
- la consolidation des acquis dans le domaine des infrastructures par l'entretien et l'utilisation rationnelle de celles-ci ;
- la promotion des écoles de sports, avec le renforcement du travail initié par les Directions Techniques Régionales auprès de la petite catégorie ;
- la poursuite des compétitions dans le cadre de la relance du sport scolaire avec la participation des lycées et collèges ;
- le renforcement des capacités des dirigeants du mouvement sportif : management des organisations, gestion administrative et financière et maintenance des infrastructures sportives.

S'agissant du secteur de la jeunesse, les perspectives à court terme s'oriente vers :

- la construction d'une maison de la jeunesse et de la citoyenneté à Podor ;
- la mise en service de deux centres d'incubation du département de Dagana ;
- le démarrage du projet d'appui à l'insertion du service régional de la jeunesse de Saint-Louis.

Chapitre XVI : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Le tourisme est un secteur en mutation au Sénégal. Il occupe une place importante dans les déclinaisons du Plan Sénégal Émergent (PSE), qui considère la relance du secteur touristique comme un des leviers pour soutenir la croissance économique.

Dans le Plan Stratégique de Développement du Tourisme arrimé au Plan Sénégal Emergent, le Sénégal ambitionne de promouvoir « un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à son émergence ».

La région de Saint-Louis, qui abrite la ville de Saint-Louis, cité tricentenaire, ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF), classée patrimoine mondial de l'Unesco, dispose d'importantes potentialités pour le développement du Tourisme au Sénégal. Elle fait partie des zones touristiques les plus visitées du Pays et présente un patrimoine culturel assez riche.

XVI.1. TOURISME

XVI.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

Le nombre de réceptifs touristiques de la région de Saint-Louis a connu une baisse de 10,3% entre 2017 et 2018 (passant de 68 à 61 réceptifs). Cette baisse s'est sentie au niveau du nombre de chambres et du nombre de lits où les variations sont respectivement de -10,6 et -7,4 entre les deux périodes. A l'inverse, une augmentation à hauteur de 59% du nombre de réceptifs a été notée en 2019. Cette tendance à la hausse est constatée au niveau du nombre de lits et de chambres qui ont connus des variations respectives de 12,8% et de 27,7% entre 2018 et 2019.

Tableau XVI-1: Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Types	2017	2018	Variation 2017-2018 (%)	2019	Variation 2018-2019 (%)
Réceptifs	68	61	-10,3	97	59,0
Chambres	1023	915	-10,6	1168	27,7
Lits	1795	1663	-7,4	1876	12,8

Source : Service Régional du Tourisme

XVI.1.2. LES ENTREES DE TOURISTIQUES

En 2019, les arrivées de Touristes dans les réceptifs répertoriés de la région de Saint-Louis sont à l'ordre de 38 133. Elles ont connu une hausse de 27,8% comparativement à 2018 où les arrivées étaient de 30 331. De même, le nombre de nuitées des touristes a connu une augmentation de 4,8% au moment où la durée moyenne de séjour est restée constante. Cependant, ces différentes hausses font suite à des diminutions de 20,5% du nombre d'arrivées de touristes, 14,4% du nombre de nuitées et 18,8% de la durée moyenne de séjour en 2018.

Tableau XVI-2 : Evolution des entrées de touristes dans la région

Année	2017	2018	Variation 2017-2018(%)	2019	Variation 2018-2019(%)
Nombre d'arrivées	38133	30331	-20,5	38748	27,8
Nombre de nuitées	63024	53958	-14,4	56554	4,8
Durée Moyenne de Séjour	1,6	1,3	-18,8	1,3	0

Source : Service Régional du Tourisme

XVI.2. CULTURE ET LOISIRS

Le patrimoine culturel de Saint-Louis, matériel et immatériel, est riche et varié. Il tire sa richesse de la créativité de ses populations. L'artisanat se nourrit de savoir-faire anciens et bénéficie de nombreuses influences maures, wolofs et peulhs.

XVI.2.1. PATRIMOINE CULTUREL

XVI.2.1.1. Patrimoine matériel

La région dispose d'importants sites culturels dont certains sont classés patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000. Ils sont constitués d'éléments de patrimoine historique et architectural, d'espaces naturels et de produits d'animation culturelle.

Pour le patrimoine historique et architectural, il faut mettre en avant :

- le Pont Faidherbe ;
- la Gouvernance ;
- la place Faidherbe ;
- la station de pompage d'eaux du village de Mbakhana vieille de plus d'un siècle ;
- le château du Baron Roger à Richard Toll qui est une bâtisse imposante à étage avec sa façade monumentale.
- le Fort de Faidherbe à Podor construit en 1854 ;
- l'île à Morphil avec ses mosquées en banco.

Parmi les espaces naturels, on peut citer :

- le Parc de la Langue de Barbarie, créé en 1976 et qui couvre 2 000 ha ;
- la réserve spéciale de faune de Geumbeul créé en 1983 avec une superficie de 720 ha ;

- le Parc National des Oiseaux de Djoudj, troisième réserve ornithologique mondiale créé en 1971 et classé patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981 avec une superficie de 16 000 ha ;
- la zone de chasse des « trois marigots » ;
- les dunes rouges de Ndiayène Pendao vers Podor constituent également une partie du patrimoine naturel.

Ces éléments de patrimoine répertoriés combinés à la faune riche et variée et au fleuve Sénégal font de Saint-Louis une destination touristique à part entière.

XVI.2.1.2. Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel de la région est visible à travers des expressions et ou activités dont certaines revêtent un caractère religieux. Les principales expressions culturelles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau XVI-3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	**Observations**
les régates	courses « naufrage », organisées par les pêcheurs de Guet Ndar et dans lesquelles chaque groupe de rameurs renverse volontairement son embarcation avant de la remettre en course
les simbs (faux lion)	jeu de rôles où un homme déguisé en lion évolue au milieu de la foule, le tout sur fond de tamtam, de danses et de chants
Le festival international de jazz	Ce festival dénommé accueille depuis sa création en 1994 de grandes vedettes internationales. En dehors des concerts et de la foire artisanale sur la place Faidherbe, de nombreuses animations de rues et de quartiers animent l'île.
la prière des deux rakkas	Tenue tous les 05 septembre dans la ville pour célébrer la prière de Cheikh Ahmadou Bamba durant son exil

Source: Service Régional du Tourisme de Saint-Louis

XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de tourisme

L'existence d'édifices historiques et architecturaux classés patrimoine de l'UNESCO est un atout à faire valoir pour le rayonnement du secteur dans la région.

2. En matière de culture

La multitude des initiatives culturelles (Festival de jazz, Fanal, Takussanou Ndar, Régate, deux Rakkas, etc.) constitue une opportunité réelle pour développer le secteur.

XVI.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de tourisme

Dans le secteur du tourisme, les principales contraintes sont les suivantes :

- manque de campagne de communication sur l'attractivité de la région durant ces dernières années liées à la faiblesse des moyens financiers des acteurs) ;
- faiblesse de la qualité de service (confort limité dans les établissements d'hébergement touristiques, personnel non qualifié, faible pourcentage d'enseignement modulaire du Patrimoine et de la culture) ;
- retard dans les délais de transmissions des fiches statistiques par les gérants au Service Régional du Tourisme pour faciliter la planification des activités ;
- pratique du guidage clandestin ;
- absence de desserte aérienne régulière à Saint-Louis ;
- vieillissement du parc hôtelier ;

- faible niveau de fréquentation des établissements Touristiques par les résidents nationaux et non nationaux ;
- manque de visibilité et méconnaissance de l'offre touristique.

2. En matière de culture

Les contraintes sont liées:

- à l'étroitesse du centre culturel qui est exigu et inadapté aux activités culturelles ;
- au manque de budget d'animation ;
- au manque de matériel d'animation.

Chapitre XVII : POSTE ET SFD

XVII.1. Poste

XVII.1.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE BUREAUX DE POSTES ET DE BOITES POSTALES

Le nombre de bureaux de postes est resté constant à 27 en 2019 comme en 2018 de même que le nombre de boites postales installées qui se sont ressorties à 8150. Pour ce qui est du nombre de boites postales attribuées, elles se sont établies à 436 en 2019 contre 522 en 2018,

Tableau XVII-1**: évolution du nombre de bureaux de postes et de boites postales**

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Région	**2018**	27	8150	522
	2019	27	8150	436
	Variation 2018-19 (en %)	0	0	-16,5

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

XVII.1.2. MANDATS EMIS

Les mandats émis par la Poste sont évalués à 8 991 791 408 FCFA en 2019 contre 10 260 856 207 FCFA en 2018, soit une baisse de 12,4%. Cette diminution est essentiellement engendrée par le recul de 37,9% des transferts en Poste-One, de 16,9% du Compte Courant Postal et de 10,8% des transferts en RIA en dépit de la hausse de 3,3% sur la Caisse nationale d'Epargne, de 5,6% des transferts en Western Union et de 30,8% de ceux en Money Gram.

Tableau XVII-2: évolution du nombre de mandats émis par la Poste selon la structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	Région		
	2018	2019	Variation 2018 - 2019 (en %)
Poste-One	453 096 839	281 354 373	-37,9

Compte Courant Postal (CCP)	7 108 859 416	5 905 962 994	-16,9
Caisse Nationale d'Epargne (CNE)	1 979 877 848	2 045 883 702	3,3
WESTERN UNION	590 615 292	623 593 271	5,6
MONEYGRAM	49 176 020	64 335 003	30,8
CMT/small-world	-	-	-
RIA	79 230 792	70 662 065	-10,8
CASH minute + TRANSFAST…	-	-	-
WARI	-	-	-
JONI JONI	-	-	-
BRED	-	-	-
IFS/IMO	-	-	-
Total	**10 260 856 207**	**8 991 791 408**	-12,4

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

XVII.1.3. MANDATS PAYES

Le montant des mandats payés par la Poste est ressorti à 22 731 599 869 FCFA en 2019 de concert avec les baisses relatives des transferts en Poste-One de 18,7%, en CCP de 16,5%, à la Caisse Nationale d'Epargne de 3,6%, en Western Union de 18,2%, en CMT/Small-world de 49,6%, en RIA de 13,4%, en Bred de 7,6% et en IFS/IMO de 25,5% par rapport à l'année 2018. Cependant, il a été enregistré la forte hausse de 245,3% des transferts en CASH-minute et en TRANSFAST.

Tableau XVII-3: évolution du nombre de mandats payés par la Poste selon la structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	Région		
	2018	**2019**	**Variation 2018 - 2019 (en %)**
Poste-One	931 922 226	757491584	-18,7
Versement sur compte CCP	10 409 015 099	8 6883 98 607	-16,5
CNE	1 841 725 264	1 774 646 385	-3,6
WESTERN UNION	5 485 920 396	4 487 088 010	-18,2
MONEYGRAM	1 390 784 320	1 598 940 109	15,0
MONEY EXPRESS	-	-	-
CMT/small-world	1 309 046 318	659 817 830	-49,6
RIA	4 550 868 225	3 941 296 829	-13,4
CASH minute + TRANSFAST……	215 178 061	742 991 568	245,3
WARI	-	-	-

JONI JONI	-	-	-
BRED	51 141 191	47 231 490	-7,6
IFS/IMO	45 248 130	33 697 457	-25,5
Total	**26 230 849 230**	**22 731 599 869**	**-13,3**

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

XVII.1.4. TRAFIC POSTAL

Le trafic postal est relativement moins dense en 2019 eu égard à 2018 avec respectivement 20 155 contre 26 778 soit une baisse de 24,7%. Ce recul du trafic postal est occasionné par les diminutions sur tous les produits sauf les colis expédiés qui ont connu une hausse de 36,6% entre 2018 et 2019.

Tableau XVII-4: évolution du trafic postal selon la nature

Désignation	**Région**		
	2018	**2019**	**Variation 2018 - 2019 (en %)**
Dépêches expédiées	-	-	-
Dépêches reçues	-	-	-
Lettres recommandées Expédiées	18345	13753	-25,0
Lettres recommandées Reçues	4526	3331	-26,4
Paquet recommandé expédié	2003	1621	-19,1
Paquet recommandé reçu	1020	880	-13,7
V.D. Expédiées	36	20	-44,4
V.D. Reçues	9	4	-55,6
Colis expédies	142	194	36,6
Colis reçus	697	352	-49,5
E.M.S.Expédiés	-	-	-
E.M.S Reçus	-	-	-
Total	**26778**	**20155**	**-24,7**

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

XVII.1.5. ORIGINES ET DESTINATIONS DES MANDATS

Les mandats émis et payés selon la provenance se sont établis à 12 284 329 241 FCFA soit un recul de 22,4% par rapport à l'année 2018. Cette diminution est engendrée par la baisse de 24,9% des mandats émis et payés en provenance du Reste du Monde malgré la hausse de 59,4% de ceux provenant du pays.

Pour ce qui est de la destination des mandats émis et payés, une chute de 37,4% a été enregistrée et est occasionnée par les baisses relatives des mandats émis et payés en direction du Reste du Monde de 29,5% et de 37,9% en destination du pays.

Tableau XVII-5: évolution du montant des mandats émis et payés selon la provenance et la destination

Désignation		Région		
		2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	Variation 2018 - 2019 (en %)
Provenance	Sénégal	475 096 800	757 491 584	59,4
	Reste du monde	15 352 879 425	11 526 837 657	-24,9
	Total	**15 827 976 225**	**12 284 329 241**	**-22,4**
Destination	Sénégal	453 096 839	281 354 373	-37,9
	Reste du monde	22 872 161	16 127 350	-29,5
	Total	**475 096 800**	**297 481 723**	**-37,4**

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

XVII.2. Systèmes financiers décentralisés

XVII.2.1. Couverture en SFD de la region de Saint-Louis

La couverture en SFD dans la région est explorée à travers l'évolution du nombre de SFD inscrits, le sociétariat et l'encours de crédit.

En 2019, le réseau des SFD comptait 19 structures réparties comme suit : 9 sfd affiliés et 10 IMCEC isolées. Par rapport à l'année 2018, on note une baisse de 2 structures (2 IMCEC isolées), soit -9,52%. Cependant, la baisse du nombre d'IMCEC est moindre comparativement à l'année 2018.

Tableau XVII. 1: Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature des SFD	Nombre de SFD inscrits				
	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Faitière	0	0	0	-	0,00
Sfd affiliés	9	9	9	0,0	0,00
IMCEC isolées	21	12	10	-42,9	-16,67

Sociétés commerciales	1	0	0	-100,0	0,00
Association	0	0	0	-	0,00
Total	**31**	**21**	19	**-32,3**	**-9,52**

Source : DRS/SFD

En 2019, le nombre de sociétaires est de 114 324, soit une baisse relative de 1,43% par rapport à 2018. Cette baisse est occasionnée par la diminution de 3,64% des sociétaires hommes, 0,96% des sociétaires femmes et 0,27% du nombre de sociétaires personnes morales.

Tableau XVII. 2: Evolution du nombre de sociétaires des SFD

Sociétariat	**2017**	**2018**	**2019**	**Variation 2017/18 (en %)**	**Variation 2018/19 (en %)**
Hommes	58 605	57 995	55 884	-1,0	-3,64
Femmes	65 840	49 452	49 925	-24,9	0,96
Personnes morales	8 474	8 538	8 515	0,8	-0,27
Total	**132 919**	**115 985**	**114 324**	**-12,7**	**-1,43**

Source : DRS/SFD

L'encours de crédit a été évalué à la fin de l'année 2019 à 10 869 815 396. Il est composé de 3 624 984 680 CFA de crédits à court terme, de 1 838 535 776 FCFA de crédits à moyen terme, de 4 314 288 282 FCFA de crédits à long terme et de 1 092 006 658 FCFA de crédits en souffrances. Par rapport à l'année 2018, l'encours de crédit a forte baissé de 42,91% en 2019 à la suite de la diminution de 32,30% des crédits à court terme, de 78,41% des crédits à moyen terme et de 15,71% des crédits en souffrances. Seuls les crédits à long terme ont enregistré une hausse (11,46%) au cours de l'année 2019.

Tableau XVII. 3: Evolution de l'encours de crédit selon la nature

Encours de crédit	**2017**	**2018**	**2019**	**Variation 2017/18 (en %)**	**Variation 2018/19 (en %)**
Court terme	7 074 812 162	5 354 613 454	3 624 984 680	-24,3	-32,30

Moyen terme	7 531 005 071	8 517 418 102	1 838 535 776	13,1	-78,41
Long terme	3 591 499 024	3 870 675 608	4 314 288 282	7,8	11,46
Crédits en souffrances	1 296 581 519	1 295 567 116	1 092 006 658	-0,1	-15,71
Total	**19 493 897 776**	**19 038 274 280**	**10 869 815 396**	**-2,3**	**-42,91**

Source : DRS/SFD

XVII.2.2. L'EPARGNE ET LES CREDITS

XVII.2.2.1. L'épargne

Dans la région, l'épargne collecté en 2019 au niveau des SFD a atteint la somme de 9 276 910 659 répartie en 4 174 124 845 FCFA de dépôts à vue, en 917 382 467 FCFA de dépôts à terme et en 4 185 403 347 FCFA d'autres dépôts.

Par rapport à 2018, l'encours d'épargne s'est détérioré de 9,20% en 2019 occasionné par les baisses de 30,15% des dépôts à terme et de 14,92% des dépôts à vue malgré la hausse de 4,70% des autres dépôts.

Tableau XVII. 4: Evolution des encours d'épargne (selon la nature) des SFD

Encours d'épargne	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Dépôts à vue	4 754 306 150	4 906 151 952	4 174 124 845	3,2	-14,92
Dépôts à terme	1 522 276 661	1 313 287 233	917 382 467	-13,7	-30,15
Autres dépôts	4 450 801 743	3 997 588 113	4 185 403 347	-10,2	4,70
Total	**10 727 384 554**	**10 217 027 299**	**9 276 910 659**	**-4,8**	-9,20

Source : DRS/SFD

Le montant de l'épargne (**12 216 728 523** FCFA en 2019) a été collecté auprès des hommes (6 704 849 349 FCFA), des femmes (4 539 443 990 FCFA) et des personnes morales (972 435 184 FCFA). Comparativement à 2018, l'épargne collectée auprès des hommes s'est renchérie en 2019 de 10,11%, celle des femmes de 37,95% et celle des personnes morales de 16,12%.

Tableau XVII. 5: Evolution du montant de l'épargne collectée

Epargne collectée	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Hommes	6 258 677 235	6 089 021 915	6 704 849 349	-2,7	10,11
Femmes	3 570 823 212	3 290 554 981	4 539 443 990	-7,8	37,95
Personnes morales	897 884 107	837 450 403	972 435 184	-6,7	16,12
Total	**10 727 384 554**	**10 217 027 299**	**12 216 728 523**	**-4,8**	**19,57**

Source : DRS/SFD

Le nombre d'épargnants continue sa baisse entamée depuis 2016 pour s'établir à 44 389 en 2019. Cependant, la baisse est moins importante en 2019 (-21,07%).

La baisse a été plus importante chez les hommes (-25,19%), suivi des personnes morales (-19,63%) et des femmes (-15,85%).

Les épargnants sont constitués majoritairement des hommes (22423), suivi des femmes (19076) et des personnes morales (2890).

Tableau XVII. 6: Evolution du Nombre d'épargnants

Nombre d'épargnants	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Hommes	36 905	29 975	22 423	-18,8	-25,19
Femmes	45 003	22 668	19 076	-49,6	-15,85
Personnes morales	3 646	3 596	2 890	-1,4	-19,63
Total	**85 555**	**56 239**	**44 389**	**-34,3**	**-21,07**

Source : DRS/SFD

XVII.2.2.2. Les crédits

En 2019, le montant total de l'encours de crédit est de 24 072 415 916 FCFA dans la région avec 11 313 945 182 FCFA pour le compte des hommes, 8 360 545 675 FCFA pour celui des femmes et 4 397 925 059 FCFA au titre des personnes morales. Il est noté une hausse de 26,44% du montant de l'encours de crédit en 2019 eu égard à 2018. Ce renchérissement est dû à l'augmentation exceptionnelle du montant d'encours de crédit des femmes (131,63%) et la hausse de 29,64% de celui des personnes morales malgré la baisse avec un taux de 6% enregistrée chez les hommes.

Tableau 18. 7: Evolution du montant des encours de crédit

Montant d'encours de crédit	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Hommes	12 583 794 415	12 036 550 819	11 313 945 182	-4,3	-6,00
Femmes	3 213 915 242	3 609 379 845	8 360 545 675	12,3	131,63
Personnes morales	3 696 188 118	3 392 343 615	4 397 925 059	-8,2	29,64
Total	**19 493 897 776**	**19 038 274 280**	**24 072 415 916**	**-2,3**	**26,44**

Source : DRS/SFD

Pour ce qui est du nombre de crédits en cours, 19 842 ont été dénombrés en 2019 avec 11 288 pour le compte des hommes, 7 708 pour celui des femmes et 847 pour les personnes morales. Ainsi, après la chute vertigineuse de 2017, le nombre de crédits en cours repart à la hausse (72,93%) en 2019 du fait de la forte poussée de celui des hommes (86,30%) de celui des femmes (58,83%) et dans une moindre mesure de celui des personnes morales (50,71%).

Tableau XVII. 8:Evolution du nombre de crédits en cours

Nombre de crédits en cours	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Hommes	17 208	6 059	11 288	-64,8	86,30
Femmes	31 833	4 853	7 708	-84,8	58,83
Personnes morales	3 849	562	847	-85,4	50,71
Total	**52 890**	**11 474**	**19842**	**-78,3**	**72,93**

Source : DRS/SFD

Concernant le montant des crédits accordés, il a été estimé à hauteur de 28 587 939 997 FCFA en 2019 avec 19 216 922 069 FCFA accordés aux hommes, 5 580 682 215 aux femmes et 3 790 335713 FCFA aux personnes morales. Il a été relevé une hausse de 10,08% du montant des crédits accordés par rapport à 2018. Cette hausse est engendrée par l'amélioration des crédits accordés aux hommes de 9,85%, aux femmes de 9,93% et aux personnes morales de 11,46%.

Tableau XVII. 9: Evolution du montant des crédits accordés

Montant des crédits accordés	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Hommes	15 962 948 147	17 493 434 475	19 216 922 069	9,6	9,85
Femmes	4 085 395 696	5 076 641 745	5 580 682 215	24,3	9,93
Personnes morales	3 454 799 916	3 400 721 147	3 790 335713	-1,6	11,46
Total	**23 503 143 760**	**25 970 797 367**	**28 587 939 997**	**10,5**	**10,08**

Source : DRS/SFD

Le nombre de crédits accordés en 2019 a atteint à 12 627 unités en 2019, soit 5 519 pour les hommes, 6 344 pour les femmes et 765 pour les personnes morales. Ainsi malgré la hausse du montant des crédits accordés, le nombre crédits accordés diminue fortement (-60,96%) en 2019. La baisse des crédits concerne tous les types de sociétaires mais touche plus les personnes morales (-79,52%), suivi des hommes (-67,88%) et enfin les femmes (-67,88%).

Tableau XVII. 10: Evolution du nombre de crédits accordés

Nombre de crédits accordés	2017	2018	2019	Variation 2017/18 (en %)	Variation 2018/19 (en %)
Hommes	9 784	17 184	5 519	75,6	-67,88
Femmes	8 291	11 427	6 344	37,8	-44,48
Personnes morales	1 051	3 736	765	255,4	-79,52
Total	**19 127**	**32 347**	**12 627**	**69,1**	**-60,96**

Source : DRS/SFD

Chapitre XVIII : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

Avec la forte croissance démographique et le développement des activités industrielles autour des grandes agglomérations, les populations vivent de plus en plus dans les centres urbains. Cette situation contribue à l'accroissement du taux d'urbanisation tant au niveau national que régional. Dans la région de Saint-Louis, les investissements dans les bâtiments se sont développés et sont pour la plupart concentrés dans les centres urbains avec la création des quartiers résidentiels. Ainsi, la population vivant en zone urbaine est en évolution croissante depuis 1976.

Dans ce chapitre, faute de couverture complète de données, l'accent est porté sur les autorisations de construire et sur l'évolution des lotissements dans la région.

XVIII.1. URBANISATION

XVIII.1.1. TAUX D'URBANISATION

L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les zones urbaines. Le phénomène est mesuré par le taux d'urbanisation qui est la proportion des individus vivant en milieu urbain.

Dans la région de Saint-Louis, le taux d'urbanisation intercensitaire est en constante augmentation depuis 1976. En effet, de 23,4% en 1976, il est passé à 27,1% en 1988, 36,7% en 2002 avant de s'établir à 45,3% lors du recensement de 2013. Il faut noter cependant que les indicateurs de 1976 et de 1988 concernent l'ancienne région de Saint-Louis, qui est scindée en deux régions (Saint-Louis et Matam) depuis la réforme administrative de 2002.

Sur les dernières années, les estimations indiquent une proportion de population vivant en zone urbaine qui évolue suivant une augmentation d'un demi-point de pourcentage par année.

Graphique XVIII. 1: Evolution du taux d'urbanisation intercensitaire de la région de Saint-Louis (en %)

Graphique XVIII-1: Evolution du taux d'urbanisation intercensitaire de la région de Saint-Louis (en %)

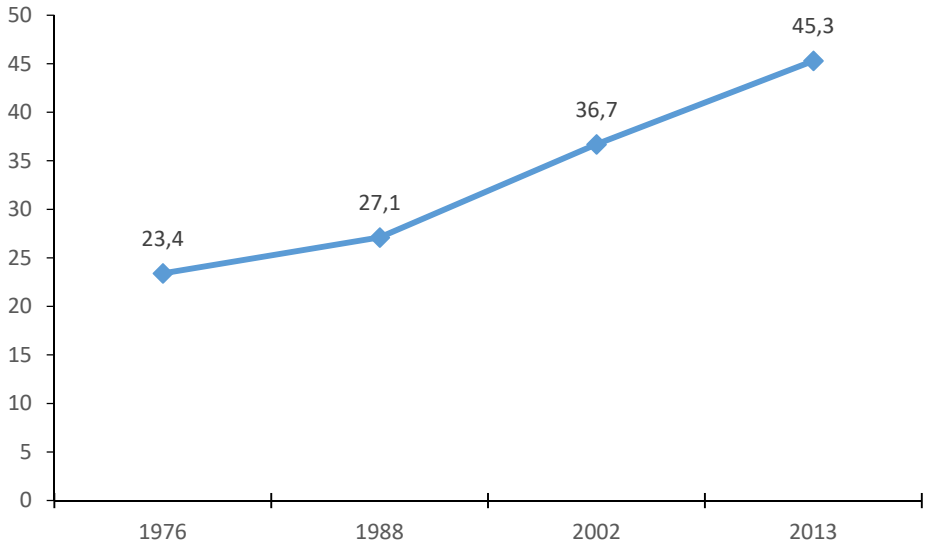

Source : ANSD

XVIII.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

La population urbaine de la région de Saint-Louis est estimée à 524 327 habitants en 2019 contre 504 536 habitants en 2018, soit une hausse de 3,9%. En 2019, le taux d'urbanisation est estimé à 49,3% contre 48,7% en 2018, 48,1% en 2017 et 47,5% en 2016. A l'image de la situation globale, la répartition de la population selon le sexe en milieu urbain indique une supériorité des femmes.

Tableau XVIII-1: Evolution de la population urbaine et régionale par sexe

Sexe	Population urbaine				Population régionale			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
homme	233089	242376	251991	261940	490713	503900	517436	531318
Femme	233852	243035	252545	262387	492319	505270	518573	532224
ensemble	466941	485411	504536	524327	983032	1009170	1036009	1063542

Source : ANSD

XVIII.1.3. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

La région de Saint-Louis a enregistré 427 parcelles loties durant l'année 2019, soit une hausse relative de 85,37% comparée à l'année 2018 (2919). Malgré ce nombre élevé, aucune attribution de parcelle n'a été faite en 2019 contrairement à l'année 2018.

Tableau XVIII-2: Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Départements	Années	Nombre de parcelles Loties	Nombre de Parcelles Attribuées	Nombre de Localités Concernées
SAINT-LOUIS	2016	1063	1063	1
	2017	3563	2367	2
	2018	2041	2041	1
	2019	0	0	0
DAGANA	2016	871	871	1
	2017	0	0	0
	2018	878	878	1
	2019	497	0	1
PODOR	2016	0	0	0
	2017	0	0	0
	2018	0	0	
	2019	0	0	
REGION	2016	1934	1934	2
	2017	3563	2367	2
	2018	2919	2919	
	2019	427	0	3

	Variation 2017-2018 (en %)	-18.07%	23.32%	
	Variation 2018-2019 (en %)	-85.37%	-100.00%	

Source : Service Régional de l'Urbanisme

Les lotissements ont été effectués dans le département de Dagana et plus précisément dans la ZAC de la commune de Richard Toll.

XVIII.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

XVIII.2.1. LES DEMANDES ET AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Les autorisations de construire comportent une série de demandes qui se base sur la circonscription administrative. Elles sont nécessaires pour veiller sur le respect des normes en matière d'urbanisme et d'architecture. Au cours de l'année 2019, 179 demandes d'autorisation de construire ont été enregistrées dans la région de Saint-Louis, dont 163 dans le département de Saint-Louis et 16 dans celui de Dagana. Comparée à l'année 2018, les demandes ont baissé relativement de 7,25%. Parmi les demandes enregistrées, 110 ont obtenu une autorisation de construire dans le département de Saint-Louis et 9 dans celui de Dagana. Il faut noter que le département de Podor n'a enregistré aucune demande sur les 4 années.

Ainsi, l'année 2019 consacre une baisse des demandes d'autorisation de construire après une croissance continue depuis 2016. En effet depuis 2016, aussi bien les demandes que les autorisations de construire dans le département de Saint-Louis sont en évolution croissante. Les demandes ont augmenté de 87,6% entre 2016 et 2017 et de 12,6% entre 2017 et 2018. Concernant les autorisations délivrées dans ledit département, elles ont été multipliées par trois entre 2016 et 2017 et ont augmenté de 19,8% entre 2017 et 2018.

Dans le département de Dagana, les demandes et autorisations ont connu des hausses respectives de 69,6% et de 61,1% en 2017, puis des baisses respectives de 59% et de 44,8%.

Tableau XVIII-3: Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Années	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
SAINT-LOUIS	2019	163	110
	2018	172	126
DAGANA	2019	16	09
	2018	20	16
PODOR	2019	0	00
	2018	1	01
REGION	2019	179	119
	2018	193	143
	Variation (%)	-7.25%	-16.78%

Source : Service régional de l'urbanisme

Parmi les demandes d'autorisations de construire enregistrées dans la région en 2019, 50 sont destinées à des constructions ne s'arrêtant qu'au rez-de-chaussée et 117 concernent des demandes de construction à étages. Les demandes pour constructions se limitant en rez-de-chaussée ont baissé de 16,67% en 2019 tandis que celles pour les constructions à étages ont connu une hausse de 7,34%.

La majeure partie des demandes est faite pour un usage d'habitation (151 sur 169). Il s'en suit, celles pour des établissements commerciaux (5), celles pour des lieux de cultes (4) et les autres (2).

Dans le département de Saint-Louis, les demandes destinées à des lieux d'habitation, les établissements commerciaux ou touristiques ont connu une légère hausse entre 2018 et 2019 tandis celles pour autres enregistrent une forte baisse passant de 12 à 2. Sur les 3 années (elles sont passées de 84 en 2016 à 158 en 2017 et à 172 en 2018) alors que dans celui de Dagana, elles ont augmenté de 11 unités en 2017 puis baissé de 13 unités en 2018.

Par ailleurs, il faut noter que comme pour l'année 2018, l'ensemble des demandes d'autorisation de construire pour des bureaux, des établissements commerciaux et des lieux de cultes enregistrées en 2019 concernent exclusivement le département de Saint-Louis.

Tableau XVIII-4: Evolution du nombre de demandes d'autorisation de construire selon la destination, par département[5]

Destination		SAINT LOUIS		DAGANA		PODOR		REGION	
		2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Lieux d'habitation	Rez de chaussée	40	47	10	12		1	50	60
	Etage	111	104	6	5			117	109
	Total	151	149				1	151	150
Etablissements commerciaux	Rez de chaussée	3	1					3	1
	Etage	2	3					2	3
	Total	5	4					5	4
Lieux de culte	Rez de chaussée	3	3					3	3
	Etage	1	2					1	2
	Total	4	5					4	5
Etablissements touristiques	Rez de chaussée	1	0					1	0
	Etage	0	0					0	0
	Total	1	0					1	0
Autres	Rez de chaussée	1	8		3			1	8
	Etage	1	4					1	4
	Total	2	12					2	12
Total	Rez de chaussée	48	59	10	15	0	1	58	72
	Etage	114	109	6	5	0	0	120	114
	Total	163	164	165	166	167	168	169	170

Source : Service régional de l'urbanisme

[5] Le département de Podor est omis du tableau car il n'a pas enregistré de demande sur les trois années.

XVIII.2.2. LES REALISATIONS DE L'ETAT EN MATIERE D'HABITAT SOCIAL

Au cours de l'année 2017, la région a enregistré les réalisations suivantes :

- ✓ démarrage des travaux d'application d'un lotissement sur 25 hectares de la ZAC Ngallele Makka –Toubé ;
- ✓ réalisations de 80% de la ZAC de Goubour à Richard-Toll.

Cependant aucun programme d'habitat social n'a été réalisé par les acteurs du secteur entre 2018 et 2019.

XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Existence d'un plan directeur d'urbanisme pour Saint-Louis et de lotissements réguliers
- Installation de la DSCOS et beaucoup d'interventions dans le cadre du contrôle des constructions et occupations
- Disponibilité foncière dans la commune de Gandon
- Intervention de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de parcelles d'habitation.

XVIII.3.2. CONTRAINTES

- Absence de plans Directeurs d'Urbanisme pour les départements de Podor et Dagana
- Absence de titre de propriété dans les départements de Podor et Dagana ;
- Beaucoup de quartiers irréguliers dans la région ;
- Absence de service départemental de l'urbanisme dans le département de Podor durant la période ;
- Absence de certains services comme le cadastre et les domaines au niveau des départements.

XVIII.3.3. PERSPECTIVES

-Réactualisation et extension du PDU de Saint-louis ;

-Beaucoup de dossiers de demandes de lotissements en cours d'instruction ;

-Projet d'aménagement de l'Etat en cours ;

-Des réalisations de la SN HLM en cours ;

-Programme des 100 000 logements en cours ;

-Programme PROZEBID (Zéro bidonville) en cours .